

ACRONYMES

AMP: Aire Marine Protégée

ANCAR: Agence Nationale pour le Conseil Agricole et Rural

AOF : Afrique Occidentale Française

ARD: Agence Régionale pour le Développement

CLCOP: Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs

CRODT: Centre de Recherche Océanographique de Thiaroye

DPN: Direction des Parcs Nationaux

FEM: Fonds pour l'Environnement Mondiale

GIE: Groupement d'Intérêt Economique

GRAST : Groupe de Réflexion et d'Appui Scientifique et Technique

IRD: Institut de Recherche pour le Développement

IREF: Inspection Régionale des Eaux et Forêts

MAB: Man and Biosphere

MARP: Méthode Active de Recherche Participative

OGM: Organisme Génétiquement Modifié

ONG: Organisation Non Gouvernementale

OP : Organisation de producteur

PADLOS : Programme d'Appui au Développement Local au Sénégal

PAN/LCD : Plan d'Actions National de Lutte Contre la Désertification

PASA : Projet Anacardier Sénégal-Allemand

PGIES : Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal

PLD : Plan Local de Développement

PNDS : Parc National du Delta du Saloum

PNUE : Programme des Nations Unis pour l'Environnement

PROMER : Projet de Promotion des Micro Entreprises Rurales

RBDS : Réserve de Biosphère du Delta du Saloum

REDBIOS : Réseau de Biosphère

ROMAO : Renforcement des Aires Marines de l'Afrique de l'Ouest

RNC : Réserve Naturelle Communautaire

SAPAD : Société d'Appui pour l'Aménagement du Delta

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

WAAME : West African Association for Marine Environnement

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	1
ACRONYMES.....	2
INTRODUCTION.....	4
Première partie : Cadre Général et méthodologique	8
Chapitre 1 : Problématique de la recherche.....	9
Chapitre 2 : Approche conceptuelle et théorique.....	15
Chapitre 3 : Stratégie de la recherche.....	22
Deuxième partie : Présentation des résultats de la recherche.....	26
Chapitre 4 : Cadre géographique.....	27
Chapitre 5 : L'évolution internationale des politiques de conservation de la biodiversité.....	33
Chapitre 6 : Le contexte et l'évolution des politiques de conservation de la biodiversité au Sénégal.....	36
Chapitre 7 : Les acteurs de la conservation de la biodiversité dans la RBDS...	43
Chapitre 8 : Les modes de conservation de la biodiversité dans la RBDS.....	51
Chapitre 9 : Les savoirs dans les modes de conservation.....	56
Troisième partie : Analyse et interprétation des données.....	62
Chapitre 10 : Les enjeux et les défis de la conservation de la biodiversité.....	63
Chapitre 11 : Les nouvelles formes de valorisation de la biodiversité.....	81
Conclusion.....	85
Bibliographie	89
Annexes	90

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Apparue au début des années 80, l'expression «diversité biologique» rappelle l'indissociabilité entre facteurs abiotiques (température, hygrométrie, concentration en éléments fondamentaux...) et de l'ensemble des êtres vivants (Aubertin et al, 1998). Le mot « biodiversité » est inventé lors d'un colloque scientifique organisé en 1986.

Lancé par l'aura des produits bio, le barbarisme (BIOS racine grecque, diversitas, racine latine) s'impose rapidement et commence à se rencontrer dans les dictionnaires au début des années 90 (Aubertin et al, 1998). Selon Solborg (1991) « La diversité biologique est la propriété qu'ont les systèmes vivants d'êtres distincts, c'est à dire différents, dissemblables ». C'est une propriété fondamentale à tous les êtres vivants à tous les niveaux de la hiérarchie biologique, des molécules aux écosystèmes. C'est pourquoi les écologues ont pris l'habitude de distinguer la diversité biologique en fonction du niveau d'organisation du vivant :

- La variabilité génétique interspécifique ;
- La variété des espèces et de leur mode de vie ;
- La diversité des communautés d'espèces et de leurs interactions ainsi que les processus écologiques qu'elles influencent ou réalisent ;
- La diversité des écosystèmes (Lévêque, 1995).

Bruton(1990) inclut à juste titre la diversité des stratégies adaptatives et le nombre d'interactions entre les organismes et l'environnement dans la définition de la biodiversité.

Une évolution de plus de trois milliards d'années a façonné ce monde en favorisant des mutations génétiques et une sélection naturelle. L'apparition, la spéciation et la disparition des espèces constituent un phénomène naturel. Mais le phénomène auquel on assiste aujourd'hui est selon Aubertin (1998) d'une ampleur inhabituelle : la sixième extinction de masse après les cinq grandes extinctions de masse (Wilson, 1992). L'ampleur, la responsabilité humaine en sont les principales particularités.

Alors que les précédentes se sont déroulées sur plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'années, celle en cours tient en l'espace d'une ou de deux générations (Aubertin et al, 1998). Norman Myers (1979) parle de naufrage de l'arche de Noé, Paul Ehrlich (1988) compare cette érosion à celle que provoquerait un hiver nucléaire.

Les fonctions et les rôles de la biodiversité sont tels que certains scientifiques pensent que sa disparition entraînerait nécessairement celle de toute l'humanité.

Bien qu'il subsiste encore une énorme controverse sur le rôle fonctionnel entre biodiversité et viabilité des écosystèmes, l'idée la plus communément admise était : plus un écosystème était complexe, plus il était stable (Elton, 1958) et plus il était en mesure de réagir aux perturbations (Mac Arthur, 1955).

La volonté de sauvegarder à tous prix la biodiversité s'expliquerait par les nombreux avantages qu'elle nous procure. En effet, elle fournit des avantages économiques directs importants à l'humanité sous forme d'aliments, de médicaments et de matières premières (Aixon, 1993 ; Smitinaud, 1995). A ce titre, elle constitue une ressource mondiale importante qu'il convient de préserver (Lévêque&Glachant, 1992). L'usage productif de la biodiversité apparaît à travers ses nombreuses applications dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, de la santé (on estime par exemple que plus de vingt mille plantes sont utilisées de par le

monde dans les médecines traditionnelles) et de l'industrie (foresterie, cosmétique, Organismes Génétiquement Modifiés...).

Pour la gestion de cette biodiversité si au plan mondial on peut s'accorder sur des modèles qui font presque l'unanimité, au plan local il en est autrement du fait de la spécificité de chaque contexte. Cela s'explique par la coévolution entre systèmes écologiques et systèmes sociaux. Selon Aubertin (1998) « chaque société humaine, à travers sa langue, sa mythologie, ses symboles et ses pratiques, a développé ses propres représentations et utilisations de l'univers, de la nature, de la vie. Biodiversité rime ainsi avec socio diversité ».

Cette particularité de la biodiversité fait qu'elle ne peut être efficacement gérée que si les communautés locales sont associées à travers leurs savoirs et pratiques de la conservation. Ainsi, l'abandon progressif de la notion de patrimoine commun de l'humanité au profit de patrimoine local est très révélateur du changement paradigmatique. Le partage juste et équitable des résultats de la recherche et des avantages tirés de la conservation de la biodiversité requiert une implication étroite des populations concernées dans la gestion de cette biodiversité. Ce qui n'a pas été souvent le cas, car la création de réserves intégrales ou de parcs a toujours correspondu à une volonté protectionniste dans une conception étatiste et centralisatrice de soustraire des pans entiers de nature à l'emprise de l'homme vu comme ennemi principal (Lévêque, 1994).

Cette situation a abouti dans le contexte africain à une véritable menace sur l'espèce humaine ainsi que le note Niang(1990) « En Afrique les parcs nationaux ont été créés suivant le modèle occidental, la protection de certaines espèces naturelles a fait courir à l'homme lui même de sérieuses menaces de disparition. Le drame effroyable des Iks, pratiquement condamnés à mourir de faim après que leur territoire de chasse a été transformé en parc national, en est un exemple frappant ».

Cependant, avec le programme MAB de l'UNESCO qui vise la création de réserves de Biosphères, il est inaugurée une nouvelle conception des rapports populations-aires protégées. Néanmoins selon Niang (1990) s'il est vrai que le programme MAB constitue une nouvelle philosophie de sauvegarde de la nature orientée vers l'intégration des populations humaines dans les espaces naturels protégés, il n'en demeure pas moins que l'initiative et le pouvoir d'organisation de l'espace échappent au contrôle des populations concernées.

Il résulte souvent de cette situation un manque d'adhésion des populations locales vis-à-vis des activités de conservation ou des conflits permanents entre autochtones et agents chargés de surveiller les aires protégées.

Pour pallier ces manquements, des réformes ont été entreprises. Parmi celles-ci de nouvelles dispositions institutionnelles qui promeuvent la décentralisation. Ces dernières charrient beaucoup d'espoir dans la perspective d'une meilleure implication des communautés à la base dans le processus de conservation des ressources naturelles.

Pour le cas du Sénégal si ces dispositions sont vraies sur le plan formel, sur le terrain c'est un autre son de cloche. Selon le Programme d'Appui au Développement Local au Sénégal (PADLOS, 1997) « le nouveau code forestier ouvre la porte à une cogestion des forêts assurée par les collectivités locales et l'Etat. Selon les dispositions du code (article L1 et L6) l'Etat peut concéder les droits d'exploitation de forêts aux collectivités locales sur la base d'un plan d'aménagement élaboré par les services forestiers ».

Cependant les institutions locales chargées de la gestion de ces ressources manquent de tout : moyens humains, financiers et matériels. Les populations quant à elles sont laissées complètement en marge.

En outre cette conception sociale et décentralisatrice par rapport à la précédente inaugure certes une nouvelle ère dans la gestion de la biodiversité, mais laisse intacte la question liée au développement et au respect de l'équilibre entre l'homme et la nature. Cette problématique qui est celle du développement durable pose en effet la possibilité de concilier préservation de la biodiversité et une mise en valeur des ressources du terroir. Et les sociétés traditionnelles, à travers leurs savoirs locaux, ont montré à ce titre qu'elles constituent des exemples intéressants d'une gestion durable de la biodiversité. Car comme le dit Lévêque (1994) « Dans toutes les sociétés, la perception sociale de la biodiversité, les représentations qu'elles se font de la nature, constituent leur patrimoine culturel. Les hommes ont utilisé une grande variété de ressources biologiques dans des milieux très divers et en mettant en œuvre des techniques spécialement adaptées. Cet ensemble de connaissances et de savoir-faire constitue d'une certaine manière leur diversité culturelle qui se transmet au fil des siècles de génération en génération »

Mieux la Convention sur la diversité biologique élaborée en 1992 souhaite le respect, la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnelle présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et favoriser l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques. Elle souhaite encourager le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques.

Face à ces nouveaux enjeux dans la conservation de la biodiversité, nous avons souhaité poser la question de savoir comment le Sénégal intègre-t-il ou non ces nouvelles dispositions dans sa politique de gestion de la biodiversité ?

Dans un contexte caractérisé par la pluralité des arrangements institutionnels locaux avec la mise en œuvre de la politique de décentralisation, une marchandisation croissante de la biodiversité, les pressions démographiques, des flux migratoires importants et des incitations contradictoires des bailleurs de fonds, organismes internationaux et ONG ; quel est le mécanisme le plus apte à mettre en œuvre pour assurer une véritable fonctionnalité entre savoirs locaux et savoirs technico-administratifs ? Mais avant cela, il faudrait d'abord s'interroger sur les notions de savoirs locaux et de conservation pour ensuite entrevoir la pertinence, les formes et les procédures de sa prise en charge dans les dispositifs officiels de conservation.

PREMIERE PARTIE :
CADRE GENERAL ET
METHODOLOGIQUE

CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

Les premiers accords internationaux sur la conservation des ressources naturelles sont intervenus au début du XX^{ème} siècle ; notamment la Convention pour la préservation des animaux sauvages, des oiseaux et des poissons signée à Londres en 1900. Cela a abouti à la création de la société de préservation de la faune de l'Empire « Flora and Fauna Preservation Society ».

Cette dynamique va se poursuivre avec les conventions sur la protection de la nature et ses ressources (Alger, 1968), sur les zones humides d'importances internationales (Ramsar, 1971), sur la Diversité Biologique (Rio, 1992), et sur la Désertification (Paris, 1994).

Au Sénégal, les politiques de conservation des ressources naturelles ont été initiées depuis la période coloniale. Elles ont été fondées sur des motivations diverses et variées. Cependant, les prétextes les plus récurrents ont souvent évoqué l'application de la réglementation sur la protection pour une gestion rationnelle et un aménagement scientifique du territoire. Cela a ainsi abouti à une nature désocialisée, dissociée de sa paysannerie et rendue sinon vierge du moins disponible pour une réinterprétation, un remodelage en « espace naturel » symbole de civilisation, paix, harmonie (Chambredon, 1855, cité par Waast, 1995). Cette conception de la conservation retrouve ses soubassements dans l'idéologie franco alémanique des forestiers coloniaux (Waast, 1995).

L'autre argument qui a été souvent brandi pour justifier le renforcement de la réglementation sur la conservation des ressources naturelles est l'exploitation anarchique et le gaspillage des ressources forestières. Ainsi, pour préserver la ressource et assurer une satisfaction des besoins énergétiques des populations, il fallait procéder à une rationalisation et une réglementation de l'exploitation (GGAOF, 1916 pp. (15-16) cité par Ribot, 1999).

Cette période est donc marquée par l'émergence des premières aires protégées au Sénégal. Leur gestion se fondait sur une réglementation très stricte et une politique répressive. C'est dans ce contexte que le Parc National du Delta du Saloum a été créé en 1976. Sa transformation en Réserve de Biosphère en 1981 et en site de Ramsar en 1984 s'explique par plusieurs raisons.

D'abord le Delta du Saloum associe les caractères d'une zone humide marine, estuarienne, lacustre et palustre. Ce sont des zones qui abritent les plus remarquables sites de diversité biologique. Ensuite ce sont des zones tampons et protectrices qui constituent d'importants sites de reproduction, de repos ou de croissance de juvéniles appartenants à divers espèces des milieux terrestres, estuariens d'eaux douces ou marines. Ce sont également des lieux de connexion entre habitats et écosystèmes qui jouent une fonction de stabilisation du littoral.

Cependant, en dépit des énormes potentialités qu'elle recèle la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) est de plus en plus menacée non seulement par la péjoration climatique mais également par les activités anthropiques.

Les contraintes naturelles liées à la péjoration climatique contribuent à la salinisation des terres et à une forte mortalité des ressources forestières. Elles ont également favorisé une réduction drastique des surfaces cultivables qui étaient déjà insignifiantes et une pression généralisée sur les ressources naturelles encore disponibles dans et autour des aires protégées.

Face à ces menaces réelles qui pèsent sur la conservation de la biodiversité du Delta du Saloum plusieurs institutions étatiques et non étatiques vont intervenir dans la zone pour tenter d'apporter des solutions durables aux multiples contraintes.

Ces interventions vont reposer sur une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles, la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable. La mise en oeuvre de ces nouvelles stratégies de conservation bien qu'effective n'a pas atteint les résultats escomptés. Ces derniers plus ou moins mitigés des politiques de conservation ont suscité une réflexion sur le type de savoirs mobilisés dans la gestion des ressources naturelles et leurs impacts sur les succès et insuccès.

D'autant plus que la plupart des études qui ont été faites dans le domaine de la gestion de la biodiversité s'intéressaient le plus souvent aux aspects écologiques de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS). Les rapports entre populations locales et institutions intervenant dans la conservation ont rarement ou peu fait l'objet d'études systématiques. Il en est de même des différents savoirs mis en oeuvre par les multiples institutions intervenant au niveau local et ceux détenus par les populations locales.

Ces institutions malgré les discours « participationnistes » que nous retrouvons dans la littérature sur leurs stratégies d'intervention intègrent peu ou pas du tout les fondements culturels sur lesquels reposent les systèmes de gestion jadis détenus par ces populations. Or, il est à signaler à la suite de M.Prieur et S.Doumbé-Billé(1996) que toute société dispose d'un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir penser qui expliquent sa manière particulière d'organiser son rapport à l'environnement et de le gérer selon une logique qui pour n'être ni cartésienne ni marchande, n'en a pas moins une certaine rationalité qui doit être prise en compte.

Au Sénégal, jusqu'à la fin des années 1960, la stratégie des services forestiers pour la gestion des ressources forestières était caractérisée par la protection du réseau des forêts classées, la surveillance du domaine protégé et les reboisements en régie sur le littoral et en Casamance. Dans tous les cas les populations n'étaient pas suffisamment impliquées dans la gestion.

A partir des années 70, les sécheresses qui étaient jusqu'alors comme des phénomènes cycliques, ont connu une constance et une ampleur plus marquée. Leurs impacts sur la ressource se sont traduits par une importante dégradation, révélant du coup la plupart des faiblesses du système de gestion et de conservation.

Ainsi, la nécessité d'intégrer la gestion des ressources forestières à celle des terroirs villageois a été de plus en plus ressentie, pour permettre la participation effective et la responsabilisation des collectivités locales.

C'est donc dans ce contexte de crise profonde des modèles de gestion des ressources naturelles pratiqués de manière générale et particulièrement dans la RBDS que nous nous interrogeons sur la manière dont sont fabriqués et mobilisés les savoirs dans le cadre des politiques de conservation de la biodiversité et de gestion durable des aires protégées.

Ainsi, dans la perspective de la gouvernance multi niveaux qui s'établit pour une cogestion (qui signifie une situation dans laquelle au moins deux acteurs sociaux définissent le partage entre eux d'une part équitable des fonctions, droits et responsabilités de gestion d'une territoire, d'une zone ou d'un ensemble de ressources naturelles) de l'environnement naturel, la prise en compte des savoirs locaux est un moyen de faire participer activement les populations locales dans la conception et l'exécution des politiques de conservation. La participation est définie comme le processus d'implication et de responsabilisation des

populations locales à toutes les étapes de la gestion des ressources naturelles ; de l'élaboration des stratégies, à leur suivi et évaluation en passant par la mise en œuvre.

Cela se justifie d'autant plus que d'après le rapport sur le développement dans le monde 1998-99 c'est le savoir et non le capital qui est la clé d'un développement social et économique durable. S'appuyer sur les savoirs locaux, composantes de base du système de connaissances de tout pays, est la première étape de la mobilisation d'un tel capital.

Cependant le concept de « savoirs locaux » est au centre d'une vive controverse théorique. Dénommés savoirs traditionnels (Pinton, 2003), autochtones (UICN, 1998), populaires (Sardan, 1995) ou indigènes (Leach et al, 2002), ils sont définis comme « des connaissances locales spécifiques à une société ou à une culture donnée. Les savoirs locaux diffèrent du système international des connaissances générées par les universités, les institutions et les entreprises privées. Ils constituent la base de la prise de décision au niveau local en matière d'agriculture, de santé, de préparation de la nourriture, d'éducation de gestion des ressources naturelles et pour toute une série d'autres activités menées au sein des communautés rurales ». (Warren, 1998).

Opposés souvent au concept de savoirs endogènes qui sont caractérisés par leur dimension introvertie. Autrement dit forgés et appliqués au sein de la communauté ; ils n'ont subi aucune influence extérieure. Ce sont des savoirs qui ont survécus par la transmission de génération en génération et comptent une importante dimension initiatique et contiennent des aspects relevant de spécialisation poussée (Niang, 1990). C'est l'exemple de la vieille femme qui transmet à la nouvelle génération toute une vie d'expériences et de savoirs ; savoirs subtils sur la terre et dans les cieux. C'est aussi la médecine par les plantes et la méthode de lutte contre les tiques de bétail appliquée par les Foulanis, les systèmes d'agro foresterie imitant la végétation naturelle du Kilimandjaro... (Banque Mondiale, 1998).

Par contre, les savoirs locaux sont caractérisés à la fois par leur ancrage local, leur dynamisme, leur ouverture et leur capacité à opérer des emprunts et à s'innover. Ce sont des savoirs qui intègrent harmonieusement pratiques locales et connaissances technico scientifiques. C'est l'exemple du transfert du système cultural des Washambaa au Rwanda pour adoption et transfert et la réintroduction de l'architecture égyptienne traditionnelle (BM, 1998). C'est aussi le modèle de comanagement de la biodiversité au Canada entre indiens autochtones et autorités administratives (Osherenko, 1988).

En réalité selon Hountoudji (1994), la différence que l'on essaie d'établir entre savoirs locaux et savoirs endogènes est sans fondement, puisqu'il n'existe pas de sociétés statiques, immobiles ; de la même manière l'on ne saurait parler de savoir figé, inerte. Parce que les savoirs n'ont pas d'existence en dehors des rapports sociaux. Le savoir, qu'il soit scientifique, endogène ou local est produit par un système social qui est en interaction avec d'autres systèmes sociaux qui s'influencent mutuellement.

Ainsi, vouloir établir une certaine distinction entre ces savoirs, c'est ôter tout le charme et la quintessence dont sont porteurs ces formes de connaissance. Elles ont en effet permis une réconciliation entre biosphère et sociosphère.

Cependant force est de remarquer que ces savoirs locaux malgré leur pertinence déclarée entrent très peu en ligne de compte dans la prise de décision officielle en matière de politiques d'environnement. Ceci est le corollaire d'une attitude institutionnelle et idéologique

qui exclut du savoir officiel les herboristes, guérisseurs et autres dépositaires de connaissances traditionnelles (Niang, 1990).

Quelles peuvent être les conséquences d'une telle situation dans la gestion de la biodiversité dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum.

Que faut-il faire pour qu'une synergie entre savoirs locaux et techniques modernes de gestion puissent favoriser l'éclosion des fonctions multiples des écosystèmes dans les sociétés traditionnelles ?

1-1 JUSTIFICATION DU CHOIX DU THEME

Dans un pays comme le Sénégal les politiques de conservation de la biodiversité occupent une place importante dans le dispositif global de gestion des ressources naturelles. Ces politiques qui privilégient le plus souvent la mise en place d'aires protégées se heurtent bien souvent aux stratégies territoriales et identitaires des acteurs locaux et se traduisent par la remise en cause des droits d'accès et d'usage des populations locales. Ces dernières, contestent vigoureusement la présence et les restrictions pratiquées sur les forêts classées et le parc. Les populations locales considèrent le parc et les forêts classées comme un obstacle à la progression de leurs terres de culture (Soumaré, 1995).

La dépendance des communautés locales vis à vis de cette biodiversité pose la préoccupation majeure de satisfaire les besoins alimentaires d'une population en constante augmentation et la nécessité de conserver cette biodiversité. Mais, peut-on reprocher à des personnes qui ont faim de renoncer en partie au devoir de protéger la biodiversité pour assurer leur survie ? (Diouf, 2004).

Le manque d'adhésion des communautés locales aux politiques de conservation de la biodiversité est dû à une faible implication et à un déficit de prise en compte de leurs préoccupations.

Les conflits qui découlent de la conservation du fait des feux de brousses qui occasionnent des pertes de récoltes, du braconnage, de la coupe clandestine de bois et les nuisances dues aux animaux sauvages (phacochères, singes, oiseaux...).

La désocialisation de la gestion de la biodiversité dans un environnement institutionnel favorable ; caractérisé par le processus de décentralisation et le transfert de compétences qui la fonde et appelle une gestion participative.

Sous ce rapport un bon nombre de systèmes de conservation est entrain d'être mis en œuvre pour parvenir à une gestion viable de la biodiversité.

Parmi ces approches, celle qui consiste à prendre en compte les savoirs locaux dans une dynamique de cogestion de la biodiversité se révèle comme particulièrement pertinente. Aussi, des pays comme le Sénégal gagnerait à initier ce type d'approche pour mieux optimiser leurs stratégies de conservation de la biodiversité.

Dans la mesure où les savoirs locaux permettent de déterminer ce que la communauté sait et possède, comprendre l'articulation des savoirs locaux à travers la culture peut aider le planificateur à mieux comprendre les dynamiques de l'écosystème local et favoriser l'établissement d'une atmosphère de conservation de la biodiversité (Berkes, 1993).

En outre la capacité d'exploiter le patrimoine local de connaissances aussi bien comme produit que comme moyen de production de connaissance tend à la fois à réduire la dépendance à l'égard d'une source considérée comme seule légitime : la technique officielle, et à réduire la tendance à déconsidérer les connaissances et capacités locales (Dupré et al, 1991).

Cependant la prise en compte des savoirs locaux à travers les stratégies officielles de conservation n'est pas sans comporter un certain nombre de contraintes dont celles liées à leur identification, à leur codification, à leur transfert, et aux droits de propriétés intellectuelles. Ce dernier aspect pose la question de la brevetabilité des savoirs locaux et du mécanisme de partage des retombées financières découlant d'une innovation appartenant à toute une communauté.

1-2 POSITION DU PROBLEME

Depuis le sommet de la terre, tenu à Rio en 1992, la rédaction de la Convention sur la biodiversité et de l'Agenda 21, la communauté internationale a insisté sur la nécessité de la prise en compte des savoirs locaux dans tous les processus de la conservation et du développement. Ainsi, l'Agenda 21 reconnaît en son principe 22 que les peuples autochtones en raison de leurs savoirs et des pratiques traditionnelles ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement.

La Convention sur la biodiversité a stipulé la nécessité de la prise en compte des savoirs locaux dans tous les processus de conservation de la biodiversité. Ces savoirs locaux ont connu depuis lors un regain d'intérêt et sont apparus comme des alternatives crédibles aux modèles classiques de conservation.

C'est le cas de la réserve naturelle de Keur Cupaam de Popenguine (Sénégal), où un groupe de 119 femmes sur la base des savoirs locaux est parvenu à mettre un terme à la dégradation de l'environnement de leur région en restaurant la végétation dégradée (BM note CA, 1999). Dans le Pacifique ce sont les peuples Maori qui ont pu freiner la dégradation de leurs écosystèmes marins grâce au retour aux modes traditionnels de gestion des pêcheries (Roué, 2003). En Colombie et au Rwanda c'est l'adoption de variétés de haricots sélectionnées à l'aide de techniques développées par des cultivatrices qui possédaient des connaissances locales sur la culture de haricot (BM, 1998).

Malgré cela la problématique des savoirs locaux continue de susciter peu d'intérêt au niveau des institutions de recherche et de conservation de la biodiversité au Sénégal.

Par ailleurs la question des savoirs locaux soulève d'autres enjeux cruciaux comme :

- L'intégration de la conservation de la biodiversité dans les programmes et activités de production ;
- La reconnaissance du savoir des populations autochtones et sa prise en compte dans les activités de conservation ;
- Le partage équitable des rôles, responsabilités et bénéfices dans la gestion de la biodiversité.

Pour tous ces enjeux les acteurs sur le terrain n'ont pas la même conception. De l'Etat aux Organisations Non Gouvernementales en passant par les populations locales on note des positions divergentes sur la question.

1-3 OBJECTIF GENERAL

Comprendre la manière dont sont conçus et appliqués les savoirs liés à la conservation de la biodiversité et la gestion durable des aires protégées et leurs interactions avec les savoirs locaux.

1-4 Objectif spécifique 1

Analyser les modes de conception et d'application des savoirs mis en œuvre par les institutions dans le cadre des politiques de conservation des ressources naturelles.

1-5 Objectif spécifique 2

Etudier les stratégies de réponses des populations locales face aux systèmes actuels de conservation des ressources naturelles.

1-6 Objectif spécifique 3

Identifier et caractériser les savoirs locaux détenus par les populations locales dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité (i) et la mobilisation de ces savoirs dans le cadre des politiques de conservation (ii).

1-7 HYPOTHESES DE LA RECHERCHE

Après le sommet de RIO en 1992, le Sénégal a modifié sensiblement sa politique de conservation des ressources naturelles. D'abord en adaptant le code forestier aux textes sur la décentralisation ; il va subir une profonde modification en 1993 puis en 1998 pour favoriser une plus grande participation des acteurs locaux à la gestion des ressources forestières. Ensuite en orientant ces actions vers une plus grande prise en compte des aspects relatifs à la lutte contre la pauvreté et le développement durable.

Ces options stratégiques qui appellent à une plus grande implication des communautés locales devraient pour être cohérentes avec elles mêmes redéfinir leur rapport au savoir sur la gestion de la biodiversité dans le sens d'une reconnaissance et d'une prise en compte des savoirs locaux. Cependant ;

Hypothèse 1 :

Les institutions qui opèrent dans le domaine de la conservation de la biodiversité et la gestion durable des aires protégées privilégient exclusivement dans leurs approches les techniques administratives de gestion des ressources naturelles.

Alors que dans le même temps ;

Hypothèse 2 :

Les populations locales sont plus favorable à la gestion qui prend en compte leurs savoirs et savoirs faire plutôt que celle fondée sur l'instauration d'une réglementation formelle et rigide.

Ainsi donc dans le cadre de la gestion des ressources naturelles ;

Hypothèse 3 :

Les savoirs locaux interfèrent en permanence dans le cadre de l'application des politiques de conservation de la biodiversité et se posent comme alternative aux savoirs technico administratifs.

CHAPITRE 2 : APPROCHE CONCEPTUELLE ET THEORIQUE

2-1 APPROCHE CONCEPTUELLE

L'évolution des politiques de conservation de la biodiversité a aussi affecté les concepts. C'est ainsi que le concept de conservation a subi une évolution et peut renvoyer à plusieurs acceptions. Selon l'UICN (1980) la conservation « c'est la gestion de l'utilisation humaine de la biosphère de manière à ce que celle-ci puisse procurer le plus d'avantage durable aux générations actuelles tout en conservant la capacité de satisfaire les besoins et aspirations des générations futures. La conservation est donc positive et comprend le maintien, l'utilisation durable, la remise en état et l'amélioration de l'environnement naturel.»

Cependant le terme de conservation n'a pas le même sens pour tout le monde et les défenseurs de la conservation qu'il s'agisse des paysages ou d'espèces (in situ), n'ont pas tous la même attitude à l'égard des populations locales. Pour les uns, les collectivités locales leurs connaissances et leurs modes de vie traditionnelle doivent jouer un rôle important dans la conservation. Pour d'autres la conservation implique une limitation sévère des activités humaines (parfois même de la présence humaine dans les régions ciblées).

Dans cette étude nous dissociions ces deux approches de la conservation. La première qui exclue ou qui minimise la présence humaine dans le site à conserver apparaît comme le modèle classique de conservation de la biodiversité bien qu'elle soit toujours en vigueur à travers les parcs et les forêts classées. Cette forme de conservation nous la désignerons « conservation classique ».

La deuxième approche de la conservation qui réintègre l'homme dans le milieu à conserver et sollicite son savoir et ses pratiques traditionnelles, apparaît comme le modèle moderne de conservation de la biodiversité. Nous la désignerons dans cette étude « conservation moderne ».

Ces deux formes de conservation font également appel à des savoirs différents dans leur mise en œuvre.

La conservation classique fait appel presque exclusivement aux savoirs administratifs. Les savoirs administratifs sont construits sur la base de systèmes internationaux de connaissances générées par les universités et les institutions. C'est un système « top down ». C'est à dire qui opère du sommet vers la base. Ce sont des savoirs fondés sur des procédures et règlements formels qui n'ont le plus souvent aucune prise avec les réalités locales. Selon Sardan (1995) ce sont des savoirs standardisés, formalisés et uniformisés. C'est l'exemple des plans de gestion des ressources naturelles et de tout le dispositif qui l'accompagne.

La conservation moderne quant à elle sollicite les savoirs locaux en plus des savoirs administratifs. Les savoirs locaux sont définis comme la base de l'information pour une société donnée. Ils facilitent la communication et la prise de décisions. Les systèmes d'informations locaux sont dynamiques et continuellement influencés par la créativité et l'expérimentation au sein des communautés, ainsi que par le contact avec des systèmes extérieurs (Flavier et al.1995).

Ces savoirs locaux peuvent comprendre deux dimensions : les savoirs locaux techniques et les savoirs locaux non techniques (Sardan 1995).

Les savoirs locaux techniques sont constitués des savoirs pratico empiriques : des savoirs sur les plantes, le sol et la dynamique écologique en général.

Les savoirs locaux non techniques sont constitués de savoirs sociaux qui renseignent sur la manière d'agir, de penser et de sentir de toute une communauté. Ce sont ces savoirs qui

révèlent des modes d'organisation locaux, les processus de prise de décision et les conventions locales (interdits, tabous, sacrés...)

La prise en compte des savoirs sociaux dans les systèmes de conservation de la biodiversité facilite toute entreprise de cogestion des ressources naturelles.

Du fait de leurs caractères diffus et de leur complexité les savoirs locaux sont difficilement caractérisables. Ils ne sont pas comme le dit F Berkes (1993) simplement un système de connaissances et de pratiques, c'est aussi un système intégré de connaissances et de pratiques. Ainsi, si les savoirs locaux sont analysés indépendamment des structures sociales et écologiques ils ne peuvent être compris (Lore, 1992).

Les savoirs locaux sont enracinés dans une communauté particulière et font partie d'une tradition culturelle plus large. Il s'agit d'une série d'expériences générées par des gens vivant dans ces communautés.

Les savoirs locaux sont passés par des épreuves dures et des erreurs, et font preuve actuellement d'assez de souplesse pour faire face aux changements. C'est le cas de plusieurs initiatives locales : gestion de pépinières et développement de vergers par les populations de Néma Ba dans la RBDS.

Les savoirs locaux sont liés à la cosmologie et à la cosmogonie locale et entretiennent des rapports consubstantiels avec le sacré et le symbolique. Comme l'exemple de la forêt de Sountoutou qui malgré sa profanation par la Société d'Appui et d'Aménagement du Delta (SAPAD), qui y mène des activités de conservation, les populations de Néma Ba riveraines de cette forêt continuent de croire en sa dimension sacrée en évitant d'y mener des activités comme l'exploitation des produits forestiers. C'est le cas également du site de Laga, dans la RBDS où les bolons sont sacrés et ne peuvent être exploités qu'avec l'accord du conservateur des milieux.

Les savoirs locaux sont générés par les utilisateurs et les gestionnaires de la ressource. Par exemple à Néma Ba lorsque les populations locales ont indiqué aux agents du PGIES l'inadaptation de l'anacardier sur leurs sols, leurs arguments étaient fondés sur une longue expérience d'exploitation de ces sols.

Les savoirs entretiennent des relations fondées sur la réciprocité et l'obligation entre la communauté et la nature. Ainsi, la relation de la plante avec la société n'est pas considérée comme unilatérale. La reconnaissance de l'importance de la plante dans la vie des hommes s'accompagne de liens de dépendances du monde végétal vis à vis de l'action spirituelle et sociale des hommes. Les Koukouyas (sous groupe Batéké) sont connus pour être des « créateurs de forêt ». Les pygmées Mbuti considèrent qu'ils ont pour rôle de « réveiller » la forêt, de l'empêcher de dormir, car son sommeil affecterait les systèmes naturels et sociaux (disparition d'animaux, sécheresse, épidémie, trouble de tous ordres...) (Niang, 1990).

La gestion des ressources communes prônée par les savoirs locaux est basée sur le partage des connaissances et du sens. La pratique du repos biologique par les femmes de Soukouta dans l'exploitation des huîtres est fondée sur le constat unanime de la prolifération des juvéniles durant la période allant du mois de juin au mois de septembre. Et sur la conviction que leur avenir voire leur survie dépend de la pérennisation de la ressource et qu'il faut à tout prix la préserver.

Les savoirs locaux sont ouverts à l'innovation et sont capables d'opérer des emprunts. C'est le cas lorsque les femmes de Soukouta ont été formées par la coopération japonaise en 1995 à la technique de détouillage d'huîtres par les couteaux. Une technique qui permet

d'effectuer une exploitation sélective en préservant les jeunes huîtres et les racines de la mangrove. Actuellement l'usage de cette technique est généralisé à Soukouta. Et les femmes de Néma Ba, lorsqu'elles ont vu le mode d'organisation et d'exploitation des huîtres des femmes de Soukouta, s'en sont inspirées.

Les savoirs locaux sont transmis oralement, ou par imitation et démonstration. Comme l'apprentissage à la sélection des graines de semence par les enfants à Néma Ba. Cela se fait par simple observation des parents et une reproduction ensuite des gestes.

Les savoirs locaux sont en évolution constante, car ils sont produits et reproduits, découverts et perdus ; même s'ils sont perçus par certains observateurs extérieurs comme statiques. Les populations de Bétenty dans la RBDS ont exhumé une pratique ancestrale pour mieux organiser l'exploitation du ditakh (Deterium). En effet constatant la fréquence du gaspillage par les exploitants allochtones en l'occurrence les bana bana (commerçants), les populations ont instauré une protection intégrale sur la ressource pour qu'elle régénère et que la maturation s'effectue convenablement. En outre, en guise de sanction à l'encontre des contrevenants une amende de 5000 f CFA est prévue pour tout ceux qui dérogent à la règle ; c'est à dire en procédant à l'exploitation avant l'ouverture de la cueillette.

Pour ce qui est des aires protégées au Sénégal, elles sont subdivisées en deux grands domaines : le domaine classé et le domaine protégé.

Le domaine classé qui relève exclusivement de la compétence juridictionnelle et gestionnaire de l'Etat comprend : les forêts classées ou démoniales, les parcs nationaux et les réserves naturelles. Ces dernières sont subdivisées en réserves intégrales, réserves de flore, réserve de faune, réserve de chasse (zone d'intérêt cynégétique), réserve sylvo pastorale, réserve de la biosphère, périmètres de reboisement et de restauration.

Le domaine protégé qui dépend de la compétence des collectivités locales qui doivent en assurer la gestion comprend : les zones de terroir (zone d'intervention des collectivités locales) et des zones pionnières (zones d'intervention des grandes sociétés).

2-2 CADRE THEORIQUE

Dans le champ de la conservation de la biodiversité les savoirs et les pratiques ont beaucoup évolué. Cette évolution est liée à plusieurs facteurs et est perceptible dans les valeurs, les conduites et les systèmes de pensée.

Ce que M Foucault désigne par épistémè et qui est l'ensemble des discours qui unifient à un moment donné le savoir d'une communauté humaine a subi de multiples transformations dans le domaine de la conservation.

Apparues durant la période coloniale, les politiques de conservation des ressources naturelles au Sénégal s'intéressaient uniquement à la protection et à la défense des ressources forestières. Les populations locales étaient totalement exclues de la conception et de la mise en œuvre des politiques de conservation. Ces modèles reposaient le plus souvent sur des préjugés ethnocentriques des forestiers coloniaux de l'époque qui avaient une représentation de l'arbre comme source de production de bois. Cette vision leur paraissait la seule valide et universelle.

Dans les années quatre vingt une politique verra le jour sous l'égide de l'UICN : C'est la Stratégie Mondiale de Conservation (SMC). Elle aura pour objectif de corriger les dysfonctionnements des premières politiques. D'abord en inversant la tendance généralisée de la dégradation des ressources naturelles dans les aires protégées en mettant l'accent sur une approche éco systémique et une meilleure connaissance des milieux. Ensuite en reconnaissant les populations locales comme des agents responsables de la pression anthropique qu'il faut sensibiliser et éduquer. Cette éducation devait se porter sur les sciences relatives à l'environnement.

La SMC qui accorde une importance primordiale aux aspects écologiques a néanmoins des préjugés sur les populations locales, en les désignant comme uniques responsables de la dégradation des ressources naturelles, va également connaître beaucoup de difficultés de mise en œuvre.

La prise de conscience des sentiments de frustrations ressentis par les populations locales à travers les différentes politiques de conservation de la biodiversité va amener la communauté internationale à repenser les modes de conservation.

En effet, en Afrique où les aires protégées sont souvent inspirées sur le modèle occidental, la conservation de la biodiversité a souvent suscité des conflits aigus. Les politiques publiques de gestion des ressources naturelles apparaissent comme des ingérences déstabilisant des conditions d'existence de groupes sociaux vulnérables. Au nom de priorités définies avec une large marge d'incertitude par des acteurs extérieurs. Sans aller jusqu'à l'élimination physique (mais on s'en approche parfois de manière insidieuse), l'histoire récente des sociétés paysannes (celles qui vivent là où les mesures contraignantes sont mises en œuvre) est celle d'une dépossession continue et globale puisqu'à la fois économique, juridique, politique, culturelle, sinon psychologique (Prieur et al, 1996).

La déclinaison de la nouvelle approche se fera à RIO en 1992 lors du sommet de la Planète. La convention sur la biodiversité issue du sommet va remettre l'homme au cœur du processus de conservation. D'abord en recommandant le principe de la participation dans la conception et l'application des politiques de conservation. Ensuite dans sa disposition 8(j) à prendre en compte dans les stratégies de conservation de la biodiversité les savoirs, savoir-faire et savoir penser des communautés autochtones. Consciente du fait que le maintien de la biodiversité ne dépend pas uniquement de solutions scientifiques et techniques, la communauté internationale a recommandé la prise en compte des savoirs locaux dans les stratégies de conservation.

Les savoirs locaux sont à la base de stratégies de résolution des problèmes par les communautés locales, en particulier pour les pauvres. Ils sont une composante générale en matière de gestion des ressources naturelles et de développement.

Apprendre des savoirs locaux, en examinant d'abord ce que les communautés locales savent et possèdent, peut permettre de mieux comprendre les conditions locales et de fournir un contexte favorable aux activités conçues pour aider les communautés. De plus, adapter les pratiques globales aux conditions locales peut augmenter l'impact de la gestion des ressources naturelles et la rendre plus durable.

Ces mutations paradigmatiques vont affecter profondément les systèmes nationaux et locaux de conservation de la biodiversité ; par l'émergence de forêts classées durant la période coloniale, la création de parcs nationaux au cours des années soixante dix et quatre vingt et actuellement le développement des approches participatives.

Cependant les constats sont unanimes sur l'érosion de ces savoirs locaux. Selon Lore (1992) les savoirs locaux sont en voie de disparition et il n'existe pratiquement pas de ressources pour les documenter. Pour lui, les changements intervenus au Sahel se sont faits très rapidement et la scolarisation des enfants a induit une fracture sur la continuité de la transmission culturelle. En plus de cela, de plus en plus de jeunes considèrent les savoirs locaux comme un savoir dépassé. Pour toutes ces raisons Lore, suggère que soit rapidement trouvés des voies et moyens pour sauver ces savoirs.

Par ailleurs, M Chastanet et Dupré (1991) évoquent l'appauvrissement de la culture cognitive et technique des sociétés sahéliennes comme étant la cause de la dégradation de leur environnement à côté de facteurs mieux connus comme la sécheresse ou le déboisement. Malgré leur déclin progressif, les savoirs locaux continuent d'être à la base de résolution de beaucoup de problèmes surtout en Afrique. C'est le cas des systèmes d'irrigation développés par les femmes en Basse Casamance après l'échec des procédés scientifiques et techniques mises en application par les hollandais (Marzoug et Dupré, 1991).

S'il est vrai que des préjugés ont toujours prévalu concernant les techniques paysannes ou les savoirs locaux, qui ne sont jamais considérés comme des solutions viables ou intégrables dans les projets de développement ; il est tout aussi vrai que les terminologies scientifiques ont du mal à capturer les subtilités exprimées par les savoirs locaux. De sorte que leur identification et leur documentation pose un certain nombre de difficultés.

Tout d'abord il s'agit de réconcilier deux visions du monde ; l'une scientifique qui cherche à dominer la nature et l'autre traditionnelle qui cherchent à s'y adapter. Ensuite un problème d'attitude par rapport aux valeurs mises en avant dans chaque système de savoir. Les savoirs locaux sont intuitifs et holistiques tandis que les savoirs scientifiques et techniques procèdent par analyse et par réduction des phénomènes. Les savoirs locaux sont fondés sur l'oralité et sur l'expérience empirique alors que les sciences et technologies sont basées sur l'écrit et la didactique quant à leur transmission... (Berkes et al, 1993).

Ces contradictions sont aussi perceptibles entre sciences de la nature et sciences sociales sur les méthodes appropriées pour documenter et intégrer les savoirs dans les politiques de conservation. Les unes privilégiant uniquement les aspects techniques de ces savoirs, les autres tout le savoir et le savoir être qui vont avec les savoirs locaux. Mais, tous les deux sont suspendus à la volonté politique pour leur développement.

La collecte et l'intégration des savoirs locaux dans les stratégies officielles de gestion de la biodiversité doivent passer nécessairement par la communication sociale. La communication sociale signifie « un moyen visant à l'établissement d'une identité de vues au sein d'une communauté humaine ; elle suppose l'échange de messages (communication) visant à donner un sens à l'action entreprise et à enrichir la connaissance commune, souvent pour faire face à un changement » (Ramirez, 1997).

Cette communication sociale doit se faire par l'apprentissage interactif. Ce dernier est essentiel pour les initiatives de gestion participative dans la mesure où il vise à dépasser la logique de l'autorité experte et les habitudes de gestion par prescription. Il tend à concilier ce qui est légal (prescrit) et ce qui est légitime (résultant d'un consensus social). En effet, les efforts de transfert de l'information, de sensibilisation ou de renforcements de compétences se sont révélés souvent inutiles. L'apprentissage interactif par contre, fondé sur le dialogue et la confrontation directe des différents points de vue (réflexion, débat et actions communes)

permet de réduire cet écart entre le légal et le légitime ou contribue à gérer le conflit (RAMAO, 2005).

Au Sénégal, les politiques de conservation de la biodiversité n'ont pas encore pris en compte la problématique des savoirs locaux. Même si de nouveaux enjeux de la préservation de cette biodiversité existent potentiellement dans la mise en œuvre du Protocole de Carthagène sur la biosécurité. En effet, jusque là, les seuls aspects de la biodiversité qui étaient largement pris en compte par la législation et les programmes et projets, étaient la diversité des écosystèmes d'une part et la diversité des espèces d'autre part. Désormais, avec la ratification par le Sénégal de ce protocole, la diversité génétique doit être prise en compte de manière exhaustive en vue de pouvoir contrôler les biotechnologies et particulièrement les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM).

C'est la raison de la mise en place au sein de la direction des Parcs Nationaux du projet de biosécurité en application de la Convention et du Protocole. Ce projet favorisera peut être une prise en compte des savoirs locaux à travers la politique étatique de conservation de la biodiversité ; d'autant que le projet biosécurité vise à établir un droit de propriété intellectuelle sur les innovations scientifiques, techniques, sociales et culturelles dans le domaine de la biodiversité, et que dans ce domaine les communautés locales ont quelques choses à apporter.

2-3 REVUE DE LA LITTERATURE

La réflexion sur les savoirs locaux s'est développée au courant des années quatre vingt, suite à la lutte politique pour la reconnaissance des droits des minorités et aux actions des mouvements environnementalistes en quête d'alternative au modèle scientifique et technique (Lore, 1992). Mais, les travaux dans ce domaine ont débuté depuis les années cinquante. Les pionniers ont été les anthropologues et les naturalistes. Ces travaux s'intéressaient le plus souvent, à la classification qu'opéraient les savoirs locaux sur les animaux et les plantes (Bulmer, 1970 ; Berlin, 1973 ; Hunn, 1975) cités par Lore.

L'orientation théorique de ces études sur les savoirs locaux était axée sur la comparaison. L'écologie scientifique était comparée aux savoirs locaux écologiques. Ces savoirs locaux que les anglo-saxons appellent ecological indigenous knowledge étaient des connaissances autochtones sur les espèces animales et végétales et sur les écosystèmes.

Les savoirs locaux vont gagner leur reconnaissance internationale à travers des documents de stratégie mondiale de conservation (UICN et *al*, 1980), et « our common future » (WCED, 1987). Ce sont ces deux documents qui vont insister sur la nécessité d'utiliser les savoirs locaux.

Ainsi, des études comme celle de Fikret B (1993) et Dupré et *al* (1991) vont approfondir la question.

Cependant ils ne vont mettre l'accent que sous l'angle des savoirs écologiques et des techniques dont disposent ces populations dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Alors qu'à coté des savoirs locaux écologiques il y a des savoirs locaux sociaux qui encadrent et guident tous les processus qui s'opèrent autour des ressources naturelles. Ces savoirs sociaux sont fondamentaux dans toute approche de conservation de la biodiversité, comme Sardan (1995) l'a montré dans son ouvrage.

La réactualisation de la prise en compte des savoirs locaux dans la conservation par la convention sur la biodiversité en son article 8 j dénote de l'acuité de la question.

En effet, les modèles technico administratifs adoptés dans la conservation de biodiversité ont montré un certain nombre de limites. Souvent conçus dans des contextes différents de ceux où ils sont appliqués, ces modèles posent de réels problèmes d'adaptation. Comme l'a démontré R Maëlle (2000) dans son étude.

Niang(1990) dans son article montre la marginalisation des savoirs locaux par une politique officielle de conservation qui est idéologiquement d'inspiration occidentale.

CHAPITRE 3 : STRATEGIE DE LA RECHERCHE

La stratégie que nous avons adoptée dans le cadre de cette recherche comprend trois grandes étapes :

La recherche documentaire, la consultation des personnes ressources, la visite exploratoire, et la recherche de terrain.

4-1 LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

La première étape nous a conduit dans diverses bibliothèques et centres de documentation : bibliothèque universitaire, de l'Institut des Sciences de l'Environnement, au Centre pour la Recherche et le Développement International (CRDI), Union Mondiale pour la Nature (UICN), Direction des Parcs Nationaux, Direction de l'Environnement, UNESCO, CONGAD, ENDA TIERS MONDE, et au FEM. Ces différentes revues de la littérature nous ont permis de rassembler une précieuse documentation. Egalement, elles nous ont permis de nous rendre compte de la relative faiblesse des études dans ce domaine. En ce qui concerne le Sénégal, le terrain est presque vierge.

En plus des centres de documentation, nous avons consulté des sites Web traitant de la question des savoirs locaux (voir bibliographie).

4-2 LA CONSULTATION DES PERSONNES RESSOURCES

Au cours de notre recherche nous étions amenés à consulter plusieurs personnes qui nous ont aidé et nous ont guidé dans notre travail. Certains par leurs conseils et leurs recommandations d'autres par leurs suggestions.

Ce fut le cas des chercheurs de l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENEA) qui ont capitalisé une grande expérience en matière de recherche dans la RBDS. De ce fait ils ont contribué à nous mettre en rapport avec des personnes ressources et à nous indiquer les localités les plus sujettes à la dégradation et aux conflits autour des aires protégées.

Nous avons également discuté avec des agents de l'UICN qui maîtrisent bien la zone et qui ont une grande expérience d'intervention avec les communautés de base. Ils ont contribué à nous éclairer sur les grandes problématiques qui traversent la gestion de la RBDS.

4-3 LA VISITE EXPLORATOIRE

La visite exploratoire que nous avons effectuée à la RBDS nous a permis d'identifier concrètement sur le terrain les véritables enjeux autour de la conservation de la biodiversité. Elle a permis en outre de repréciser les dimensions et indicateurs des concepts de savoirs locaux et de conservation.

Enfin elle a contribué à la formulation d'hypothèses de travail qui cadre mieux avec la réalité empirique.

Au cours de cette visite exploratoire nous avons élaboré et administré des guides d'entretiens aux populations et aux institutions présentes dans la RBDS dans le cadre de la conservation de la biodiversité.

Après la phase exploratoire nous avons effectué un travail de terrain de plus de 35 jours entre Soukouta et Néma Ba.

4-4 PROCEDURE D'ECHANTILLONNAGE.

La RBDS compte plus de quarante villages qui sont répartis entre les îles et la terre ferme.

Pour des raisons de contraintes logistiques notre recherche a été uniquement focalisée sur la terre ferme. C'est ainsi qu'à partir de là nous avons opéré des choix à partir des critères que nous allons évoqués plus bas.

Pour le choix de nos enquêtés nous avons veillé pour que dans chaque village toutes les catégories que nous avons définies soient représentées : anciens, jeunes, femmes. Les personnes ressources comme les chefs de villages, les représentants des associations de jeunes et de femmes et d'institutions étatiques et non étatiques ont été aussi des cibles primordiales dans cette étude.

4-4 ECHANTILLONNAGE

Nous avons effectué 33 entretiens avec 15 femmes et 18 hommes ; ces chiffres cependant n'ont aucune valeur scientifique mais une valeur heuristique. Parce que dans une recherche qualitative la taille de l'échantillon n'a pas trop d'importance. Par contre, ce qui est important c'est la diversification des sources d'information fondée sur des critères précis comme : le sexe, l'âge, la catégorie socio professionnelle...

L'autre élément important concerne la validité du matériau. Pour qu'elle soit effective la saturation doit être atteinte. La saturation confère une base solide à la généralisation des résultats obtenus. Ainsi, elle remplit pour l'approche qualitative la même fonction que la représentativité remplit pour l'enquête par questionnaire.

4-5 CONDITIONS DU CHOIX ET PRESENTATION DES INSTRUMENTS DE LA RECHERCHE

Nous entendons par méthode « un dispositif spécifique de recueil ou d'analyse des informations, destiné à tester des hypothèses de recherche » (R Quivy ; L-V Campenhoudt, 1995).

Dans cette recherche nous avons utilisé principalement trois méthodes : l'entretien, l'observation direct et le multiple sorting.

L'entretien à travers ses différentes variantes que sont : l'entretien libre, l'entretien semi structuré et l'entretien collectif.

L'entretien libre a été surtout utilisé dans l'identification des stratégies locales face aux systèmes actuels de conservation de la biodiversité.

Sa grande souplesse et son absence de directivité permet à l'enquêté de s'exprimer librement en justifiant ses choix.

L'entretien semi structuré a été adopté pour appréhender les modes de conception et d'application du savoir par les institutions qui interviennent dans la RBDS.

Sa faible directivité et sa souplesse permettent de récolter des données sur des thèmes précis portant sur l'implication des populations ou sur les domaines d'intervention des institutions.

L'entretien collectif a été effectué avec les femmes sur le thème savoirs locaux et modalités d'accès et d'usage à la biodiversité marine.

Ce type d'entretien permet de confronter les expériences des uns et des autres ensuite il favorise le contrôle mutuel.

L'avantage de l'enquête par entretien réside dans le fait qu'il est l'instrument privilégié de l'exploration des faits dont la parole est le vecteur principal. Ces faits concernent les systèmes de représentations (pensées construites) et les pratiques sociales (faits expérimentés). Les premiers renvoient aux idéologies, aux valeurs, aux représentations, aux images et aux sens que les acteurs confèrent à leurs pratiques. Les seconds concernent davantage les enjeux, les expériences personnelles, les trajectoires, les processus (L Albarello, 1999).

L'entretien permet une grande profondeur des éléments d'analyse recueillis ; une souplesse et une faible directivité du dispositif qui permet de récolter des témoignages et les interprétations des interlocuteurs en respectant leur propre cadre de référence, leur langage et leurs catégories mentales.

L'entretien comme toute méthode de recherche comporte un certain nombre de limites.

Sa grande souplesse peut effrayer ceux qui ne peuvent travailler avec sérénité sans directivité technique précise. De même des données recueillies par entretien sont parfois difficiles à exploiter.

L'observation directe a été une méthode complémentaire à l'entretien utilisée pour l'observation des stratégies locales face aux systèmes actuels de conservation et la mobilisation des savoirs locaux.

C'est une méthode au sens strict basée sur l'observation visuelle. C'est une méthode qui nous permet de capter les comportements au moment où ils se produisent sans l'intermédiaire d'un document ou d'un témoignage.

Elle permet de mieux saisir le non verbal et de ce qu'il révèle : les conduites instituées et les codes comportementaux, les modes de vie, l'organisation spatiale des groupes et de la société.

Ses limites sont généralement liées à l'acceptation du chercheur comme observateur par le groupe, la rétention des éléments observés par la mémoire, et les difficultés d'interprétation des éléments observés.

Le multiple sorting est une méthode qui comporte deux phases : le free listing et le pile sort.

C'est une méthode qui vise à déterminer comment les personnes catégorisent les expériences dans la conservation de la biodiversité et les classent.

A travers le free listing on essaie d'amener l'enquêté à produire une liste des pratiques locales.

Et dans le pile sort l'enquêté regroupe les éléments en tas et va tenter de les classer.

Cette méthode a été utilisée dans l'identification et la caractérisation des savoirs locaux.

Sa souplesse et sa flexibilité en font une méthode efficace car elle permet à l'enquêté d'utiliser aussi bien la parole que les dessins sur le sol pour s'exprimer.

4-6 TRAITEMENT DES DONNEES

Dans cette étude nous avons utilisé l'analyse de contenu pour le traitement des données.

C'est une méthode qui peut être appliquée à toutes les données récoltées selon les sources précédemment exposées, les entretiens oraux et les sources écrites. Elle permet de répondre

aux questions suivantes : qui parle ? Pour dire quoi ? A qui ? Comment ? Avec quels résultats ?

L'analyse de contenu est généralement définie comme un ensemble de techniques de recherche permettant de décrire tout contenu de communication en vue de l'interpréter. Elle repose sur le principe de l'inférence : on part du discours et on en déduit de manière logique des connaissances sur l'émetteur du message ou sur l'environnement.

4-7 LIMITES DE LA RECHERCHE ET DIFFICULTES RENCONTREES

Comme toute étude sa réalisation a été confrontée à un certain nombre de limites épistémologiques et de difficultés dans sa mise en œuvre.

4-7-1 LIMITES DE LA RECHERCHE

Les principales limites à signaler dans cette recherche sur les savoirs locaux concernent d'abord la documentation. Les ouvrages traitant de la question des savoirs locaux sont rares, de même que les recherches qui ont été faites dans ce domaine.

La conséquence directe de cela constitue une relative faiblesse du champ théorique dans le domaine concerné.

Ensuite l'éclatement au Sénégal des institutions qui interviennent dans la conservation de la biodiversité a constitué une limite à cette recherche. Cette limite résidait surtout dans l'appréhension de la cohérence interne des politiques de conservation et de leurs évolutions. En effet l'absence de continuité entre les institutions comme la Direction de l'Environnement, des Parcs Nationaux, et des Eaux et Forêts donnait l'impression que chaque institution intervenait sans se préoccuper des autres.

Enfin dans cette étude nous avons été confronté entre autre biais au biais d'attente. Le fait que nous soyons introduit dans la zone par un agent de l'UICN avait contribué à faire croire aux populations locales que nous étions un de leurs agents. Ainsi, dans les discussions les populations étaient beaucoup plus portées à orienter l'enquête sur les problèmes auxquels ils sont confrontés et les projets qu'elles souhaitaient développer.

4-7-2 LES DIFFICULTES RENCONTREES

Parmi les difficultés que nous avons rencontrées dans cette étude figure en bonne place le problème logistique. L'éloignement des villages et le déficit des moyens de transports ont considérablement perturbé notre recherche.

Par ailleurs, la rencontre de certaines personnes ressources comme le conservateur du parc et les dirigeants de certaines institutions n'a pas pu se faire du fait de leurs mouvements incessants et des contraintes logistiques que nous avons évoquées précédemment.

DEUXIEME PARTIE :
PRESENTATION DES RESULTATS
DE L'ENQUETE

CHAPITRE 4 : CADRE GEOGRAPHIQUE

Située dans la partie estuarienne du bassin hydrographique du Sine Saloum, du Diombos et du Bandiala, la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum est comprise entre 13° 35 et 14° 15 de latitude Nord et 16° 03 et 16° 50 de Longitude Ouest. Elle se subdivise en trois grandes parties : continentale, insulaire et maritime.

Sur le plan administratif, elle est à cheval sur les régions administratives de Kaolack et de Fatick ; elle englobe les arrondissements de Djilor, de Toubacouta, Fimela et de Niodior. La population de cette zone est d'environ 200.000 habitants, mais son aire globale d'influence compte une population estimée à 1.320.763 habitants en 1988 (UICN, 1986).

Les densités de population à l'échelle de l'arrondissement sont comprises entre 21 et 61 habitants au km² le taux d'accroissement est de l'ordre de 2,8%. Cette population est caractérisée par sa jeunesse ; 55% de l'effectif total à moins de 30 ans. Les groupes ethniques dominants sont les sérères, les niominkas, et les mandingues qui cohabitent avec les wolofs et les toucouleurs ; presque tous de religion musulmane.

Le Parc National du Delta du Saloum, aire centrale de la RBDS a été créé le 28 mai 1976 par décret numéro 76-577, est situé à sa partie Sud Ouest. Il couvre une superficie de 76.000 ha.

Dans la zone périphérique l'espace se partage entre des zones de terroirs et des forêts classées ; ces dernières font (58.940 ha) (Direction des Parcs Nationaux, 1999).

3-1 ETAT DES RESSOURCES NATURELLES

3-1-1 LES RESSOURCES EN EAU

La zone est en effet un estuaire avec des bras de mer qui ont individualisé trois ensembles d'îles et un réseau de petits marigots appelés bolon. Les principaux bras de mer sont : le Saloum, le Diombos et le Bandiala. Le régime hydrographique de ce domaine est de type sahélien (Diop, 1990).

L'écoulement fluvial est directement influencé par le régime saisonnier des pluies : les hautes eaux correspondent à la saison des pluies et les basses eaux à la saison sèche. Il n'en demeure pas moins que la marée, essentiellement de type semi diurne reste le principal facteur de l'hydrodynamisme estuarien.

3-1-2 LES RESSOURCES PEDOLOGIQUES

Les formes du relief de la zone sont fortement liées à son histoire géologique, laquelle est directement associée à la dynamique marine. En effet, les îles du Saloum sont constituées de vases mélangées quelque fois avec du sable dont le dépôt remonte au Flandrien.

La transgression marine du Nouakchottien (5500 ans BP) a provoqué des dépôts sableux qui forment des terrasses en bordure du plateau continental (Marius, 1977). Ces terrasses forment parfois des îles. Après cette transgression marine, la houle du Nord Ouest a mis en place des cordons littoraux successifs qui ont fini par former partiellement le golf à l'intérieur duquel il s'est opéré un dépôt de vase. A la suite de la régression marine,

d'anciennes vasières exondées se sont transformées en tannes dépourvues de végétation. Cette évolution s'est poursuivie jusqu'à la période actuelle (Marius, 1977).

La pédologie de la zone est directement liée à ces facteurs morpho climatiques et concerne les formations sableuses suivantes : les cordons sableux qui forment deux bandes parallèles alignées N-NW/S-SE, le second est localisé à l'intérieur du continent.

3-1-3 LA VEGETATION

La RBDS est située dans une zone de transition entre le domaine Soudano guinéen au sud et le domaine Sahélo Soudanien au Nord. Elle présente une végétation et une flore relativement diversifiée en relation avec la géomorphologie de la zone et des types de sols.

1- LES TYPES DE FORMATIONS VEGETALES

La végétation est présente sur deux grands types de milieux : les zones submersibles par les marées et les zones non submersibles.

1-3 LES FORMATIONS VEGETALES DES ZONES NON SUBMERSIBLES

Elles occupent les zones côtières et les unités géomorphologiques de la terre ferme et varie des forêts galerie aux savanes arborées, en passant par les forêts claires et les savanes boisées.

La flore compte au moins 188 espèces (9% des espèces ligneuses végétales et herbacées du Sénégal). Regroupés dans 50 familles (30% des familles des plantes supérieures du Sénégal). Elle est caractérisée par une forte représentativité des espèces Soudano Sahélienne et guinéennes (57% des espèces ligneuses de la RBDS).

Ces espèces sont cependant peu abondantes et certaines d'entre elles sont dominantes et forment des peuplements relativement importants. On note également des arbres et arbustes introduits (moins de 10% de l'ensemble des espèces ligneuses). Il s'agit principalement de l'anacardier autour des terroirs villageois de Sokone, Toubacouta, Néma Ba et Massarinko.

1-2 LES FORMATIONS VEGETALES DES ZONES SUBMERSIBLES ET BORDURES

La mangrove constitue l'élément dominant de ce milieu édaphique soumis aux mouvements de la marée.

Ce milieu se caractérise par trois grands ensembles de formations végétales : rhizophora race mosa, rhizophora harrisonii et rhizophora mangee.

Une mangrove primaire avec peu de déboisement, rarement perçue (Bakadadji, Djinack Bara, Djinack Diataco, Toubacouta).

Une mangrove secondaire plus fréquentée résultant de l'exploitation de la mangrove primaire et de l'hyper salinité qui augmente au fur et à mesure que l'on avance vers l'intérieur des terres dans la zone amont des affluents principaux et des bras secondaires.

3-1-4 ETAT DES RESSOURCES MARINES

Les ressources marines sont composées des ressources estuariennes et des ressources halieutiques. L'ethmalose et la crevette constituent le groupe le plus important pêché au niveau de l'écosystème mangrove où elle représente près de 80% de la production annuelle tirée de ce milieu (Dème et al, 2001). Les mollusques marins constitués par l'huître, les murex et l'arche sont également un groupe important. Quelques 2000 femmes exploitent cette ressource qu'elles vendent pour gagner de l'argent.

Les zones de mangrove constituent les endroits où se reproduisent et viennent se nourrir de nombreux poissons et invertébrés marins. Elles comptent plus de 70% des poissons en zone tropicale et subtropicale (Bay, 2000). Parmi les 114 espèces répertoriées dans l'estuaire du Sine Saloum, 36 se reproduisent régulièrement dans l'estuaire, 8 autres exceptionnellement.

Les mollusques et les Annelies dominent quantitativement (nombre d'espèces) et qualitativement abondante. Sur 56 espèces inventoriées (Leung Tack, 1985), 46% sont des mollusques (26% de Lamellibranches, 18% de Gastéropodes et 2% de Scaphopodes) et 30% des Annelies polychètes. En ce qui concerne l'abondance, la dominance des mollusques est beaucoup plus nette. En effet, ils représentent 72,36% des effectifs, les annelies n'interviennent que pour 15,23%.

La crevette *Peneaeus notialis* essentiellement et le *kerathurus* environ 300 tonnes sont pêchées annuellement.

L'exploitation des ressources halieutiques est passée d'une pêche de subsistance à une pêche commerciale avec comme conséquences majeures : l'utilisation d'engins de pêche destructives des stocks et des biotopes ; un déphasage de la réglementation avec les réalités socio économiques et écologiques ; la perte ou la non effectivité des modes et savoirs traditionnels de gestion des ressources ; une forte augmentation de l'effort de pêche liée à une baisse continue des rendements agricoles et à l'immigration.

3-1-5 ETAT DE LA GRANDE ET MOYENNE FAUNE TERRESTRE

Dans le cadre du programme conjoint ORSTOM / UICN Sénégal « Etat des lieux et suivi écologique de la grande faune sauvage terrestre et de ses habitats dans la RBDS » un dénombrement de la grande et moyenne faune terrestre diurne des principales aires protégées de la RBDS a été réalisé. Ainsi 815 animaux de 26 espèces différentes ont été identifiés (Galat et al.1998). Les mammifères ont constitué environ 60% des observations.

1- LES OISEAUX D'EAU

Les informations disponibles jusqu'en 1996, faisaient état d'au moins 200 espèces identifiées dans la réserve.

Un inventaire réalisé en juillet et en août (mois durant lesquels la diversité est la plus faible) 1986 a permis de répertorier 77 espèces dans les zones humides du Nord et Nord Est du Bassin du Sine Saloum. Cette avifaune se nourrit essentiellement d'invertébrés et de poissons (Marius, 1977).

2- LES TORTUES

Les études qui ont été menées ont permis de constater la présence de six espèces de tortue marine dans la RBDS et sa périphérie.

3-2 ENVIRONNEMENT SOCIO ECONOMIQUE

3-2-1 MILIEU HUMAIN : Profil historique

L'origine historique des populations de la RBDS demeure imprécise des renseignements recueillis auprès des populations attestent que chaque village forme une communauté ayant son histoire propre. Mais elles reconnaissent avoir pour fondateur des socés venus du Gabou.

C'est une population qui mène un genre de vie mixte fondé à la fois sur l'exploitation de la mer et sur l'agriculture.

3-2-2 SITUATION DEMOGRAPHIQUE

La population autour du PNDS est composée essentiellement de Sérères, de Mandingues, de Wolofs et de Peuls. Les Sérères Niominka et les Mandingues sont les groupes prédominants.

La population est caractérisée par son extrême jeunesse (55% ont moins de 30 ans) et une densité extrêmement variable (21 à 61 habitants au km²).

Les habitants de la RBDS appartiennent à deux principaux groupes ethniques : sérères et mandingues.

3-2-3 LES ACTIVITES SOCIO ECONOMIQUES

L'économie de la zone repose sur des activités liées essentiellement aux ressources naturelles. Il s'agit de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, de la cueillette de produits forestiers, du tourisme de l'extraction de sel et de l'exploitation des coquillages.

La prédominance de certaines activités est fonction de l'ethnie et du sexe.

1- L'AGRICULTURE

Elle occupe près de 90% de la population totale. Le peuplement de la zone a eu pour motif premier la quête de nouvelles terres de culture, liées essentiellement à la culture de rente : l'arachide (UICN, 1998).

Le système de production est basé sur la rotation annuelle entre culture de rente et céréales dans les terres de plateau, la culture du riz dans les bas fond et le développement d'une intense activité maraîchère par les femmes et les jeunes en saison sèche dans les vallées.

Les cultures vivrières sont le mil, le sorgho, le riz et le maïs.

Les cultures de rente sont : l'arachide, l'anacardier, les plantations de manguiers.

2- L'ELEVAGE

L'élevage qui est de type extensif, est pratiqué en association avec l'agriculture. Il est relativement développé dans la partie continentale de la réserve. Les contraintes de cette activité sont : l'insuffisance de parcours et de pâturages pendant une grande partie de l'année, le manque de point d'eau pour l'abreuvement du bétail et les parasitoses internes.

LA PECHE

Les bras de mer du Delta du Saloum renferment d'importantes potentialités en ressources halieutiques. Ces ressources ont permis aux populations riveraines de développer une

importante activité de pêche et de cueillette associée à l'agriculture dans certaines localités (Bouso, 1996).

3- L'EXPLOITATION FORESTIERE

Les populations tirent de la forêt des produits ligneux (bois de chauffe, bois de service, bois d'œuvre) et des produits non ligneux (fruits, feuilles, racines, écorces...), ce qui leur permet de diversifier leurs revenus et leur consommation en fibres et en protéines végétales.

4- LE TOURISME

Le tourisme occupe une place de choix dans le tissu économique de la région. Il s'y développe grâce aux grandes potentialités liées au climat, à la diversité des espèces animales et des paysages et aussi aux ressources culturelles.

La RBDS offre plusieurs types d'activités touristiques, parmi lesquels on peut citer : Le tourisme de pêche, de chasse, de vision dans le PNDS et l'écotourisme dans les autres parties de la RBDS, le tourisme balnéaire, le tourisme rural intégré, le tourisme de découverte et le tourisme culturel.

3-3 RAISONS DU CHOIX DES SITES

L'étude des savoirs locaux dans la conservation de la biodiversité et la gestion durable des aires protégées exige pour être bien menée un certain nombre de conditions. Il nous fallait donc choisir des sites adaptés qui remplissent un certain nombre de critères comme :

- Situation du village dans la Réserve de Biosphère ;
- Villages situés à la périphérie d'une ou des aires protégées ;
- Une population dont les activités sont fortement dépendantes des ressources naturelles ;
- Un village faisant l'objet de plusieurs interventions de la part des ONG et de l'Etat.

Parmi les critères que nous avons définis deux villages les remplissaient. Il s'agit des villages de Soukouta et de Néma Ba.

Fondé dans les années 1810, le village de Soukouta qui compte environ 200 habitants, vit essentiellement d'activités halieutiques. Il est situé à cheval entre les bolongs et la forêt classée de Sanghako. Beaucoup d'institutions interviennent dans le village c'est le cas de l'UICN, du PROMER, du FENAGIE PECHE, de L'ANCAR...

Néma Ba est un village côtier situé sur l'axe de la piste Toubacouta - Missirah. La limite du terroir villageois par rapport à celui de Missirah est située selon les populations derrière les locaux de l'ONG : SAPAD

Le village de Néma Ba est situé dans la Communauté Rurale de Toubacouta à proximité de la route reliant Toubacouta à Missirah. Il est situé dans le bassin de la Néma qui couvre 50 km².

Ce bassin appartient au bassin sénégal-mauritanien et correspond à un bas plateau dont l'altitude maximale dépasse à peine 50 m à l'Est du bassin. Le bassin de la Néma compte douze (12) villages dont celui de Néma Ba.

Néma Ba, compte environ 1500 habitants qui vivent d'agriculture, d'élevage, et de pêche. L'UICN, le PGIES et la SAPAD y interviennent dans le cadre de la conservation de la biodiversité.

3-4 POPULATIONS CIBLES

Les jeunes, les femmes et les anciens ont été les principaux groupes cibles dans cette recherche.

Dans chaque groupe nous avons voulu procéder à une subdivision en catégories socio professionnelles ; mais le plus souvent les populations étaient à la fois pêcheur, éleveur ou agriculteur.

En ce qui concerne les femmes, le plus souvent les activités étaient très diversifiées en fonction des saisons. Certaines d'entre elles cultivaient durant la saison des pluies et la saison sèche elles exploitaient les fruits de mer ou le sel (cas des femmes de Nema Ba) ; par contre d'autres s'adonnaient au commerce et à la transformation des produits halieutiques (cas des femmes de Soukouta).

Nous avons également eu des entretiens avec les chefs de services techniques et les représentant des ONG qui interviennent sur place.

3-4-1 LES JEUNES

Leur rôle dans les activités du village est très important surtout dans le domaine de la gestion communautaire des ressources naturelles où ils sont très dynamiques.

Ils constituent le plus souvent le relais entre les anciens, dépositaires des savoirs locaux et les autres groupes sociaux.

3-4-2 LES FEMMES

La contribution des femmes dans l'exploitation et la transformation des ressources naturelles constituent une dimension essentielle dans le domaine de la gestion de ces dernières.

Des ressources forestières en passant par les ressources halieutiques les femmes font preuve d'une grande capacité de maîtrise des ressources naturelles et de leur dynamique.

Ainsi, la longue pratique qu'elles ont de ces ressources leur permet d'avoir un savoir faire certain sur celles-ci. Leurs opinions dans cette étude nous permet également de faire ressortir la dimension genre dans les rapports hommes et femmes aux ressources.

3-4-3 LES ANCIENS

Faiblement impliqués dans les activités de gestion des ressources naturelles, les anciens n'en constituent pas moins des acteurs très importants quant à l'expérience dont ils disposent dans le domaine de la conservation des ressources naturelles.

Très souvent les activités de conservation sont associées à la force physique et à la vigueur des jeunes alors que le savoir et l'expérience constituent des facteurs déterminants, sinon même primordial dans toute entreprise de cogestion de la biodiversité.

Ainsi, la marginalisation des anciens dans la conservation de la biodiversité par les institutions aura pour conséquence une faible voire une non prise en compte des savoirs locaux dans la gestion de la biodiversité.

CHAPITRE 5 : L'EVOLUTION INTERNATIONALE DES POLITIQUES DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Les politiques de conservation des ressources naturelles ont été initiées pour la première fois aux Etats Unis. Notamment avec le parc naturel de Yellow Stone (Etat du Wyoming) créé en 1872. D'une superficie de 10000 km², il contribua a sauvé les derniers bisons américains (Lévêque, 1994). Au cours de l'histoire elles ont connu une évolution sensible.

Les présupposés qui les fondaient ont varié en fonction des époques et de la prise de conscience du rôle de la diversité biologique dans le devenir de l'humanité.

5-1 : LE PARADIGME NATURISTE

C'est au début du XXème Siècle, avec l'avènement de l'ère industrielle que furent créées diverses « sociétés » de protection de la nature. Les mouvements qui visaient principalement à protéger les paysages ont eu une certaine influence sur l'adoption des premières législations nationales et internationales en matière de protection des sites et monuments naturels de caractère artistique. Cette époque a vu naître dans les pays occidentaux le sentiment parfois un peu confus et chargé d'une certaine culpabilité qu'il était nécessaire et urgent de protéger une nature fortement dégradée par les activités humaines (Lévêque, 1994).

Cependant, cette conservation était beaucoup plus liée à des considérations éthiques et morales qu'à une volonté de conserver une biodiversité gage, de viabilité.

L'amour de la nature et le droit à la vie des espèces sauvages ont motivé leur démarche. A cette époque également, les connaissances sur le rôle de la biodiversité dans les processus écologiques étaient quasi inexistantes. C'est par la suite que des recherches vont être menées pour déterminer l'importance de la diversité biologique et favoriser l'éclosion d'un nouveau paradigme.

5-2 : LE PARADIGME ECOLOGIQUE

Depuis 1970 le terme écologie désigne un courant de pensée, qui de manière simplifiée pose la question de la place de l'homme dans le monde vivant, et brandit le spectre d'un désastre écologique pouvant conduire à l'extinction de l'espèce humaine. Ce mouvement d'opposition aux excès du développement technique et industriel a donné naissance à divers mouvements et institutions de conservation tels que le Fonds Mondial pour le Nature (WWF), Green Peace, l'Union Mondiale pour la Nature (UICN)... (Lévêque, 1994).

Ce paradigme a été porté par les milieux scientifiques. Les différentes recherches sur l'écologie ayant permis la découverte de l'importance des écosystèmes et de la chaîne trophique en arrivent rapidement à établir la liaison entre perte de la biodiversité et risque de déclin de l'humanité.

Ainsi, des institutions comme l'UICN vont voir le jour en 1948 et vont réfléchir sur les stratégies de préservation de cette biodiversité à travers des stratégies mondiales de conservation (SMC).

L'objectif de cette stratégie de conservation était de redonner à la nature son « cadre naturel » en procédant à l'exclusion des hommes qui sont considérés comme principaux responsables de sa dégradation. Les mesures de conservation qui ont été initiées étaient fondées sur l'interdiction de l'accès à ces milieux aux populations locales.

Le cautionnement de cette idéologie par la science explique sa généralisation et son hégémonie comme modèle de conservation universelle.

Cependant en dépit de l'exclusion des populations locales les constats sur l'évolution de la dégradation des ressources naturelles ont amené à reconsidérer l'exclusion de ces populations et à envisager leur intégration dans de nouvelles stratégies de conservation.

Cette nouvelle approche qui intègre la culture dans l'écologie où elle était jusque là absente va inaugurer l'ère d'un paradigme nouveau.

5-3 : LE PARADIGME ENVIRONNEMENTAL

Le sommet de la terre de RIO en 1992 a consacré l'avènement de ce paradigme. Suite au double constat de l'accroissement de la pauvreté et de l'érosion de la biodiversité, la communauté internationale préconise la mise en œuvre d'un développement durable. Autrement dit un développement fondé sur la satisfaction des besoins des générations actuelles sans pour autant compromettre ceux des générations futures.

La prise de conscience de la dépendance des populations locales aux ressources naturelles pour leur survie et la nécessité de conserver ces ressources est apparue comme une dialectique à laquelle il fallait trouver un compromis.

Le concept de développement durable a remplacé l'idée ancienne de gestion centralisatrice en bon père de famille. Ce concept qui laisse entrevoir une cohabitation possible entre environnement et développement est une forme de compromis entre le souci affiché de préserver les ressources naturelles et la nécessité d'une croissance même limitée, pour assurer le développement social et économique.

Les initiatives qui ont été prises à travers la Convention sur la diversité biologique et qui stipulent une approche participative dans le processus de conservation de la biodiversité constituent une innovation majeure.

En effet, le rôle centrale des populations locales a très souvent été ignoré ou minimisé dans les stratégies de conservation de la biodiversité par les paradigmes antérieurs. De sorte que les anciennes politiques se soldaient le plus souvent par des échecs ou des situations conflictuelles entre populations locales et agents de l'administration chargés de gérer les milieux.

La prise en compte de l'implication des populations locales dans les différentes étapes de la conservation de la biodiversité marque le début d'une nouvelle approche. Une approche qui met l'homme au centre de la stratégie de conservation ; en sollicitant son savoir, son savoir faire, et son savoir penser dans le domaine de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des aires protégées.

Les populations locales qui incarnent des modes de vie adaptés au développement de la communauté et à la conservation de la biodiversité peuvent apporter leurs connaissances et leur savoir faire dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de gestion de la biodiversité. Selon Lèvéque(1994), la connaissance des savoirs locaux concernant la gestion des milieux naturels et des ressources pourrait être utile dans la perspective de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. Dans la mesure où la gestion des ressources naturelles a toujours été considérée comme une affaire d'experts, de scientifiques et d'administration. Cette attitude est cependant de plus en plus battue en brèche par les

différentes institutions intervenant dans la conservation de la biodiversité. L'Agenda 21 et la Convention sur la Diversité Biologique recommandent l'implication étroite des populations locales dans cette entreprise.

Ainsi, du statut de facteur de perturbation anthropique, les populations autochtones passent à celui de gestionnaire de l'environnement et de la biodiversité.

CHAPITRE 6 : LE CONTEXTE ET L'EVOLUTION DES POLITIQUES DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE AU SENEGAL

6-1 : LA GESTION DECENTRALISEE DES RESSOURCES NATURELLES

Depuis 1996 le Sénégal a initié une réforme portant sur l'approfondissement de la décentralisation par le transfert des compétences aux collectivités locales. En fait cette réforme portant sur la décentralisation au Sénégal comprend trois phases :

la première phase qui va de l'indépendance à 1990 était consacrée au montage institutionnel de la politique de décentralisation avec la création des communes et l'introduction de la décentralisation dans les zones par la création en 1972 des communautés rurales ;

la deuxième phase traduite par la loi N° 90-34 et N° 90-37 du 8 octobre 1990 ainsi que la loi 91- 16 du 16 février 1991 consacre la responsabilité des autorités décentralisées dans la gestion des affaires administratives et financières de leurs collectivités ;

la troisième phase enclenchée par le vote de la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales qui consacre la région comme troisième entité de collectivité locale et l'adoption de la loi N° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales.

Cette loi en fait inverse les pratiques antérieures. Avant 1996 seul l'Etat était responsable de la politique de l'environnement. Depuis cette date, il existe un principe de coresponsabilité entre l'Etat et les collectivités locales, l'article 1^{er} de la loi du 96-07 déclarant que « ...la région, les communes, et la communauté rurale règlent par délibération , les affaires de leur compétences...Elles concourent avec l'Etat à l'administration et l'aménagement du territoire, au développement économique, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie... ». Et l'article 16 de la loi proclame que le « ... le territoire sénégalais est le patrimoine commun de la nation... ». Sous ce rapport deux séries de questions peuvent être soulevées :

quelles tensions contradictoires peuvent se manifester entre les tenants d'une décentralisation du pouvoir en matière d'environnement et ceux qui considèrent que l'environnement sera moins bien géré s'il est laissé entre les mains des élus locaux et des pressions locales ? Est ce seule l'administration consultative avec la participation des associations de défense de l'environnement qu'il faut privilégier ou faut il impliquer étroitement les populations à la base ?

L'objectif de toute politique de décentralisation vise entre autre l'autonomisation et la responsabilisation des populations à la base ainsi que leurs élus en vue d'une participation effective à tout processus cherchant à améliorer leurs conditions de vie. Cette participation ne concerne pas seulement les actions concrètes mais intègre tout le travail d'identification des problèmes et les processus, prise de décision, sans parler de la gestion des relations avec d'autres acteurs sous forme de concertation de collaboration ou de négociation. C'est dire l'importance qui doit être accordée à la gestion des nouvelles institutions mais également les nouvelles relations créées par la politique de décentralisation entre différents acteurs publics, privés (commercial ou associatif) au sein de la société, de l'Etat aux niveaux local, national voire international (comme par exemple dans le cadre de la coopération au développement).

En tant que tel, le processus de décentralisation induit un ensemble d'interactions, à gérer entre différents acteurs à plusieurs niveaux dont les populations locales et leurs élus constituent des acteurs de premier ordre.

En outre les collectivités locales présentent l'avantage d'être assez proches des conflits locaux pour pouvoir jouer un rôle d'arbitre et éventuellement imposer un projet avec la même crédibilité et la même force que s'il s'agissait de l'Etat.

En ce sens, la décentralisation devrait constituer une formidable occasion de définir une politique résolument incisive dans le domaine de l'environnement et la gestion des ressources naturelles avec une prise en compte des savoirs locaux.

Pourtant l'analyse des faits ne permet pas de conclure à une telle évolution, malgré la mise en place du transfert de compétences depuis une dizaine d'années. Au contraire l'insuffisance des moyens des collectivités décentralisées au Sénégal dont les budgets bien en deçà de leurs charges ne leur permettent pas de recruter un personnel suffisant et qualifié ni de couvrir les charges de fonctionnement.

Il s'y ajoute hormis la création de bois, forêts et zones protégées, qu'organise le bloc de compétences de l'article 28 du chapitre II de la loi n° 96-07 du 22 mars 1996, la compétence en matière de création d'espaces naturels protégées réglementairement relève uniquement de l'Etat. Il en est de même des réserves intégrales prévues par l'article R 16 du décret n° 95-357. En ce qui concerne l'instruction des dossiers de création aucune procédure ne fait état de la participation, ne serait-ce que sous simple forme consultative, des organes délibérant des collectivités décentralisées.

La décentralisation au Sénégal loin de remplir les missions qu'on attendait d'elle, à savoir la définition d'une politique locale fondée sur les connaissances et pratiques locales notamment dans la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité constitue une institution qui procède à la reproduction de modèles centralisés de gestion de l'environnement à travers le Plan Local de Développement (PLD).

Le PLD de la communauté rurale de Toubacouta élaboré en 2002, élude complètement les savoirs locaux comme options pour la résolution de la crise écologique qui assaille la localité.

6-2 : LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

La dégradation généralisée des ressources naturelles fait suite à une paupérisation généralisée des populations locales. Les vagues de sécheresses des années 70/80 ont considérablement affecté le monde rural au Sénégal. Elles ont eu des conséquences relativement prononcées surtout dans le monde rural, où la population tient directement l'essentiel de leurs moyens de subsistance des ressources naturelles.

Dans la région du Sine Saloum, ces conséquences se sont surimposées à une situation déjà alarmante liée d'une part à la salinisation plus ou moins généralisée des terres et d'autre part aux pratiques culturelles relativement aux différentes politiques agricoles remontant à la période coloniale et fondées sur la monoculture arachidière. Les conséquences environnementales désastreuses de la culture arachidière sont catastrophiques. Elles ont pour nom :

- l'accentuation de la dégradation des ressources naturelles, notamment végétales et par la même la dégradation des écosystèmes, avec comme corollaire la perte de la diversité biologique et la perturbation du réseau trophique ;
- la détérioration des conditions climatiques par l'accentuation de la baisse de la pluviométrie ;
- la dégradation des sols liée à la fois au défaut de restauration par absence d'humification due à un manque de litière et surtout à l'érosion éolienne et hydrique.

Tout cela a contribué à plonger les populations de la RBDS en particulier dans une précarité et une situation de pauvreté de plus en plus affirmée. C'est pourquoi, dès le début des indépendances de nombreux projets de développement ont vu le jour pour venir au secours des populations rurales. Malheureusement ceux-ci péchèrent surtout par leur approche méthodologique plutôt sectorielle et directive. Toute chose que les nouvelles stratégies de développement, basées sur la méthode participative et une plus grande responsabilisation et une implication des populations locales, tentent de corriger.

Par ailleurs la volonté de réaliser un développement durable a apporté entre autres changements, l'insertion de l'économie rurale au marché. Ce qui n'a pas eu que des effets positifs, loin s'en faut. En atteste l'érosion de la base productive, une plus forte pression sur le restant des ressources, la perte de main d'œuvre par l'exode rurale, une baisse de la productivité etc.

A cela est venu s'ajouter la modification des droits d'accès aux ressources naturelles dans l'optique de la conservation de la biodiversité notamment par l'érection des aires protégées. Ces mesures de conservation qui avaient pris rarement en compte les besoins et préoccupations des populations locales qui pourtant sont largement dépendantes de ces ressources, vont se heurter aux stratégies de contournement de ces dernières (Maëlle, 2000).

Ainsi pour pallier ces causes d'échecs des politiques de conservation de la biodiversité, il est prévu des mesures d'accompagnement qui visent à réduire la pauvreté et la dépendance des populations locales vis à vis des ressources naturelles. Ces mesures concernent des activités comme le micro crédit, le maraîchage, l'apiculture, la pisciculture.

Cependant le succès relatif de cette politique fait que les mesures de conservations stricto sensu développées par certaines institutions sont peu suivies par les populations locales. C'est le cas à Sanghako lorsque les populations ont arrêté de suivre une formation en apiculture de l'ANCAR une agence gouvernementale avec l'arrivée de l'UICN dans la localité. Interrogées les populations ont répondu que « l'ANCAR n'a pas d'argent contrairement à l'UICN ».

En fait les populations préfèrent des programmes de conservation accompagnés de mesures d'accompagnement. L'avis de N Ndao présidente du GIE Mbogga yiff de Soukouta est on ne peut plus révélateur « si on vous interdit d'exploiter on doit prévoir pour vous une autre activité compensatrice du manque à gagner provoqué par les dispositifs de conservation ; c'est le seul gage de réussite du projet ». C'est donc cette rationalité qui informe le comportement des acteurs et explique pourquoi ils préfèrent telle institution au détriment de telle autre. Les ONG ayant plus de moyens que certaines structures étatiques, les populations adhèrent beaucoup plus à leurs activités.

6-3 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les premières théories du développement peuvent être datées à la fin la seconde guerre mondiale avec De Bocke (1953) et Perroux (1955). Cette période de la réflexion sur le développement a porté essentiellement sur la recherche d'éléments explicatifs du retard et des écarts observés entre les pays industrialisés et les pays sous-développés.

Ces thèses caractérisées de dualistes expliquent le phénomène du sous-développement par la juxtaposition de deux secteurs dans les pays où le phénomène sévit. Un secteur moderne capitaliste et un autre traditionnel pré-capitaliste qui favorise une désarticulation de l'économie.

Ce paradigme sera progressivement délaissé au cours des années 60 et 70 au profit du paradigme de la modernisation qui prône la fin de la dépendance héritée de la période coloniale. Dans cette approche il a été plutôt question des stratégies de développement adoptées par les pays et la pertinence des politiques mises en œuvre pour sortir de la crise.

Les théories avancées sont fondées sur le rôle de l'Etat dans l'accumulation du capital, son financement et la définition des orientations stratégiques. Ainsi, l'industrialisation a été désignée comme le moteur principal de la modernisation. Celle-ci devrait s'effectuer par un transfert massif de capitaux sous forme de dons, investissements directs ou prêts d'où l'importance accordée à l'aide publique au développement.

Ce paradigme sera fortement critiqué par les thèses d'inspiration marxiste qui évoquent les conséquences de ce modèle de développement par l'apparition des phénomènes de dépendance par le biais de la dette et la détérioration des termes de l'échange.

A la suite des deux chocs pétroliers des années 70 et 80, on assiste dans les pays en développement après une phase de relative embellie, à un ralentissement de la croissance puis au renversement de la tendance et à une croissance négative. Les pays en développement d'Amérique Latine et d'Afrique entrent dans une crise sévère qui voit la dégradation de tous les fondamentaux économiques.

C'est durant cette période qu'entre en action les institutions de Bretton Woods : le FMI et la Banque Mondiale avec les Plans d'Ajustement Structurelle dans les années 80. Cette période a coïncidé également avec l'arrêt de toute réflexion sur le développement.

Il faut attendre le début des années 90 pour voir l'émergence du concept de développement durable suite aux constats des désastres écologiques occasionnés par les modèles classiques de développement pratiqués dans le monde en général. Modèles qui ont engendré une érosion sans commune mesure de la biodiversité et partant des changements globaux.

Le concept de développement durable, avec ses deux termes contradictoires (Roué, 2003) va essayer de proposer un modèle alternatif de progrès et de bien être. Pour cela les sociétés traditionnelles ont été considérées comme des références par rapport aux pays industrialisés à cause de leur attitude respectueuse envers l'environnement, qui leur permettait, sans mettre en danger le milieu naturel, d'en tirer cependant toutes leurs ressources et de le transmettre aux générations futures. S'il en est ainsi, c'est parce que dans ces sociétés la médiation entre l'homme et la nature se faisait plus par l'adaptation que par la transformation. Cela suppose des savoirs et savoir faire, une culture qui permettent à une

société donnée de ne pas demander à son environnement plus qu'il ne peut fournir et de s'adapter à ce que l'on a nommé contraintes.

La reconnaissance des savoirs locaux apparaît comme une nécessité surtout face à l'apparition de la gouvernance multi niveaux dans la gestion de la biodiversité. C'est dans ce cadre que la RBDS connaîtra l'intervention de plusieurs ONG dont l'UICN, la SAPAD, le WAAME (West African Association for Marine Environment), l'OCEANIUM etc., qui vont travailler avec l'Etat, les collectivités locales et les populations autochtones. Dans le cadre d'activités de conservation de la biodiversité et de lutte contre la pauvreté.

6-4: L'EVOLUTION DES POLITIQUES DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE AU SENEGAL

Le Sénégal comme la plupart des pays colonisés a connu ses premières politiques de conservation à l'époque de la colonisation.

Les évolutions paradigmatiques qui se sont opérées au plan international vont influencer fortement et durablement les politiques de conservation de la biodiversité qui seront mises en œuvre par les Etats post-coloniaux.

Par rapport à la foresterie, la politique reposera sur les principes suivants : l'implication et la responsabilisation des populations locales donc l'accent sera mis sur une approche participative.

L'intégration de la foresterie dans le développement rural par l'acceptation de celle-ci en terme d'aménagement et de gestion des ressources forestières au niveau des terroirs villageois en vue d'une exploitation optimale et durable du potentiel de production agricole, pastorale et forestière.

La régionalisation et la décentralisation de la planification forestière, enfin de s'adapter en s'appuyant sur une responsabilisation accrue des services régionaux (IREF) Inspection Régionale des Eaux et Forêts au mieux à des contextes socio économiques et écologiques spécifiques (ZEG) Zone Eco Géographique (Plan d'Action Forestier, 1993).

Au niveau du Plan National de Lutte contre la Sécheresse et la Désertification il a été définie une politique s'appuyant essentiellement sur l'implication et la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles et sur l'intégration de la lutte contre la désertification dans le processus de développement économique et social (PAN/LCD, 1988).

10-5 LA PERIODE COLONIALE

La période coloniale a coïncidé en Europe avec l'avènement du paradigme naturaliste qui marque le début de l'institution des politiques de conservation.

Avant l'indépendance, l'administration forestière était surtout préoccupée par la conservation et la protection des massifs forestiers. Cependant les premières expériences menées en matière de reboisement et d'enrichissement des forêts naturelles remontent à cette époque précisément aux années 1930. *khaya senegalensis* (caïcédra) dans les villes du Sud et du Centre, des actions testes de plantation de *tectona grandis* (teck) ont été réalisées en Casamance pour l'enrichissement du potentiel des forêts classées en bois d'œuvre.

Ce programme s'est poursuivi de 1947 à 1959 en même temps que la restauration des sols du bassin arachidier par des plantations d'acacia *faidherbia* (cad) et la protection des écosystèmes littoraux (cuvettes maraîchères et lacs par la fixation des dunes vives).

Au Sénégal c'est au cours de cette période que nous allons assister à l'émergence des premières aires protégées. C'est dans ce cadre que la RBDS va connaître le classement des forêts de Djilor, de Sanghako et de Pataka en 1936 et celle de Sambel en 1950.

10-6 : LA PERIODE POST INDEPENDANCE DE 1960 à 1991

Après 1960, le programme continuera avec l'installation de rideaux brises vent dans le bassin arachidier, la plantation d'arbres le long des axes routiers et d'ombrages, les semaines forestières et l'aménagement des peuplements forestiers naturels pour la production de bois de feu et de charbon de bois.

Les actions d'envergures ont véritablement commencé au cours des années 70 lorsque de grands chantiers de reboisement ont été initiés en plus du reboisement populaire. Celles ci répondaient principalement au processus de dégradation des écosystèmes consécutifs à l'installation de la sécheresse. Ces actions menées en régie par une première génération de projets, n'ont pas toujours été réussies face à la persistance et à la rapidité de la dégradation des ressources forestières, il fallut progressivement s'orienter vers une approche impliquant davantage les populations rurales, le coût du reboisement était trop élevé.

En conséquence une seconde génération a vu le jour à la fin des années 70 avec la mise en œuvre des projets « bois de village » et plantations communautaires. Ces projets ont ensuite évolué vers des formes plus diversifiées comme les brises vent, les bosquets familiaux et les haies vives. L'approche était cependant trop sectorielle et les populations n'étaient pas suffisamment préparées ce qui explique vraisemblablement le manque d'efficacité des actions. Ainsi l'on est parvenu au concept plus large de foresterie villageoise ou foresterie rurale qui n'est qu'une composante d'une approche intégrée pour une gestion intégrée des terroirs villageois.

La méthodologie d'intervention de ces projets de seconde génération a souvent reposé sur une logique impérative qui a voulu amener les populations à tout prix à développer des actions bois de village suivant un programme conçu et mis en œuvre de manière unilatérale par le service forestier. La participation des populations à ces actions qui ne reflétaient pas nécessairement leurs aspirations ; avait plutôt l'allure de prestation d'une main d'œuvre gratuite.

Devant les insuffisances ayant résulté de son application (populations plus préoccupées par la satisfaction de leurs besoins alimentaires que par le reboisement) les projets sont vite passés à des mesures incitatives.

6-7 : LES SYSTEMES ACTUELS DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Les expériences de gestion centralisée des ressources naturelles ont montré que la réappropriation de l'espace par les collectivités locales et la redéfinition des modes d'utilisation des ressources constituent le fondement de tout processus de gestion durable des ressources.

Ainsi, la nouvelle politique qui a été adoptée cherche à promouvoir progressivement la foresterie communautaire, puis l'agroforesterie et la gestion des terroirs. Ce processus de transition a permis aux projets forestiers d'acquérir une nouvelle perception des problèmes de

gestion des ressources naturelles prenant en compte tout à la fois l'évolution des écosystèmes et des systèmes de production (L.P.D.E, 2001).

Ainsi, une approche communautaire intégrée de planification stratégique, d'aménagement et de gestion des terroirs villageois, de création et de gestion durable des Réserve Naturelles Communautaires servant de zones tampons et de cogestion des aires protégées représentant des sanctuaires de la biodiversité sera initiée(PGIES, 2003).

CHAPITRE 7 : LES ACTEURS DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LA RBDS

7-1 : LES ACTEURS GOUVERNEMENTAUX

Ils sont nombreux et comprennent les services déconcentrés des directions suivantes : Parcs Nationaux, des Eaux et Forêts, de l'Océanographie et des Pêches Maritimes, de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Hydraulique et du Centre d'Expansion Rurale. Nous évoquerons cependant parmi eux les plus impliqués dans le processus de conservation de la biodiversité.

7-1-1 : L'INSPECTION REGIONALE DES EAUX ET FORETS (IREF)

Service décentralisé de la direction des eaux et forêts, il joue un rôle de conseil pour les organisations et les particuliers dans le domaine de la conservation.

Selon l'agent local des eaux et forêts l'institution gère le domaine classé, il est appuyé en cela par les populations locales. Ces dernières s'organisent en comité villageois de lutte contre les feux de brousse. Ces comités sont équipés en petits matériels par les Eaux et Forêts pour lutter contre les feux de brousse. Ce matériel est souvent composé de batte feux, de coupe-coupe, de râtaux...une formation leur est également dispensée dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse. Actuellement la plupart de ces comités sont en léthargie faute de matériels.

Pour ce qui est du domaine protégé, conformément à la loi sur la décentralisation et celle portant transfert des compétences, il relève exclusivement de la communauté rurale. Elle est appuyée dans cette mission par les eaux et forêts.

Pour surveiller les forêts les populations locales ont mis sur pied des comités de vigilance. Ces derniers sont, selon Mr Diatta agent local des eaux et forêts, des mécanismes efficaces en ce sens qu'ils ont souvent favorisé la dénonciation et l'arrestation de particuliers qui s'adonnaient à un abattage clandestin des ligneux.

Ces pratiques locales que les services des eaux et forêts ne prennent pas officiellement en compte constituent un moyen efficace de conservation des ressources naturelles. Pour Diatta lorsque les populations locales découvrent qu'une espèce importante à leurs yeux est menacée, elles déploient toute leur énergie pour la conserver. Ce fut le cas du palétuvier (*avicenia*) qui a été et qui est encore une espèce particulièrement protégée par les populations de la RBDS. Cette espèce jouait et joue encore plusieurs fonctions. Ses graines étaient utilisées comme base alimentaire lors des périodes de disette qui avaient frappé le Sénégal durant les années trente (30). Elles servent également à la fabrication de colorant pour la teinture. Ces branches sont prisées pour la confection des toitures des cases à cause de leur solidité.

Pour toutes ces raisons, les populations avaient instauré une protection quasi intégrale de cette espèce. S'il arrivait qu'une espèce soit abattu, si le responsable n'est pas membre de la communauté il est dénoncé au service des eaux et forêts ou à celui des parcs nationaux et s'il est membre de la communauté il s'expose à des réprimandes de la part des anciens.

Par ailleurs, lors des missions de reboisement mis en œuvre par les eaux et forêts le choix des espèces est souvent contesté par les populations locales. Cela s'explique selon Diatta par le fait que les populations locales ont des logiques différentes de celles des forestiers. Celles des eaux et forêts reposent sur un programme bien défini avec des objectifs

précis qui sont soit la production de bois de feu, soit celle de bois d'œuvre ou d'arbres fruitiers. Ces objectifs ne coïncident pas souvent avec ceux des populations locales qui peuvent être à court terme ou focalisés sur une autre espèce locale souvent plus pertinente.

Les critères qui fondent le choix des services forestiers pour telle ou telle espèce reposent sur son acuité, son efficacité et sa longévité ; ces choix purement scientifiques sont parfois en déphasage avec les réalités locales.

D'après Diatta « les savoirs locaux ont parfois contribué à la résolution de problèmes cruciaux lors des reboisements. C'est le cas à Missirah lorsque les rats ont commencé à s'attaquer aux jeunes plants dans un périmètre de reboisement, les forestiers n'avaient aucune solution et commençaient à envisager sérieusement l'hypothèse d'une lutte chimique. Lorsqu'ils en ont parlé aux populations locales, ces dernières leur ont fait part d'une technique qu'elles pratiquaient dans ces situations.

Le procédé consiste à utiliser des bouteilles en plastique d'eau minérale, où l'on découpe la tête et le fond de sorte à avoir un vase communiquant. La bouteille est après insérée autour de la plantule de manière qu'elle protège le collet de la plante auquel s'attaque les rats. Au bout de deux ans la bouteille pouvait être retirée, la plantule était suffisamment solide pour résister aux rongeurs. Ce programme fut une grande réussite en partie grâce aux savoirs locaux ».

Ces derniers ne font cependant pas l'objet d'une grande attention auprès de services forestiers. Les savoirs locaux sont relégués au second plan s'ils ne sont pas tout simplement ignorés. Les récentes politiques tentent néanmoins d'inverser cette tendance en ne proclamant pas certes officiellement la prise en compte des savoirs locaux dans les stratégies de conservation, mais en reconnaissant leur importance pour la gestion de la biodiversité. Ainsi, dans la Stratégie Nationale et le Plan d'Actions pour la Biodiversité il est reconnu le rôle et l'importance des savoirs locaux dans la conservation mais aucune option ou action n'est définie en vue de sa prise en compte.

7-1-2 : LE PROJET DE GESTION INTEGREE DES ECOSYSTEMES DU SENEGAL (PGIES)

Sous la tutelle de la Direction des Parcs Nationaux le PGIES a débuté ses activités en 2003. Les politiques sont conçues à partir de l'expression par les populations de leurs rapports avec le parc. A partir de ce moment on identifie les atouts, les contraintes et les solutions auxquels les populations sont confrontées.

Initialement prévu pour se limiter dans la zone centrale de la RBDS et dans la zone tampon, le projet a été étendu jusqu'à la zone de transition par souci de cohérence d'après l'agent du PGIES.

Après le zoning de l'espace, des actions concrètes ont été menées et qui vont dans le sens de la conservation de la biodiversité notamment : investissements et création d'infrastructures dans la zone centrale ; mise en place de réserves naturelles communautaires dans la zone tampon avec une implication et une responsabilisation des populations dans la gestion des ressources ; le développement d'activités de micro crédits dans les terroirs villageois.

Dans ses interventions le PGIES a eu à recenser diverses pratiques locales dans l'exploitation des ressources marines.

Ainsi selon le PGIES l'exploitation des huîtres est une activité essentiellement féminine qui se pratique à pied ou avec une pirogue rarement motorisée. La plupart des femmes ne possèdent pas de pirogues et les louent individuellement ou par petit groupe de

deux (02) personnes. On peut schématiquement distinguer trois modes d'exploitation en fonction de leur sélectivité et des dommages causés sur la mangrove. Ces modes sont présentés ici en partant de celui qui est le moins agressif à celui qui crée le plus de dégâts.

Le détroquage individuel des huîtres : seuls les membres du GIE ostréicole de Sokone le pratiquent. Ce GIE de 46 membres (dont 24 femmes) est formé par des autochtones des villages de Soukouta, Médina Sangako, Bambougar et Sandicoli. Ils exploitent plusieurs gisements d'huîtres et choisissent les bouquets contenant de grosses huîtres qu'ils enlèvent à l'aide d'un couteau ostréicole de fabrication artisanale. Ce mode d'exploitation, le moins agressif contre le stock d'huître et les mangroves, à l'avantage de laisser les jeunes huîtres grossir suffisamment pour au moins se reproduire et être exploitables, d'aérer le bouquet et de laisser intact les racines de palétuviers.

Le détroquage par amas des huîtres : la plupart des autochtones prétendent le pratiquer. Il consiste à enlever un amas huîtres à l'aide d'une barre de fer ou d'une machette en frappant de haut en bas le bouquet sans toucher la racine. Ces exploitants prétendent choisir les bouquets avec de grosses huîtres et éviter d'enlever le maximum de petites huîtres. Cependant les observations faites sur les ateliers et les produits finis montrent qu'une grande partie de la récolte est constituée de petites huîtres de plusieurs générations. De plus, ce mode d'exploitation peut, de façon accidentelle, couper la racine.

La cueillette par coupe de bouquets d'huîtres : elle consiste à couper la racine du palétuvier au niveau le plus haut pour enlever le maximum d'huîtres. Cette pratique prive le stock de plusieurs générations d'huîtres et surtout endommage la mangrove avec des conséquences néfastes sur la végétation, la stabilité des berges, la reproduction et le recrutement des huîtres. Les autochtones prétendent que seuls les étrangers (casamançais, bissau-guinéens, gambiens) la pratiquent.

D'une façon générale, les coques, les murex et les cymbiums sont exploités simultanément et parfois combinés à la cueillette de l'huître.

Les modes d'exploitation : ces mollusques sont ramassés à la main dans les zones découvertes à marée basse. Les exploitants prétendent reconnaître de façon empirique les grosses pièces à exploiter et pratiquer ainsi une pêche sélective. L'essentielle de la production est réalisée par les femmes disposant de pirogues louées individuellement ou en groupe de cinq (05) à sept (07) personnes. La collecte est pratiquée tout au long de l'année avec une intensification en hivernage correspondant à une période d'abondance des murex contrairement aux cymbiums dont la biomasse augmente en saison fraîche.

Les rendements varient en fonction de l'espèce ou groupe d'espèce (murex : 2 à 0,5 bassines ; cymbium 1 sac à 5 pièces et coque : 1 bassine à 1/2 bassine) (enquête verbale). Les cueilleuses apprécient les bouquets en regardant la répartition des tailles des huîtres le long des racines et exploitent ceux qui ont les plus grosses huîtres dans la partie la plus basse de la racine. La dégradation de l'hivernage et les pertes de terres agricoles par salinisation entraînent une intensification de la collecte qui est de moins en moins sélective.

Concernant les murex et les cymbium, les exploitants reconnaissent les espèces et ont des noms locaux pour chacune d'elle. Elles constatent toutes une diminution drastique des stocks qui permettaient dans le passé des collectes à volonté en peu de temps et la quasi disparition de la coque à coquille blanche. Elles maîtrisent les mouvements des *Murex spp* et *Cymbium spp* en fonction des mouvements des marées et les zones d'abondance relative du murex à « coquille claire » et celle à « coquille sombre ». La connaissance empirique de la

taille de récolte n'offre aucune garantie de préservation du stock de géniteurs, des périodes de reproduction et donc d'une exploitation durable.

Le PGIES accorde une réelle importance aux savoirs locaux et s'appuie souvent sur eux pour élaborer et exécuter les plans de gestions des RNC.

Cette prise en compte cependant n'apparaît pas officiellement dans leurs stratégies d'intervention.

7-1-3 : AGENCE NATIONALE POUR LE CONSEIL AGRICOLE ET RURAL (ANCAR)

Agence gouvernementale sous la tutelle du ministère de l'agriculture, l'ANCAR s'intéresse également à la conservation de la biodiversité. Ayant débuté ses activités dans la RBDS en 2002, elle définit sa politique suivant les potentialités et les contraintes identifiées par les Agences Régionales de Développement (ARD).

Ainsi, au niveau de la localité cible, l'ANCAR procède à un diagnostic avec les populations notamment avec les organisations communautaires de base pour définir un plan d'actions. C'est une agence qui travaille également en partenariat avec les institutions qui interviennent dans la zone.

Les domaines d'activités de l'ANCAR sont :

- la formation et l'assistance des producteurs ;
- l'apiculture, le maraîchage, la riziculture ;
- la transformation des produits halieutiques.

Dans le domaine de la conservation de la biodiversité l'ANCAR développe depuis deux ans un programme dénommé gestion intégrée des déprédateurs (GIPD). Dans le cadre de ce programme l'ANCAR initie les organisations de producteurs (OP) à une agriculture BIO ; sans usage de pesticides.

Ce programme qui est encore en phase pilote est mené dans trois villages. Dans chaque village 25 personnes sont mobilisées. L'ANCAR fournit les semences et assiste les producteurs du semis à la récolte et veille à ce que l'engrais naturel soit utilisé uniquement. Ainsi, les paysans sont formés pour faire du composte et utiliser l'humus. Pour le moment, le programme est focalisé sur le maraîchage et les espèces ciblées sont le chou, la tomate et le gombo. Selon Mr Diouf technicien local de l'ANCAR, les paysans apprécient beaucoup ce concept d'autant plus qu'il s'apparente à ce qu'ils faisaient lorsqu'ils laissaient le bétail pendant la saison sèche dans les champs pour le fertiliser.

Dans le domaine de l'agriculture en général et celui du maraîchage en particulier les populations locales disposent d'après Diouf de savoirs locaux pertinents dans beaucoup de domaines. Dans l'organisation du maraîchage par les femmes du village de Missirah dans la RBDS, il a été constaté que ces dernières démarraient très tôt leur campagne ; dès le début du mois de septembre. Cette période est consacrée à la préparation des pépinières. Cette anticipation de la campagne par les femmes de Missirah s'explique pour deux raisons.

La première est liée au fait qu'elles ne veulent pas que la campagne coïncide avec la période de divagation du bétail qui débute en Novembre. La seconde c'est que les femmes organisent précocement leur campagne pour avoir de l'argent pour faire une seconde campagne. Mais pour la seconde, elles s'organisent pour développer une spéculation que le

bétail n'apprécie pas. Généralement lors de la seconde campagne c'est l'oignon qui est privilégié.

Par ailleurs, dans la RBDS selon Diouf les villages semblent se spécialisés chacun dans un domaine précis avec une maîtrise presque parfaite de l'activité dominante. Ainsi, pour les villages situés dans l'axe Keur Aliou Guéye en allant vers Diaglé les populations de cette zone disposent de connaissances et d'un savoir faire assez pointu sur la manière de conduire une pépinière, d'effectuer le repiquage en respectant les normes de distance qui varient de dix (10) à cinquante (50) cm et le traitement des plants. Ceci peut s'expliquer par la proximité de ces villages par rapport au Centre de Formation Horticole de Keur Aliou Guéye. Par contre les villages situés dans la zone de Missirah jusqu'à Toubacouta éprouvent certaines difficultés à concevoir et à mettre en œuvre une pépinière digne de ce nom.

Dans le domaine de la transformation des produits halieutiques les femmes de Soukouta font montre d'une grande maîtrise de toute la chaîne de transformation des différents produits halieutiques : huîtres, poissons fumés, poissons séchés, coquillages, poulpes... Les femmes auraient acquis ce savoir d'une part grâce à une longue tradition de transformation et d'autre part à cause de l'intervention ou de l'encadrement par des institutions comme la JICA et le PROMER.

Pour ce qui est des populations situées dans l'axe de Noumoud jusqu'à Karang. Elles maîtrisent parfaitement tout le diagramme de transformation de la noix d'acajou : exploitation, fumage, décorticage et conservation. Ce savoir faire peut s'expliquer par la présence dans cette localité dans les années 80 du PASA (Projet Anacardier Sénégalais Allemand).

L'ANCAR travaille également avec les OP sur des transferts de technologies locales de conservation. C'est le cas de la technique de conservation de l'oignon qui a été mise en œuvre à Missirah. Elle a été inspirée à Gandiolé à Saint Louis, zone d'intenses activités maraîchères. La technique consiste à fixer quatre piquets sur lesquels on déroule un grillage ; sur le grillage on étale de la paille. Ensuite on entrepose l'oignon. Ainsi séché, il peut être conservé pendant 06(six) mois. Avant les populations ne pouvaient le conserver qu'au maximum 02(deux) mois.

La valorisation du savoir faire local constitue selon Diouf un axe majeur dans la démarche de L'ANCAR, même si au niveau officiel elle n'est pas incluse dans son plan d'actions. En outre l'ANCAR ne consigne pas les innovations auxquelles elle aboutit dans ses multiples collaborations avec les organisations de producteurs.

7-2 : LES ACTEURS NON GOUVERNEMENTAUX

7-2-1 : L'UNION MONDIALE POUR LA NATURE (UICN)

L'UICN est une ONG qui s'investit dans la conservation de la biodiversité. Elle a débuté ses activités dans la RBDS depuis 1996. Le choix des zones d'intervention est selon l'UICN fonction de l'ampleur et de l'intensité des pressions sur les ressources naturelles, ceci après un découpage en zonage.

Le cadre d'action est défini suivant les recommandations d'un consultant qui aura effectué au préalable un travail de terrain pour identifier le ou les angles d'attaques pour aborder les populations. Cette démarche n'est toutefois pas standardisée et peut varier d'un partenaire financier à un autre.

Parmi les activités de conservation menées par l'UICN nous pouvons citer :

- la régénération de la mangrove ;
- la foresterie ;
- les micros barrages pour la conservation des sols ;
- la formation et l'encadrement ;
- le micro crédit ;
- l'apiculture ;
- le maraîchage...

D'une manière générale la stratégie d'intervention de l'UICN est fondée d'après Mr Ndour sur un diagnostic participatif avec les populations locales. Autrement dit elle identifie les contraintes et les potentialités de la localité avec les autochtones. La seconde étape consiste à la mise en œuvre de la stratégie d'appui. Elle consiste à prendre en charge ce que le diagnostic a révélé. La résolution des problèmes qui requière une implication pleine et entière des acteurs locaux privilégie d'abord les techniques et pratiques locales, ensuite l'UICN apporte ses moyens et son expertise pour appuyer les organisations locales.

C'est le cas des populations de Bétenty qui ont développé depuis trois ans une initiative locale de conservation du Détérium. Ayant constaté depuis quelques années la surexploitation des fruits de ditakh par les commerçants (bana bana), qui non seulement procèdent à une cueillette sauvage en élaguant les branches mais détruisent en même temps les fruits qui ne sont pas encore arrivés en maturité. Cette situation était due d'une part à l'accès libre aux ressources et d'autre part à l'inconscience des exploitants qui ne sont animés que par le profit.

Pour mettre un terme à cela, les populations de Bétenty vont convoquer une assemblée générale qui réunira tout le village. A l'issue de ce conclave elles ont décidé de recourir aux pratiques ancestrales. Ces dernières consistaient en une protection intégrale de la ressource et à l'adoption de règles dissuasives à l'encontre des contrevenants. L'une de ces règles est le paiement d'une amande de cinq mille francs(5000f CFA) en cas d'exploitation avant l'ouverture de la saison. Un comité de surveillance composé des populations locales a été mis en place. Selon Ndour lorsque l'UICN était venue à Bétenty c'était pour appuyer cette initiative. Ce sont les populations qui ont en effet demandé à l'UICN de les appuyer pour étendre la conservation aux villages environnants. L'UICN a donc regroupé les différentes populations et a créé un cadre de discussion qui a permis d'élaborer un code de conduite consensuel sur la base duquel l'exploitation des fruits de ditakh est organisée.

A Soukouta également l'UICN a procédé à l'appui des femmes dans le cadre de la gestion des ressources halieutiques. En effet suite aux constats par les populations locales de la raréfaction du poisson, des huîtres et de la disparition progressive de la mangrove ; les populations ont pris conscience de la nécessité de préserver les ressources. Pour cela elles ont décidé de retourner aux pratiques traditionnelles qui instauraient chaque année une pause de trois mois dans l'exploitation des huîtres. Cette pause s'étendait de juin à septembre. Elle permettrait selon les populations à la ressource de régénérer. Cette pratique qui s'apparente au repos biologique est effectuée aussi dans les villages de Sanghako et Sanicoloy. D'après les experts du Centre de Recherche Océanographique de Thiaroye(CRODT) cette période est bien pertinent et coïncide avec la croissance des juvéniles.

L'intervention de l'UICN dans ces villages avait pour objectif d'appuyer ces organisations de femmes et vulgariser à travers la RBDS ce système de conservation. Cette pratique s'est donc généralisée dans quatorze villages de la RBDS par des séminaires de sensibilisation et d'information menés par l'UICN. Les populations définissent ainsi des règles de gestion de leurs pêcheries et l'UICN donne son appui en tant que facilitateur.

Si l'UICN valorise les savoirs locaux dans ses interventions en s'appuyant sur eux pour mettre en œuvre un système durable de conservation de la biodiversité, il n'en demeure pas moins qu'elle ne dispose d'aucun programme ou projet officiel d'étude et de prise en compte des savoirs locaux. Ainsi les savoirs locaux sont intégrés à travers des dispositifs modernes de conservation sans aucune possibilité d'en effectuer la traçabilité.

7-2-2 : LA STRUCTURE D'APPUI POUR L'AMÉNAGEMENT DU DELTA (SAPAD)

C'est une structure qui intervient dans la zone de la RBDS depuis 1998. C'est l'une des rares structures privées en activité dans la zone.

Depuis 2004 elle bénéficie d'un appui de l'Etat par l'envoi d'un agent des parcs nationaux pour assister la structure dans le cadre de la formation en conservation.

Avec à sa charge une superficie de trente (30) ha, la SAPAD s'est assignée comme mission la conservation de la biodiversité, la formation en écotourisme, en maraîchage et la distribution de pépinières.

L'environnement de la collaboration avec les populations locales est très tendu du fait de plusieurs contradictions dans les rapports. Ces contradictions découlent justement des objectifs initiaux de la structure qui n'ont pas été respectés.

Au début la SAPAD avait émis sa volonté de travailler avec les populations de Néma Ba dans les domaines de la conservation et surtout de la formation. Ainsi, elle s'était fixée comme objectif de promouvoir une prise de conscience de la diversité des connaissances, des systèmes de valeurs et leurs impacts sur l'exploitation des ressources biologiques et le développement local. Ce projet s'il avait été mis en œuvre, aurait sans doute permis une identification et une valorisation des savoirs locaux, mais tel n'a pas été le cas.

En effet lorsque la SAPAD a démarré ses activités qui concernent les domaines précités il y a eu une adhésion massive des populations. Notamment pour l'aménagement de la forêt avec l'installation des pare feux. Les femmes sont formées aux techniques du maraîchage. Les premières pépinières furent distribuées gratuitement aux villageois. Au bout de deux (02) ans, la SAPAD qui commençait à être un modèle de collaboration va décider de privatiser ses prestations et limiter l'accès des populations au sein de la réserve. Cette décision qui a surpris et choqué les populations va être la cause de la rupture. Selon Jammeh chef de village de Néma Ba « la SAPAD nous a trompé, si elle nous avait dit dès le départ qu'elle comptait nous vendre ses services nous ne lui aurions jamais permis d'exercer ici ».

Avant l'implantation de la SAPAD les populations de Néma Ba et celle des villages environnants ont toujours considéré cette partie de la forêt (sountoutou) comme sacrée. Pour la préserver des feux de brousse qui sont fréquents depuis l'accentuation de la sécheresse, elles ont approuvé l'installation de la structure qui a décidé de l'aménager avec les autochtones.

D'après Diatité responsable de gestion à la SAPAD « les populations ont beaucoup de respect pour ces endroits à cause certainement de leur caractère sacré. Depuis que la société s'est installée nous n'avons jamais déploré de problèmes de braconnage ».

Cette attitude constituait sans doute un atout pour la SAPAD dans la perspective d'une valorisation des savoirs locaux pour une cogestion de la biodiversité. Mais l'approche qu'elle a privilégiée et le conflit avec les populations locales qui en a résulté rend plus qu'improbable cette entreprise.

7-2-3 : LE GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE MBOGGA YIFF

Créé en 2001 sous l'égide de l'UICN, le GIE Mbogga Yiff est une structure qui regroupe les femmes de Soukouta et des villages environnants.

Ses activités principales sont l'exploitation et la transformation des produits halieutiques. Le GIE fait en outre de la conservation notamment du reboisement, de la restauration de la mangrove et de l'ostréiculture. Il est par ailleurs un cadre de concertation très dynamique qui sert de pivot aux ONG pour communiquer avec les femmes de la localité.

7-2-4 : LES COMITES VILLAGEOIS

Les comités villageois sont constitués des représentants de tous les villages de la RBDS. Ils sont au nombre de deux (02) pour chaque village et sont le plus souvent élus par le village.

Ils représentent le village au niveau de toutes les instances et constituent des relais qui assurent la médiation entre les institutions et les populations locales.

Dans le domaine de la conservation, ce sont eux qui discutent avec les ONG de l'ensemble des modalités de mise en œuvre de la stratégie de conservation à appliquer dans les villages. Après, ils sont chargés de rendre compte à leurs mandants de la teneur des discussions. Bénéficiant le plus souvent d'un niveau d'étude appréciable, ils maîtrisent parfaitement l'environnement et la logique des institutions. Ils bénéficient en outre d'une forte légitimité au sein de leur village.

CHAPITRE 8 : LES MODES DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE **DANS LA RBDS**

8-1 : LES FORETS CLASSEES

Même si le classement des forêts de la RBDS a été effectué durant les années 30 ; le processus de protection des forêts au Sénégal a démarré depuis 1669 avec l'ordonnance sur les eaux et forêts (sous Colbert), le code forestier de 1827, le décret du 4 juillet 1935 sur le régime forestier, le décret du 12 avril 1954 réglementant les feux précoces, le décret du 20 mai 1955 sur le régime forestier et la production des forêts, l'arrêté du 2 novembre 1942 réglementant l'exploitation des forêts en AOF... (Prieur et al, 1996) ; le Sénégal a hérité de ce lourd passif juridique de réglementation de la gestion forestière et qui explique en grande partie la prédominance de ce mode de conservation dans son dispositif de gestion de la biodiversité.

Dans la RBDS nous retrouvons quatre forêts classées : Djilor, Pataka, Keur Sembel et Sanghako. En fait les forêts classées sont des superficies boisées mises en réserve à des fins de production, de protection, ou de conservation. L'exploitation des ressources (sol, flore et faune) y est interdite puisqu'elles ne sont pas aménagées. Elles sont gérées par la direction des eaux et forêts, chasse et conservation des sols.

Le classement de ces forêts qui s'est fait sans l'avis des populations locales avait pour but de préserver les ressources forestières des activités anthropiques de défrichement pour l'agriculture particulièrement à cause de l'arachide. Cela a provoqué dans certaine localité des tensions qui ont été parfois violentes avec l'autorité coloniale (le cas du village de Sanghako).

Pour réduire ces tensions provoquées par le classement des forêts, l'autorité coloniale avait mis sur pied un système dénommé contrat de culture en 1937. Ce système permettait aux populations riveraines des forêts classées qui ont été expropriées de pratiquer une activité agricole dans les aires protégées. Mais en contre partie elles devaient s'engager à planter et à entretenir dans les champs des espèces ligneuses qui leur étaient proposées par l'autorité administrative de l'époque.

Par ce moyen les autorités coloniale et plus tard post coloniale ont réussi à compenser le manque à gagner qu'elles avaient provoquées en expropriant ces populations mais aussi en enrichissant par de nouvelles essences (anacardiens, rôniers...) les forêts classées. Les villages qui ont bénéficié de ces contrats de culture sont principalement Soukouta, Sanghako, Médina Sanghako, Sani Coly, Missirah...

La gestion de ces forêts classées repose sur le code forestier qui en organise toutes les procédures d'accès et de contrôle. Le régime réglementaire restrictif des forêts classées avec une politique répressive entraîne une situation conflictuelle entre agents de l'administration chargés de la gestion des forêts et les populations locales.

Actuellement même si les procédures d'accès à ces forêts pour le ramassage de bois mort tendent à s'assouplir (autorisation tacite pour les populations locales d'accéder dans les forêts pour la collecte de bois mort à des fins de consommation domestique) le régime juridique reste en général très contraignant. Toutes choses qui font dire aux populations que les forêts classées n'ont aucune utilité pour elles.

Ainsi, selon M Bass chef de village de Sanghoko « la volonté que nous avons dans le passé de veiller sur la forêt nous ne l'avons plus depuis que les autorités ont classé la forêt et mis fin à nos contrats de cultures... ».

8-2 : LE PARC NATIONAL

Le Delta du Saloum comprend deux parties principales : le Parc National du Delta du Saloum (PNDS) et la réserve de Fathala. Les zones périphériques s'ajoutent à ces deux parties pour constituer le site du Delta du Saloum.

Au plan historique, c'est la réserve de Fathala qui est la plus ancienne. Elle a été créée par l'arrêté N°1688 du 20 juillet 1935 par le gouverneur général de l'AOF. Il s'agissait en réalité d'un arrêté de classement rangeant la réserve de Fathala dans les forêts classées. L'objectif principal de cet arrêté de classement (qui transparaissait dans les visas) était de constituer pour la colonie du Sénégal un domaine forestier réservé et soustrait aux usages des indigènes.

Les dispositions de l'arrêté de 1935 fixaient des droits et des obligations pour les populations (notamment aux articles trois et suivants). Ainsi, au titre des obligations, figurait l'interdiction de la coupe et de l'incendie de tous les végétaux, les récoltes des produits forestiers, l'usage du feu, le pâturage et la chasse.

Au titre des droits qui étaient très limités, les habitants du village de Bakadadji et de Kouembeng étaient autorisés à continuer de pratiquer les cultures fruitières, ainsi que du manioc et des patates dans la Réserve. Toutefois les champs d'arachide et de mil étaient situés en dehors de la réserve. De même l'exploitation des palétuviers dans les îles faisant partie de la réserve n'était autorisée que pour les habitants du village de Djinack. Des sanctions pénales étaient enfin prévues pour les infractions commises.

Le PNDS a été créé le 28 mai 1976 par le décret N° 76-577. C'est seulement en janvier 1987 que la gestion de la forêt de Fathala sera unifiée avec celle du PNDS. Depuis cette date c'est le conservateur du PNDS qui est désormais chargé, dans la forêt classée de Fathala, des activités comme la lutte contre les feux de brousse tardifs, l'exécution des feux précoces, la lutte contre la divagation du cheptel. Les droits d'usage coutumier des villages de Bakadadji et de Kouembeng dans la forêt classée sont maintenus conformément aux dispositions de l'arrêté de 1935.

En ce qui concerne le PNDS, il fait partie statutairement du domaine national (plus précisément de la zone classée du domaine forestier de l'Etat comme prévue à l'article R2 et à l'article R8 de la partie réglementaire du code forestier de 1998). En effet, au terme de l'article R8 du dit code forestier « les parcs nationaux sont des zones ou des restrictions ou des interdictions quant à la chasse, la capture d'animaux, l'exploitation des végétaux, et des produits du sol sont édictées en vue de la conservation de la nature... »

8-3 : LES RESERVES NATURELLES COMMUNAUTAIRES (RNC)

D'une création récente, les RNC sont en expérimentation dans la RBDS. Elles se veulent une alternative aux politiques de conservation qui ont été appliquées jusque là à travers les forêts classées et les parcs nationaux.

Les RNC sans pour autant remettre en cause les systèmes précédents tentent d'impliquer davantage les populations locales dans la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité.

Le choix du site pour la foresterie avait suscité à Néma Ba beaucoup d'appréhensions de la part des populations locales, car le projet est en compétition avec d'autres usages locaux comme le pâturage, la collecte de bois de service, de chauffe et de paille pour les cases. Malgré l'assurance des gestionnaires du Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES) que le site ne sera pas confisqué après valorisation, les populations locales demeurèrent très sceptiques. Ceci montre la nature sensible des enjeux qui tournent autour de l'accès au foncier, son appropriation et sa conservation.

L'objectif visé à travers les RNC est d'initier à la pratique de la conservation de la biodiversité les populations de la zone tampon du parc. Cela va ainsi contribuer à réduire leur dépendance vis-à-vis des ressources du parc.

Dans la gestion des RNC on retrouve des conventions locales qui sont des codes de conduites conçus par et pour les populations locales.

Cette gestion par incitation permet d'atteindre un triple objectif : d'abord réduire la conflictualité autour des activités de conservation, ensuite permettre à la population de disposer de ressources, enfin lutter contre la dégradation des ressources dans les aires protégées.

Le PGIES a démarré ses activités avec les populations de Néma Ba par un diagnostic qui a permis d'établir l'état des lieux des ressources naturelles du village. Les discussions qui se sont tenues à la place du village en présence de tous les membres de la communauté à la tête de laquelle se trouve le chef de village ont porté sur l'identification des contraintes qui assaillent le village leurs causes et leurs solutions.

Après les échanges avec les agents du PGIES, trois contraintes majeures ont été identifiées :

- la salinisation progressive de presque toutes les terres de culture provoquant une baisse constante des rendements agricoles et une réduction des surfaces cultivables ;
- le manque d'eau potable avec le tarissement des puits du village ;
- et les désagréments causés par la proximité avec le PNDS dont les feux précoces font beaucoup de dégâts dans les champs et les espaces de pâturage, il en est de même des animaux sauvages comme les singes et les phacochères qui détruisent la récolte.

Parmi les mesures qui ont été prises pour résoudre ces problèmes figurent la construction d'un barrage qui devait permettre de capter les eaux pluviales de ruissellement afin de recharger la nappe et lutter contre la salinisation des sols.

La construction de ce barrage avait mobilisé tout le village. Un puit a également été foncé pour assurer les besoins en eau potable du village et développer une pépinière pour les activités de reboisement que les populations avaient demandé pour lutter contre l'érosion des sols et la désertification.

Dans le domaine halieutique il y a eu des activités de pisciculture avec l'assistance technique du PGIES. C'est également le cas dans le domaine des huîtres où l'ostréiculture est développée avec les femmes du village.

Mais avant le démarrage des activités du PGIES, un bureau a été mis en place. Ce bureau composé de huit membres a été élu par les membres du village. Sa mission consistait à superviser l'ensemble des activités qui étaient menées par le projet et faire conjointement l'évaluation des actions.

Lors du démarrage des activités de la pépinière les populations devaient subir une formation d'au moins un (1) mois sur sa gestion. Étant donné les connaissances et le savoir faire des populations dans ce domaine, la formation n'a duré qu'une semaine, parce que la

plupart des populations du village faisaient des pépinières pour leur propre compte bien avant l'implantation du projet. Certaines d'entre elles en ont acquis le savoir-faire avec le Projet Anacardier Sénégal-Allemand (PASA) qui a pris fin en 1981.

La plupart des hommes du village gèrent des plantations d'anacardières ou d'autres espèces fruitières. La formation leur a permis cependant d'améliorer leurs techniques de gestion d'une pépinière par l'identification des sols les plus appropriés pour la faire. Ainsi, lorsqu'on est passé à la phase pratique dit Mr Sarr secrétaire général du bureau de Néma Ba « nous avons constaté que leurs pépinières étaient plus vigoureuses et plus solides à cause du terreau qu'ils avaient utilisé ».

Ce modèle de conservation a donc mis l'accent sur le partage des connaissances et des expériences entre populations locales et agents du PGIES.

8-4 : LES AIRES MARINES PROTEGEES (AMP)

La dégradation généralisée des ressources halieutiques due à une surexploitation dans la RBDS a favorisé depuis 2003 la mise en place d'aires marines protégées. Initiées avec l'appui de certaines organisations non gouvernementales comme l'UICN et l'OCEANIUM. Les AMP ont inauguré une reconfiguration locale de l'accès aux ressources halieutiques.

Leur processus de création a résidé sur une forte sensibilisation et une implication des populations locales à toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre du projet ; d'où leurs noms d'aires marines protégées communautaires. Une AMP « aire marine protégée » est définie par le congrès mondial de la conservation comme « tout espace intertidal ou infratidal ainsi que ses eaux sus-jacentes, sa flore, sa faune et ses ressources historiques et culturelles que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger en tout ou en partie le milieu ainsi délimité ».

Dans la zone de la RBDS six aires marines protégées ont été créées : Les AMP de Fambine, Assanga-Isofna, Pata Ngoussé, Bamboung, Bahalou, Laga. Avant l'avènement des AMP le mode d'accès aux ressources était l'accès libre il n'y avait aucune forme d'interdiction. Tous les nationaux quelque soit leur origine y avaient accès. Cette situation a abouti à une dégradation accélérée de la ressource.

Le processus de création des AMP fait suite au forum organisé par l'UICN avec les femmes de Soukouta et environ pour les associer à la conservation de la biodiversité. Etant des acteurs dynamiques, les femmes ont un rôle important à jouer dans la gestion des ressources naturelles. Elles sont en amont et en aval de l'exploitation des ressources halieutiques.

Lors de ce forum, les femmes ont décidé de généraliser le repos biologique ; pratique qui s'observait déjà dans certains villages comme Soukouta et Sanghako. Mieux lorsque l'UICN a émis l'idée d'une AMP communautaire sur un site de reproduction ; les populations acceptèrent le principe. Le site de Bamboung avait été identifié à cet effet. L'UICN en exprima les critères et les motivations. Un plan d'aménagement de toute la zone de la RBDS fut élaboré et une photographie du lieu qui doit abriter le projet faite. Il ne manquait que le financement. Mais comme l'UICN a des procédures de décaissement assez lourdes, le projet resta en état de « projet » pendant une année, de 2000 à 2001.

Au cours de la seconde année, l'OCEANIUM, une ONG dirigée par Aly Aidar et qui travaille dans la conservation de la biodiversité marine par la création d'AMP opère dans la RBDS, et décide d'appuyer les populations pour leur projet d'AMP.

Ainsi, avec l'appui du Fond Mondial pour l'Environnement (FEM français), l'OCEANIUM débuta ses activités et dénomma le projet Narou Heuleuk qui signifie la part de demain. Son régime juridique, à l'instar de celui des Réserves Naturelles Communautaires initiées dans le cadre de la loi 96-07 du 22/03/1996, peut être assimilé à celui des aires protégées établies par l'Etat et administrées par la Direction des Parcs Nationaux, mais les pouvoirs de décision relèvent de la compétence de la Communauté Rurale de Toubacouta, du Comité de Gestion de l'AMP et de l'OCEANIUM.

Une vaste campagne d'information, de sensibilisation et de communication qui durera deux ans fut entreprise. Les quatorze (14) villages riverains de l'AMP de Bamboung ont été concernés par la sensibilisation. Tous les supports de communication étaient mobilisés. L'audio par la musique avec le rappeur Baye Biya dont les thèmes de ses chansons portent sur la conservation des ressources naturelles. L'information sur le rôle et l'importance de la diversité marine, la nécessité de conserver et gérer rationnellement nos ressources halieutiques. Des débats autour de la problématique de la conservation et du développement. Des affiches, affichettes et des tee-shirts portant sur la conservation et la nécessité de préserver la part des générations futures.

Mais, le support qui a le plus marqué les esprits des populations a été celui télévisuel. En effet ce dernier qui a porté sur un film documentaire réalisé par l'OCEANIUM a diffusé des images du site de Bamboung montrant aux populations la richesse et la diversité des lieux. Ce support eut un impact certain auprès des populations qui venaient pour la première fois de découvrir la réalité de la richesse de leur fond marin. Ceci constitua un motif supplémentaire pour les encourager à la conservation.

Après cette phase, on est passé à celle de la gestion. Comme c'est une structure communautaire l'OCEANIUM ne pouvait être qu'un facilitateur. Il entama donc avec les représentants des comités villageois des entretiens en vue de former un bureau ou un comité de pilotage et élaborer un règlement intérieur pour la gestion de l'AMP.

Lorsque le bureau fut installé (entièrement composé des représentants locaux) et le règlement intérieur rédigé, il est mis en place un comité de gestion qui dispose d'une pirogue équipée, d'un moteur, de gilets de sauvetages et d'un budget de fonctionnement entièrement à la charge de l'OCEANIUM.

Les limites de l'AMP et le règlement intérieur furent l'objet d'une très grande diffusion à travers toute la RBDS. Ainsi, l'AMP communautaire de Bamboung démarra officiellement ses activités le 28 mars 2003.

Aussi, les AMP permettent-elles aux populations locales de gérer rationnellement les ressources marines en exerçant une mission de régulation de l'accès et de contrôle des ressources. Ainsi, il a été créé au niveau de chaque village un comité de plage en vue :

- d'appuyer les actions de contrôle de l'Etat ;
- de veiller à la conservation des terroirs et eaux villageois ;
- de veiller au respect du code de conduite et de réglementation de pêche autour de son terroir et des sites de débarquement ;
- de protéger les sites de reproduction d'oiseaux.

Ces comités se réuniront mensuellement pour faire la situation de la conservation dans leur terroir et pour élaborer une stratégie de conservation.

CHAPITRE 9 : LES SAVOIRS DANS LES MODES DE CONSERVATION

9-1 : LES SAVOIRS DANS LA GESTION DES FORETS CLASSEES ET DU PARC

La gestion des forêts classées et du PNDS repose essentiellement sur les savoirs administratifs. Leur gestion est organisée par le code forestier et les plans de gestion conçus à cet effet.

Pour ce qui est du code, il prévoit en sa partie réglementaire les dispositions relatives à l'accès, à l'usage et au contrôle des ressources se trouvant dans les aires protégées. Par exemple concernant le ramassage du bois mort pour l'usage domestique ou la commercialisation il est assujéti à une autorisation qui est délivrée par l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts. Lorsqu'on obtient une autorisation, qui n'est d'ailleurs délivrée qu'à quelques rares individus après plusieurs démarches, on peut procéder à la collecte. Une fois celle-ci terminée, le collecteur repasse auprès de l'agent local des eaux et forêts pour que ce dernier constate que le bois est bien mort. C'est seulement après cela que l'exploitant peut partir avec son chargement.

Depuis 1999, un plan de gestion de la RBDS a été élaboré sous l'égide de la Direction des Parcs Nationaux (DPN) avec l'appui technique de l'UICN. Ce plan qui a été conçu avec le concours des populations locales a procédé à un état des lieux des ressources naturelles par une MARP (Méthode Active de Recherche Participative), à une identification des causes de la dégradation et enfin à la proposition de solutions pour la résolution des problèmes. Un plan de gestion est mis en branle à cet effet. Ce dernier a procédé à un zoning de la RBDS en trois espaces distincts qui remplissent chacun une fonction bien déterminée :

- une zone centrale constituée du PNDS qui bénéficie d'une protection et permet de conserver la diversité biologique, de surveiller les écosystèmes les moins perturbés, et de mener des recherches et autres activités peu perturbantes (éducation par exemple) ;
- une zone tampon bien identifiée, qui jouxte l'aire centrale, constituée de forêts classées ou d'anciennes jachères, utilisée pour des activités de coopération compatibles avec des pratiques écologiquement viables, y compris l'éducation relative à l'environnement, les loisirs, l'écotourisme et la recherche appliquée et fondamentale ;
- une zone flexible ou zone de terroir qui comprend un certain nombre d'activités agricoles, d'établissements humains ou autres exploitations dans lesquelles les communautés locales, agences de gestion scientifique, organisations non gouvernementales, groupes culturels, intérêts économiques et autres partenaires travaillent ensemble pour gérer et développer durablement les ressources de la région.

Le plan de gestion élaboré selon la philosophie du programme MAB de l'UNESCO s'inscrit dans le cadre des objectifs définis par les conventions de Ramsar, Rio sur la diversité biologique et Paris sur la lutte contre la désertification (DPN, 1999).

Par ailleurs le Sénégal a élaboré plusieurs plans stratégiques pour la gestion des ressources naturelles qui influent directement sur la gestion des aires protégées. C'est le cas du Plan National d'Actions Environnementales (PNAE), qui constitue un cadre stratégique qui permet d'identifier et de hiérarchiser les priorités environnementales, afin de constituer la base d'un

système efficace de planification et de gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans la perspective d'un développement durable.

Il en est de même du Plan d'Actions Forestier qui se veut la définition de la politique forestière nationale dans le sens de l'affirmation des options de conservation du potentiel forestier et des équilibres socio écologiques, de satisfaction des besoins en produits forestiers et de responsabilisation de ces dernières dans la gestion des ressources forestières.

Et la Stratégie Nationale de Conservation de la Diversité Biologique qui a pour objectif :

- la conservation de la biodiversité dans les sites de haute diversité ;
- l'intégration de la conservation dans les programmes et activités de production ;
- le partage équitable des rôles responsabilités et bénéfiques de la conservation ;
- l'information et la sensibilisation de tous les acteurs sur l'importance de la biodiversité et la nécessité de sa conservation.

9-2 : LES SAVOIRS DANS LA GESTION DES RNC ET DES AMP

Les savoirs conçus pour la gestion des RNC et des AMP sont presque identiques. Ils reposent sur une approche participative qui fait appel à la fois aux savoirs administratifs et aux pratiques locales. Ce sont des savoirs administratifs qui ont été adaptés à leur contexte de mise en œuvre. A la place des lois et règlements on a des conventions locales et des codes locaux ou un règlement intérieur. Ces derniers sont élaborés sur la base d'un consensus entre les populations locales et les institutions.

Dans la gestion de la RNC de Néma Ba et de l'AMP de Bamboung le savoir privilégié est fondé sur l'approche syncrétique, qui signifie l'élaboration et l'utilisation d'une synthèse plus ou moins consolidée de connaissances et de pratiques de différentes origines historiques et culturelles. C'est une approche qui cherche à comprendre les racines culturelles et traditionnelles des activités à mettre en œuvre et s'appuyer sur elles. C'est le cas de la fusion ad hoc de pratiques de gestion des ressources naturelles traditionnelles et modernes (Borrini-Feyerabend et al, 2000).

Par exemple dans la campagne de sensibilisation pour la mise en œuvre de l'AMP, l'OCEANIUM s'est beaucoup appuyée sur les savoirs locaux. La stratégie de communication qui a été mise en branle a cherché à faire le rapprochement entre certaines pratiques traditionnelles comme les interdits et les endroits sacrés comme une forme de gestion de la biodiversité.

C'est ainsi qu'il a été dit aux populations que les AMP ne sont pas différentes de ce qui existait et existe encore ici et légué par les ancêtres. Le repos biologique qui sera instauré par l'entremise des AMP a toujours été pratiqué par les ancêtres mais sous des formes relativement différentes. Lorsque des endroits précis étaient désignés comme sacrés et que personne n'était autorisé à y pêcher sauf sur autorisation du conservateur, c'était parce que généralement c'est un site de fraie ou de croissance des juvéniles. C'est le cas de Laga qui est un endroit constitué de bolons sacrés où personne ne pénètre sans l'autorisation du conservateur qui vit à Ndong à côté du village de Soum.

Le processus de la gestion de la RNC de Néma Ba et L'AMP de Bamboung s'est effectué dans une dynamique participative subdivisée en trois phases :

La phase une (1) qui a consisté à l'organisation du partenariat, la phase deux (2) à négocier les plans et les accords et la phase trois (3) à apprendre par l'action. Dans la phase une, il s'est agi d'identifier les informations et les outils sur les principales questions écologiques et sociales et les unités de ressources naturelles à gérer et les parties prenantes impliquées.

Pour la RNC toute la population était réunie autour de la place du village. Pour l'AMP tous les représentants des quatorze (14) villages environnants étaient regroupés à Soukouta. L'objectif de ces regroupements était de lancer et d'entretenir des campagnes de communication sociale sur la gestion participative dans un contexte local. Il s'agissait de faciliter aux parties prenantes l'analyse de la situation écologique et sociale et leur analyse des droits de gestion.

En outre le rassemblement a permis d'aider les parties prenantes à s'organiser et à identifier leurs propres représentants.

A Néma Ba un bureau composé de 8 membres a été élu. A Soukouta c'est le comité de gestion de l'AMP qui a été mis sur pied.

Après l'élection des membres les premières réunions ont porté sur l'élaboration des règles et des procédures de négociation.

La deuxième phase a démarré sur les accords des règles et procédures de négociation et l'élaboration d'une vision commune de l'avenir souhaité pour les ressources naturelles en jeu.

Pour la RNC, il s'agissait d'assurer l'approvisionnement en eau du village, de lutter contre la salinisation des terres par la construction d'un barrage, de procéder à la reforestation, de développer la pisciculture et l'ostréiculture.

Pour l'AMP, il s'agissait de restaurer des écosystèmes marins de la RBDS fortement dégradés par la surexploitation.

Ainsi, il a été défini une stratégie pour aboutir à la vision commune en examinant la situation socio écologique actuelle et ses tendances. Les plans de gestion participatifs qui ont été conçus sont soumis à la négociation pour clarifier ce qui doit être fait par qui et avec quels moyens : gérer les conflits, éclaircir les dispositions de zonage et le partage des fonctions, droits et responsabilités de gestion des ressources naturelles entre les parties prenantes et s'accorder sur le protocole de suivi. Un comité de gestion du barrage et un bureau de suivi des activités sont installés à Néma Ba. Pour l'AMP, c'est le comité de surveillance qui se charge du contrôle, qui se fait 24h sur 24.

Les plans, accords, initiatives et organisations de gestion participative sont légitimés auprès du conseil rural de Toubacouta.

La troisième phase qui est celle de la mise en œuvre des plans, accords, initiatives, et organisation de gestion participative a consisté à la précision des droits et responsabilités des parties prenantes. Par exemple pour la RNC, il s'agissait de reconnaître les droits d'accès et d'usage des populations aux ressources forestières mais à la responsabilité de les conserver. Il a été question pour l'AMP de préciser le droit des populations à prélever mais aussi à conserver les pêcheries pour les générations futures (projet narou heuleuk).

Des réunions sont organisées à intervalles réguliers afin d'étudier et d'évaluer les résultats obtenus et les leçons retenues pour modifier le cas échéant les plans accords, initiatives et organisations de gestion participative.

9-3 : LES SAVOIRS LOCAUX DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

A Néma Ba pour lutter contre l'appauvrissement des sols, Thior un paysan de la localité soutien : « ... mon père pratiquait la rotation des cultures. Il cultivait dans le premier champ du mil, dans le second il cultivait de l'arachide. L'année suivante il faisait l'inverse. Dans d'autre cas, il exploitait un champ durant deux à quatre ans puis le laissait en jachère pour mettre en valeur le second. S'il arrivait qu'on avait du bétail on le laissait dans le champ en jachère pour qu'il le fertilise grâce à l'humus provenant de leur excréments ».

Ces pratiques ont cependant presque toutes disparues à cause d'une part de la croissance démographique ; le père de famille ayant disparu, les champs sont morcelés entre ses fils qui faute d'autres terres surexploitent le lopin de terre qui leur ait légué. Les seuls fertilisants restent l'engrais chimique qui contribue lui aussi à dégrader le sol. D'autre part la limitation de l'extension des champs de culture par la présence du parc, du périmètre de la SAPAD, et du PGIES. Ils constituent des facteurs qui limitent la progression des champs. Cette situation favorise à son tour la surexploitation des terres disponibles.

A ces contraintes anthropiques il faut ajouter les contraintes naturelles liées à la sécheresse et à la progression du biseau salé. Ce dernier a occasionné la perte de plusieurs hectares de terre à Néma Ba.

Pour lutter contre la salinisation des terres les populations de Néma Ba ont essayé de construire un barrage avec des techniques locales. Pour mettre sur pied le barrage, presque tout le village était mobilisé. Les matériaux utilisés étaient des piques, un tronc d'arbre perforé, du bois, des crin tins et beaucoup de sable. Le barrage était édifié en aval de la pente pour freiner le ruissellement et retenir l'eau. Cette eau retenue en s'infiltrant devait favoriser la baisse de la salinité des sols. Cependant avec la puissance de l'eau de ruissellement, le barrage était emporté chaque année par les eaux. C'est seulement avec la construction des barrages de l'UICN en amont et du PGIES en aval que les populations ont eu du répit.

A Néma Ba durant l'hivernage presque tous les enfants partent au champ avec leurs parents. Les plus jeunes entre cinq(05) et dix(10) ans non pas pour cultiver, mais pour observer. Personne ne les oblige, ils y vont délibérément.

Pour les enfants, c'est comme un jeu de suivre et d'imiter les adultes dans tout ce qu'ils font. Il n'y a pas ce qu'on leur apprend formellement selon Thior, le processus d'acquisition du savoir ou de sa transmission se fait par mimétisme et apprentissage en des intervalles de temps parfois bien définis. Généralement quand il y a pause pour se désaltérer ou pour déjeuner, les enfants se précipitent sur les outils et commencent à imiter leurs parents ou leurs aînés. C'est en ces moments, que ces derniers en profitent pour rectifier certaines erreurs des enfants en les montrant comment procéder pour la prochaine fois. Par exemple « je les montre comment respecter les distances de quarante (40) centimètres entre lignes semées, pourquoi faut il la respecter, comment tient-on une machine et quels sont les éléments à surveiller ».

Pour les procédures de sélection des graines de semence, les enfants maîtrisent le procédé par simple observation empirique des adultes. Ils peuvent une fois les cultures en maturité, reconnaître celles qui doivent constituer les semences pour le prochain hivernage. La discrimination se fait par la vigueur de la plante. Ces plantes sont généralement plus grandes et plus robustes que les autres. En regardant faire, les enfants apprennent beaucoup de choses. C'est ainsi qu'ils peuvent identifier toutes les semences.

Les femmes peuvent effectuer le même travail, mais une fois les graines décortiquées. Elles peuvent reconnaître celles qui peuvent servir de semences de celles qui ne le peuvent pas. Par le même mécanisme que les pères, les mères transmettent ce savoir à leurs filles.

Dans le domaine halieutique, les femmes de Néma Ba n'ont commencé à pratiquer le repos biologique que depuis deux ans. Avant, elles exploitaient les huîtres et autres fruits de mer durant toute l'année sans interruption. De plus en plus elles constataient la réduction de la cueillette, parfois même elles revenaient de la mer les mains vides. Après une réunion du village qui portait sur comment gérer au mieux les ressources locales, Thior leur suggéra de procéder comme les femmes de Soukouta ; en exploitant les huîtres durant la saison sèche et en observant une pause la saison des pluies. Ce d'autant plus qu'elles bénéficient de deux sources de revenu à savoir l'agriculture et la pêche ; contrairement à leurs sœurs de Soukouta qui n'ont que les activités halieutiques.

Ainsi, depuis 2003 les femmes de Néma Ba font du repos biologique à l'image de celles de Soukouta. Néanmoins certaines d'entre elles ont récusé le bien fondé de cette pratique et déclarent les mesures d'interdiction sans fondement légal. Elles prétendaient qu'un accord qui n'est pas signé n'a aucune valeur coercitive. Et puisque la mer n'appartient à personne elles vont y aller récolter à n'importe quelle période de l'année.

Quand elles ont violé le consensus pendant la première année de démarrage du repos biologique, la sanction fut sévère. Injures, railleries, moqueries, médisances leur étaient adressées à tel enseigne qu'elles en furent profondément émus. Après, elles n'ont plus eu le courage d'y retourner.

A la fin de la première année où le repos biologique était appliqué les résultats furent très encourageants. La quantité et la qualité des huîtres se sont beaucoup améliorées. Il suffit maintenant juste une semaine pour récolter jusqu'à 10 kg d'huîtres ; alors que dans le passé il fallait autant de jour sinon même plus pour obtenir 05 kg.

Le repos biologique est institutionnalisé actuellement à Néma Ba sans qu'aucune institution officielle l'ait imposé. C'est l'appropriation d'une pratique locale que les populations ont expérimentée et découverte les vertus.

Les populations locales disposent également de connaissances pertinentes en matière d'écologie, comme elles ont pu le démontrer à travers les activités de reboisement menées par le PGIES à Néma Ba. Ce sont des connaissances sur la pédologie et les végétaux.

Ainsi, elles ont pu indiquer aux intervenants du PGIES que l'anacardier qui devait être reboisé dans le cadre de la RNC n'était pas adapté sur le type de sol où il était prévu. D'après le chef de village de Néma Ba « je leur ai dit que l'endroit que vous avez choisi comporte certes un sol riche mais il est inadapté à la culture de l'anacardier. Le sol ne constitue qu'une couche superficielle ; l'autre partie est constituée de cuirasse qui empêchera le développement de la plante. Aussi, l'anacardier est une espèce exigeante en eau alors que non seulement la péjoration climatique est une réalité ; les hivernages sont de moins en moins pluvieuses, mais les sols sont gagnés par la salinisation. Pour toutes ces raisons, l'anacardier ne peut pas prospérer sur ce terrain ». Alors les populations ont proposé l'eucalyptus qui est une espèce plus résistante et plus à même de s'adapter à ce type de sol.

Dans la conservation des ressources forestières les forêts sacrées ont joué un rôle très important. Car elles ont permis de conserver des espaces de forêt très riche en biodiversité. Ainsi, la forêt sacrée de Sountoutou qui signifie « forêt dense en socé » abriterait selon les populations locales des esprits maléfiques et démoniaques qui anéantiraient toute personne qui oserait y pénétrer. Cette version de la mythologie on la retrouve chez les socés.

Par contre chez les sérère nous retrouvons la même dimension de la sacralité mais avec l'existence d'un dragon qui gît dans la mare. Ce dragon dévorerait toute personne qui s'aventurerait dans cette partie de la forêt. C'est pourquoi les Sérères surnomment cet endroit yokalolof qui signifie littéralement « il ne servira à rien de pleurer » car si on y entre on meurt.

Ces formes de croyances ont joué un rôle déterminant dans la conservation de la biodiversité car elles ont permis de préserver la forêt de Sountoutou.

Dans la gestion des ressources halieutiques nous avons trouvé chez les populations locales une forme d'organisation dans l'exploitation qui pouvait garantir la conservation des ressources.

En effet, la cueillette des fruits de mer qui est surtout le domaine des femmes est étalée dans le temps. Pour ce qui est des huîtres (yokhos) la saison débute au mois d'octobre pour être clôturée au mois de mai. Cette date qui est fixée par les populations est basée sur une observation empirique de la ressource. Celle-ci a révélé selon N. Ndao habitante de Soukouta « une augmentation considérable des juvéniles durant cette période. Alors entre femmes nous avons décidé qu'on devait laisser ces quatre mois pour favoriser la reproduction et le développement de la ressource ». La récolte des coquillages quant à elle s'effectuait durant la marée basse et en saison sèche. Cette organisation de l'exploitation s'expliquait selon les populations locales par le souci de garantir à la ressource une période de maturation durant l'hivernage.

Cette conscience des populations sur le souci d'accorder une période de maturation témoigne de réelles préoccupations sur la dynamique des espèces.

Généralement, il n'existe presque pas de contrevenances. Le consensus dans ces petites communautés est très fort de même que le contrôle social. Malgré tout, les femmes de Soukouta ont décidé de s'entourer de garanties en instituant une amende de mille cinq cent (1500) f CFA pour celles qui dérogent à la règle.

Les savoirs locaux enfin ne sont pas généralement un système. Ils peuvent être fondés sur l'expérience personnelle donc agglutinatifs et flexibles (Sardan, 1995).

C'est le cas de Sarr habitant de Néma Ba qui a découvert l'intérêt du composte en suivant un documentaire à la télévision. « Pour vérifier son efficacité, j'ai procédé à son expérimentation. J'ai d'abord creusé un trou de 50 cm² dans lequel j'ai mis de la paille du sable et des détritiques qui ont été arrosés durant un mois. J'ai encore remis les mêmes éléments arrosés en autant de jours que la première fois. Au bout du second mois j'ai planté un bananier. Mais, en même temps j'ai planté d'autres bananiers, mais avec le système que j'utilisais auparavant, autrement dit un trou qui ne comportait pas de composte. Un trou creusé et arrosé à peine une semaine. Lorsque les bananes sont arrivées en maturité il y avait une grande différence entre les deux régimes. Le plant qui a été enrichi au composte a fourni un régime de quarante (45) kg alors que les autres qui n'ont reçu aucun fertilisant ont produit des régimes de vingt et cinq (25) kg. La différence de vingt (20) kg entre les régimes s'explique donc par le composte. Cet résultat m'a donc permis de généraliser l'usage du composte pour ma plantation d'arbres fruitiers ».

Pour accélérer la germination de la noix d'acajou qui dure normalement quinze (15) jours, « j'emploie une technique que je tiens de mon père. Je plonge les noix durant cinq (5) jours dans une bassine d'eau froide. Au cinquième jour la plantule commence à apparaître au niveau de certaines noix. Je procède au semis. Ainsi, au bout de quatre (4) jours la plante pousse. Cette technique permet en effet d'avoir un gain de temps de six (6) jours durant lesquels je vais économiser de l'eau qui aurait servi pour l'arrosage. J'utilise cette technique pour faire les pépinières ».

TROISIEME PARTIE :
ANALYSE ET INTERPRETATION
DES RESULTATS

CHAPITRE 10 : LES ENJEUX ET LES DEFIS DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

10-1 : LA PROBLEMATIQUE DE LA CONSERVATION DES RESSOURCES

Les ressources halieutiques représentent une composante importante de celles exploitées dans l'écosystème du Sine Saloum. La mangrove est un lieu de reproduction et d'accroissement pour de nombreuses espèces halieutiques. Parmi ces espèces, on trouve les poissons (l'ethmalose, le mullet, les tilapies et le machoiron) les mollusques (huître, coque, murex et cymbium) et les crustacées (crevettes).

A Soukouta, après le classement de la forêt de Sanghako qui a été effectif en 1935, les habitants de ce village qui menaient un mode de vie dominé essentiellement par les activités agricoles vont se reconvertir à l'exploitation des ressources marines.

En fait lorsque la forêt a été classée, les populations qui pratiquaient de l'agriculture dans une partie de cette forêt ont tous perdu leurs champs. Confinés entre la forêt et le bras de mer, les habitants de Soukouta ont été obligés de modifier leur mode de vie en faisant de la pêche leur principale activité de subsistance sous peine de « disparaître ». D'ailleurs le village a connu sa plus forte émigration au cours de cette période. Ceux qui n'ont pas pu opérer une reconversion ont préféré migrer vers des régions où il leur était possible de poursuivre leurs activités agricoles.

La modification des droits d'accès aux ressources foncières pour l'agriculture a donc eu comme principale réponse la reconversion vers une autre ressource d'accès libre. En fait tout se passe comme si ce mode de conservation consiste à résoudre un problème tout en créant un autre. En détournant les populations des ressources forestières on les a implicitement orienté vers les ressources halieutiques.

Ces ressources animales de la mangrove sont exploitées par les communautés villageoises pour leur propre consommation et le commerce. Ce sont des modes d'exploitation encore artisanaux, avec des moyens rudimentaires : pirogues non motorisées, couteaux ostréicoles de fabrication locale. Ce matériel adapté à l'écosystème local, permet une exploitation sélective et favorise une conservation durable de la ressource.

En effet, avant d'avoir reçu une formation de la coopération japonaise (JICA) en 1995, les femmes de Soukouta utilisaient des machettes ou des barres de fer pour enlever les huîtres. Ces méthodes étaient très destructrices. Avec la machette les femmes coupaient les racines, et avec la barre de fer elles frappaient le bouquet d'huîtres. Ceci a eu des conséquences néfastes sur la mangrove qui a commencé à disparaître et sur les huîtres qui se raréfiaient par défaut de recrutement.

Après la formation, les femmes ont pris la mesure de leurs actes et ont compris que si la ressource disparaissait, elles en seraient les plus affectées. D'autant plus qu'elles sont fortement dépendantes de ces ressources marines.

C'est avec ces dernières que les femmes entretiennent leur famille par le produit des ventes. Il leur revenait donc de préserver ces ressources. Cela a été fait grâce à l'abandon des méthodes agressives et destructrices d'exploitation et un respect unilatéral des règles de gestion qui sont édictées par elles.

Mieux, les femmes de Soukouta qui font parti du GIE ostréicole de Sokone effectuent des formations sur l'exploitation des huîtres pour d'autres femmes de la RBDS.

Si l'exploitation des ressources halieutiques ne dépendait que des femmes de Soukouta la problématique de son utilisation durable ne se poserait certainement pas ; mais d'autres acteurs avec des moyens sophistiqués sont venus s'y « mêler ». Ces exploitants dont la plupart viennent d'autres régions du Sénégal comme Dakar, Thiès, Saint Louis etc. sont attirés dans cette activité par le marasme économique qui frappe le pays et la flambée des prix des produits halieutiques consécutive à la dévaluation du franc CFA dans les années 90.

Cette exploitation est cependant concentrée sur les poissons qui constituent le groupe le plus important. Ainsi les principaux engins et les espèces capturées se présentent comme suit :

Le filet maillant dérivant : qui capturent les otolithes et capitaines pendant toute l'année, avec une pointe de capture de barracudas entre juin et septembre, du maquereau bonite de juin à août, de la corbine de mars à avril.

Le filet dormant capture la raie pendant toute l'année, le maximum d'otolithes et de carpes blanches de décembre à mars, de dorade grise de mars à mai, de la machoiron de juin à août;

Le filet maillant encerclant qui pêche l'ethmalose d'octobre à mai comme saison de pêche avec des pointes en mars et avril;

Le filet maillant dérivant de surface est utilisé pendant toute l'année pour la capture de mullet.

La pêche devient plus active de juin à décembre;

La palangre permet de capturer la raie guitare de décembre à février et de juin à septembre;

La senne de plage généralisée dans la zone côtière et le delta du Saloum capture les caranges, mullets et otolithes toute l'année avec les meilleures captures en saison des pluies.

Ces types de pêche sont caractérisés par :

- Une utilisation d'engins non autorisés dans l'estuaire par la loi (senne tournante, killi) et le non-respect des maillages ; ce qui entraîne la capture d'un grand nombre de juvéniles et d'espèces adultes protégées par la loi;
- Une coïncidence entre les périodes de pêche intensive et celles de reproduction de la plupart des espèces présentes ;
- Une utilisation anarchique des engins avec des séjours prolongés dans les zones de pêche (filets dormants) empêchant la mobilité des pêcheurs et la navigation avec comme conséquence une augmentation des conflits ;
- L'exploitation de plus en plus accrue des requins et raies pour leurs ailerons entraînant une sous valorisation de l'espèce et menaçant leur l'existence;
- L'importance de la fréquence des pêcheurs dans les sites de repos de l'avifaune ;
- Les captures accidentelles ou le braconnage des tortues, lamantins et dauphins ;
- Le braconnage effectué par les touristes de la pêche sportive ;
- La destruction des biotopes (sennes de plage et killi) d'herbiers et de vases ;
- Une diminution quantitative des espèces principalement les ethmaloses, barracudas, mullets, requins (PGIES, 2003).

A titre illustratif, les rendements ont chuté sensiblement au niveau du poste de Toubacouta où le tonnage mis à terre est passé de 140 767 T en 1987 à 80 505 T en 2000 ; soit une diminution de 68 262, c'est à dire de 40% en 13 ans (PLD de la CR de Toubacouta, 2001).

Cette dégradation accélérée et généralisée des ressources halieutiques explique la création d'une AMP pour restaurer la biodiversité.

L'AMP de Bamboung est un sanctuaire de 68 000 ha est partie intégrante de la RBDS. Elle appartient au secteur estuarien caractéristique des zones humides saumâtres constituées d'un réseau diffus de canaux (bolons) riches en mangroves à palétuvier. Les fonds sont peu

profonds et la biodiversité y est importante : oiseaux, poissons, mollusques, mammifères marins, insectes et batraciens.

Créée à l'initiative des populations locales de la RBDS notamment avec celles de Soukouta (le forum des femmes) par le soutien d'ONGs comme L'UICN et l'OCEANIUM ; elle a pour objectif de conserver les ressources halieutiques par une protection intégrale qui sera assurée par les autochtones. La mise en œuvre de l'AMP va donc impliquer les populations dans le processus allant de l'identification au contrôle du site.

En effet, proposé par les pêcheurs artisanaux locaux, le choix du bolon qui abrite l'AMP a été jugé scientifiquement pertinent par les chercheurs de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Car, après les deux premières missions d'échantillonnage effectuées dans le bolon du Bamboung le site a révélé une richesse spécifique globale élevée, pour une portion d'estuaire ouest africain, une grande abondance de stades juvéniles et la présence de nombreuses espèces d'intérêt commercial en activité de reproduction (Rapport d'Activités OCEANIUM, 2003). En raison également de la présence d'une nappe phréatique importante sur l'île Coco (rive est), des sources souterraines se jettent dans le bolon, réduisant ainsi localement la salinité. Ces conditions spécifiques sont susceptibles de créer un environnement favorable à la faune aquatique.

Concernant la structure de gestion de l'AMP, dans un premier temps le comité qui a été pressenti pour assurer la gestion et le fonctionnement de l'AMP fut le comité de plage de Soukouta. Or il se trouve que les quatorze villages directement impliqués dans la création de l'aire protégée n'étaient pas tous représentés. Par conséquent une nouvelle structure, appelée Comité de Gestion de l'AMP de Bamboung (CG-AMP-B), a été constituée.

Pour sa mise en place, des réunions et rencontres dans les 14 villages de la périphérie ont été réalisées (Soukouta, Bossinkang, Dassilamé, Sipo, Médina, Néma Ba, Diogaye, Sandicoloy, Sourouh, Missirah, Bétenty, Sanghako, Toubacouta, Bani). Chaque village a donc choisi son représentant au cours d'une assemblée générale, les membres du comité ont élu un bureau et un comité de surveillance.

Suite à ces activités, un procès verbal de création officielle du CG AMP B a été signé par le sous préfet et le président de la communauté rural de Toubacouta. Les membres de ce comité surveillent de façon effective et continue depuis le 16 avril 2003, date d'inauguration de L'AMP.

Pour son fonctionnement, le projet Narou Heuleuk a mis à la disposition du comité de surveillance : un bateau motorisé, une paire de jumelles, des tenues, des badges signés par le directeur des parcs nationaux et le préfet, 3 VHF afin qu'ils puissent communiquer entre eux et avec le camp de base et du petit matériel (réchaud, matelas, plats, etc.).

De plus une dotation mensuelle en carburant-bateau d'un montant de 100 000f CFA est remise au comité pour les déplacements engendrés par la surveillance ; ainsi qu'un montant mensuel de 75 000f CFA utilisé pour les frais de nourriture des surveillants.

D'autre part, afin que la surveillance puisse se faire dans de meilleures conditions, il a été décidé par le comité de gestion la construction d'un mirador à l'embouchure du bolon de Bamboung haut de 10 mètres, il bénéficie d'une plate forme d'observation d'environ 100m². Enfin, pour pérenniser les activités de l'AMP, il a été mis en place un campement éco touristique qui constitue une alternative économique. En fait les bénéfices générés par le

campement serviront à couvrir les charges de fonctionnement de l'AMP (salaire des surveillants actuellement bénévoles, carburant, entretien du matériel etc.) (R.A OCEANIUM, 2003).

Dans un article de science en 1968, G. Hardin(1968) a présenté le concept de la tragédie des communaux comme la gestion de biens communaux en particulier les ressources renouvelables, conduit inéluctablement à une surexploitation de la ressource jusqu'à sa disparition. Les profits issus de l'usage des ressources étant individualisés et les coûts partagés, l'intérêt de chacun est d'exploiter au maximum la ressource.

Cette hypothèse de Hardin a été confirmée dans le cas de la gestion des ressources halieutiques de la RBDS. En effet, tant que les ressources avaient le statut d'accès libre leur dégradation était assurée. Cela s'explique d'une part par la rareté du contrôle. Celui-ci relève de l'Etat, qui souffre de la faiblesse chronique en moyens humains et logistiques qui l'empêche d'assurer sa mission convenablement.

D'autre part, les nouveaux acteurs issus d'autres contrées n'ont pas le même souci que les autochtones. Ce qui les intéresse c'est exploiter au maximum les ressources, pour faire plus de profit. N'ayant juridiquement aucun moyen pour les en empêcher, les autochtones sont tentés de faire comme eux.

Face au risque d'extinction des biotopes les populations locales ont pris conscience qu'il fallait modifier les droits d'accès qui étaient libre jusque là et en faire des ressources de propriété commune dont le contrôle sera assuré par les populations elles mêmes. Cela a abouti à la mise en place d'une institution comme le comité de gestion de l'AMP avec un règlement intérieur qui organise les modalités d'accès et d'usage des ressources. Ce dispositif va donc permettre aux communautés locales d'assurer un contrôle sur leurs ressources et favoriser une gestion durable de celles ci.

Pour la mise en place de la RNC de Néma Ba les populations ont décidé d'octroyer un espace d'environ 30 ha au PGIES après délibération du conseil rural. Cet espace qui constitue une ancienne jachère, abrite une carrière de prise de sable et de pierres abandonnées. Le terroir est traversé au sud par la Néma, un écoulement temporaire sur lequel est aménagé un barrage anti sel. Ce barrage permet aux villageois de disposer de l'eau douce pendant une partie de l'année et de faire du maraîchage.

Composées principalement d'agriculteurs (hommes et femmes), d'éleveurs et de pêcheurs ; les populations de Néma Ba cultivent le mil, l'arachide, le sorgho, la pastèque sur les versants et plateaux pendant la saison des pluies. Ils pratiquent l'arboriculture le long de la vallée et parfois sur les versants.

Les femmes font du maraîchage de contre saison et de la riziculture sous pluie dans la vallée ; elles aident aussi leurs maris dans les champs.

L'élevage est la seconde activité économique. Le cheptel est constitué de bœufs, de moutons, et de chèvres. L'élevage est de type traditionnel. Pendant la saison pluvieuse, les animaux sont confiés à des bergers rémunérés avec le lait. Le pâturage naturel fournit l'essentiel de l'alimentation. Certains paysans utilisent la paille d'arachide, mais la plupart laisse le cheptel en divagation pendant la saison sèche.

L'exploitation forestière concerne les espèces suivantes : le Venn, le dimb, le wolo, le caicédrat, l'eucalyptus, le nété pour le bois d'œuvre la pharmacopée, les usages domestiques. Les fruits sauvages du nété et du baobab sont commercialisés.

Les différents usages des ressources naturelles démontrent la forte dépendance des populations de Néma Ba vis à vis de la biodiversité. C'est ce qui explique les appréhensions et la recherche de garanties pour l'appropriation et le partage des ressources une fois que le projet de la RNC du PGIES prendra fin. Ces craintes ont été dissipées à travers la signature du protocole d'accord entre toutes les parties prenantes à la gestion de la RNC. Ainsi, le protocole stipule entre autre que dans un délai limité à cinq (5) ans, le temps que la RNC se mette en place les populations sont autorisées à prélever quelques ressources de l'aire protégée. Au terme du délai figurant dans le protocole, les populations devront s'engager à rejoindre la RNC.

Malgré les craintes exprimées par les populations sur une possible confiscation des ressources du projet et son intégration au PNDS en cas de succès, la plupart d'entre elles trouvent l'idée de partage des bénéfices tirés de la conservation intéressante. D'autant plus que ce sont elles qui en assurent la gestion ; cette responsabilisation permet de résoudre deux problèmes majeurs. Le premier c'est la capacité des populations locales à conserver la biodiversité et le second leur aptitude à mener un développement durable.

Pour le premier aspect les AMP et les RNC ont permis de découvrir que les populations locales sont aussi interpellées que concernées par l'érosion de la biodiversité. Les réponses qu'elles ont apportées dans certains cas sont assez révélatrices : actions de reboisement spontanées des femmes de Soukouta pour restaurer la mangrove dont elles ont constaté la dégradation, à Néma Ba c'est une prolifération des vergers qui constituent à la fois une réponse à la dégradation des ressources forestières et une source de revenus pour les autochtones.

Le second aspect concerne l'engouement des populations pour la diversification et l'intensification des activités de production. A Néma Ba c'est un autre bassin pour la pisciculture que les populations réclament, après celui très prometteur qu'elles ont effectuées avec le PGIES. A soukouta les femmes souhaitent faire de l'élevage de crevette. Elles en ont la compétence puisqu'elles ont été formées par l'ANCAR et seuls les moyens financiers leur font défaut. Ces initiatives renseignent en fait sur les nouvelles interfaces entre populations locales et ressources naturelles qui laissent penser que les ressources ne sont plus considérées comme une fin pour venir à bout de la pauvreté mais comme un moyen.

10-2 : ACTEURS ET INTERACTIONS SOCIALES AUTOUR DU CHAMP DE LA BIODIVERSITE

L'accès aux ressources dans la RBDS a souvent été une source de conflits entre acteurs locaux. Cela s'explique dans la plupart des cas par le non respect des règles collectives qui sont édictées pour une bonne gestion de la ressource.

Généralement le contexte de raréfaction d'une ressource commune a souvent amené dans une communauté le groupe d'utilisateurs à définir un ensemble de règles et de codes de conduite en vue d'une gestion optimale de la ressource. La violation de ces règles provoque ainsi au sein de cette communauté de vives tensions.

C'est le cas des femmes de Néma Ba, qui après avoir décidé d'observer une période de repos biologique dans l'exploitation des huîtres, vont être confrontées au refus de certaines

d'entre elles de respecter la décision. Ces dernières vont en effet braver l'interdit et exploiter la ressource durant la période de repos.

Ceci va se solder par des réponses diverses et variées de la part des autres femmes respectueuses des règles. Celles ci, malgré leur diversité, expriment une même attitude, un même sentiment : d'hostilité et d'indignation vis à vis de ce comportement. Pour les sanctionner certaines vont choisir la mise en quarantaine, d'autres l'invective et la médisance.

Ce type de conflit s'est produit également entre les habitants du village de Soukouta et des pêcheurs venus de Dionwar. Ces derniers en effet ont violé l'espace qui était en repos biologique à Soukouta.

Ce concept d'aire marine protégée que l'UICN expérimente avec les populations locales consiste à l'identification avec les communautés locales d'un bolon et en fonction de son état de dégradation, suggérer d'une façon consensuelle avec les populations sa fermeture. Autrement dit l'arrêt de son exploitation pendant une période déterminée. Ceci, pour favoriser sa régénération.

Lorsque les pêcheurs de Dionwar ont débarqué les habitants de Soukouta leur ont fait savoir qu'il était interdit de pêcher dans ces endroits ; alors ils ont répondu « qu'il n'y a aucune loi dans le pays qui prévoit cela... ». Face au refus d'obtempérer des pêcheurs, pour éviter la confrontation E. Ndao habitant de Soukouta, a saisi l'agent local de la Direction des Parcs Nationaux. Ce dernier procéda à l'arrestation des pêcheurs et à la confiscation de leur embarcation.

Cet incident a provoqué une certaine radicalisation des rapports entre communautés de la RBDS. Celles qui ont décidé de pratiquer des mesures de contrôle à l'accès aux ressources se voient accuser par les autres qui adoptent l'accès libres ; de vouloir instaurer de nouvelles pratiques qui n'ont aucun fondement juridique. Pour eux, la mer appartient à tout le monde, par conséquent elle n'appartient à personne.

Ces mêmes rapports difficiles vont survenir dans de la gestion de l'AMP de Bamboung. En effet lors de sa création il était prévu dans le règlement intérieur en son article 10 que « pour la première année de fonctionnement l'AMP de Bamboung (avril 2003 à mai 2004) les acteurs (le conseil rural de Toubacouta, le comité de gestion de l'AMP ainsi que les autres organisations communautaires et villageoises, appuyés par le projet Narou Heuleuk, la DPN et le GRAST), que la zone soit intégralement protégée (y compris la zone tampon). Par conséquent il est formellement interdit, pendant cette période, de prélever des ressources animales, végétales, marines ou terrestre dans les limites de l'AMP ». A l'issue de la première année c'est à dire en 2005, ayant constaté la poursuite de la protection intégrale, les pêcheurs de Missirah se sont mis à contester l'AMP. Ils ont invoqué pour justifier leur position les clauses du règlement intérieur. Les pêcheurs de Missirah ont en outre accusé le groupe de Soukouta initiateur du projet Narou Heuleuk d'être à l'origine de la décision de proroger la protection.

Les divergences d'intérêts entre les communautés locales expliquent la détérioration des rapports entre elles. Un village comme celui de Soukouta qui ne dépend que de la ressource marine, mettra en œuvre un ensemble de stratégies pour favoriser la pérennité de celle ci. C'est pourquoi il se montre particulièrement actif dans les activités de conservation. Le village semble être en avance par rapport aux autres de la RBDS, dans la mise en œuvre des actions de préservation de la biodiversité. Si l'activité et le nombre des ONG qui sont intervenus dans le village expliquent en partie ce dynamisme ; l'autre explication est sans doute à rechercher par le souci et l'intérêt de la communauté à gérer durablement la ressource pour assurer la survie du groupe.

Ainsi, la cohésion sociale qui règne au niveau de la communauté et les rapports très favorables que les leaders du village entretiennent avec les institutions de la biodiversité constituent l'un de ses axes stratégiques « d'impulsion » des actions de conservation.

La volonté de contrôle exclusif des espaces de conservation de la biodiversité manifestée par l'Etat a souvent donné lieu à des rapports conflictuels entre populations locales et acteurs institutionnels de conservation de la biodiversité. Les populations n'acceptent jamais qu'on leur impose une forme de gestion de la biodiversité. Elles veulent toujours être associées aux activités de gestion de la biodiversité, surtout au niveau du processus décisionnel. Généralement les communautés locales ne contestent pas les mesures de conservation en soi mais c'est le mode de conservation qu'elles refusent.

C'est ainsi que les villages riverains de la forêt classée de Sanghako (Soukouta, Médina Sanghako) entretiennent des rapports difficiles avec les agents chargés de sa gestion. Cette situation est due principalement au mode de gestion de cette forêt qui exclut les populations de tous les processus de décision, notamment la gestion des feux précoces.

Ces derniers provoquent beaucoup de nuisances aux populations locales. C'est le cas de celles de Soukouta qui ont vu par deux fois le périmètre maraîcher aménagé par les femmes partir en fumée. Ces situations provoquent de nombreuses frustrations auprès des populations riveraines de ces forêts classées. Ce, d'autant que l'accès à ces forêts pour la collecte du bois de chauffe est assujéti à l'obtention d'un permis dont les procédures complexes découragent les autochtones.

A Néma Ba les populations sont confrontées aux mêmes contraintes avec la SAPAD qui a décidé d'adopter une gestion exclusive de la forêt de Sountoutou. Cela a fait dire à Diatta, agent local des eaux et forêts que les populations locales n'acceptent jamais d'être utilisées comme des « entonnoirs ». Autrement dit, elles n'acceptent jamais d'être un moyen au service des institutions pour appliquer mécaniquement leur système de gestion de la biodiversité. Elles ont toujours leur mot à dire ou leur attitude à adopter, ce qui va déterminer la réussite ou l'échec d'une mesure de gestion. Le plus souvent plus un système est ouvert et flexible plus il emporte l'adhésion des populations locales. Mais plus il est fermé et rigide plus les populations le rejette.

Par ailleurs la volonté de contrôler des espaces de conservation de la biodiversité n'oppose pas seulement les populations locales aux acteurs institutionnels ; elle met également en conflit les acteurs institutionnels entre eux. Ces derniers, en quête de légitimité et de prestige auprès des populations locales ne veulent pas que les actions de conservation soient menées sans leur participation. S'ils ne prennent pas officiellement part à la conservation ; ils veulent au moins être consultés sur les décisions qui seront prises.

Dans le cas des services de l'Etat, ils font les frais aussi d'un déficit de clarté des normes juridiques sur la gestion décentralisée des ressources naturelles.

Le plus caractéristique d'entre ces conflits est celui qui a opposé le service des pêches de Toubacouta à la Direction des Parcs Nationaux dans le projet de l'AMP de Bamboung. Le service des pêches a en effet remis en cause la légalité de l'AMP sous prétexte que la pêche ne fait pas partie des compétences transférées et que la Communauté Rurale(CR) n'a aucune compétence délibérative dans ce domaine. Ce que la DPN va contester en arguant d'une part la conformité de leurs mesures aux conventions et traités internationaux ratifiés par le Sénégal d'une part et d'autre part, la volonté des autorités publiques, par l'entremise du ministère de l'environnement de mettre sur pied des AMP dans l'optique de conserver l'environnement marin.

Pour mettre fin à ce que l'agent des pêches considère comme une ingérence dans son domaine de compétence ; ce dernier, dira aux pêcheurs locaux que l'AMP est illégale et qu'ils ont parfaitement le droit de pêcher sur le site.

Ce qu'il faut noter, c'est que ce conflit s'explique surtout par le champ très vaste couvert par l'environnement et justifie son interférence permanente dans le cadre de sa conservation avec des domaines qui relèvent aussi de la compétence d'autres services de l'Etat, c'est le cas de la pêche, de l'agriculture, de l'hydraulique, de l'élevage... Ce conflit de compétence explique également le déficit de coordination et de synergie entre les institutions étatiques au sommet et à la base ; ce qui constitue une réelle contrainte pour une gestion concertée de la biodiversité.

La gestion de cette biodiversité a opposé également des ONG comme l'UICN et l'OCENIUM dans la mise en œuvre de l'AMP de Bamboung. La première accusant la seconde de l'avoir doublé sur le projet d'AMP. Cette rivalité entre les deux institutions est le reflet d'une quête inavouée de prestige et de légitimité auprès des communautés locales et plus largement sur le plan national et international.

Sur le plan local, une ONG est d'autant plus appréciée et respectée que sa capacité à accompagner les populations locales dans leurs actions de conservation est grande.

Au plan national une ONG est évaluée sur la base de sa capacité à entreprendre et à réussir des projets ou des programmes de gestion des ressources naturelles.

Au plan international l'ONG peut se positionner sur la scène mondiale comme un acteur stratégique dans le champ de la conservation de la biodiversité. Cette posture lui procure deux avantages certains : l'un par rapport aux autres ONG avec qui elle est en compétition pour la recherche de prestige, et l'autre par rapport à ses partenaires financiers par la justification des financements : recherche de légitimité.

Cette attitude est analysée par E.Ndao, président du comité de gestion de l'AMP de B comme étant une rivalité entre des coépouses. Dans l'imaginaire sénégalais des coépouses sont deux ou plusieurs femmes qui partagent une maison et un même mari. Chacune d'elles essaie, à tout moment de s'activer au maximum pour satisfaire les moindres désirs de son époux afin d'être sa favorite. Rapportée dans le champ de la biodiversité, les populations locales seraient le mari et les ONG les coépouses qui s'activent pour faire plaisir à leur mari.

En fait tout se passe comme si les ONG étaient des adversaires. Chacune considérant qu'elle a les meilleures approches, le meilleur système, et fait les meilleurs résultats en terme de conservation. Même si certaines d'entre elles appellent à la concertation et à la synergie des actions pour optimiser la conservation de la biodiversité, la plupart d'entre elles font « cavalier seul ». C'est sous ce rapport, que le représentant de l'ANCAR A. Diouf fustige l'attitude des ONG intervenant dans la RBDS.

En effet, l'ANCAR dispose d'un organe dénommé Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP), destiné comme son nom l'indique à organiser des rencontres entre les intervenants locaux (institutions étatiques et ONG) et les producteurs de la CR de Toubacouta. Cependant, les ONG refusent d'intégrer ce cadre sous prétexte qu'il appartient à l'ANCAR. Mais pour Diouf c'est un cadre mis en place par l'Etat et non par son institution.

Pour faire intégrer les institutions locales, il suggère la prise d'un arrêté par le préfet pour exiger que toutes les institutions fassent leur concertation au niveau du cadre. D'après lui, c'est le seul moyen de mener une coordination efficace des activités des différentes ONG mais aussi éviter des choix comme ceux de l'UICN, de faire appel à des consultants extérieurs

pour former et pour encadrer les producteurs locaux en apiculture et en maraîchage ; alors que l'agent local de l'ANCAR dispose de compétences pour cela. Il a même l'avantage de connaître mieux que n'importe quel formateur le milieu et les producteurs locaux.

L'ANCAR constitue une structure transversale dans le champ de la conservation ainsi : elle doit être associée étroitement dans la gestion de la biodiversité.

La collusion entre les différentes institutions intervenant dans la RBDS fait apparaître une préoccupation toujours feinte, mais bien réelle, sur les difficultés d'une gestion durable de la biodiversité. De sorte qu'elles cachent bien les quelques initiatives de collaboration entre populations locales et acteurs institutionnels et entre institutions qui devaient être non une exception mais la règle dans la conservation de la biodiversité.

Le GIE Mbogga Yiff qui regroupe des femmes issues de plusieurs villages de la RBDS constitue un cadre d'échange d'expériences de travail pour les femmes. A travers le GIE elles procèdent à l'échange de techniques de conservation et de transformation des produits halieutiques. Par exemple entre les femmes de Soukouta et celles de Sanghako sur la pratique du repos biologique et les techniques de détroquage des huîtres.

Le GIE a également constitué le cadre catalyseur de L'AMP après le forum organisé par l'UICN.

Concernant les institutions, la collaboration entre l'UICN et le PGIES constitue un exemple. Elle démontre que si les efforts sont conjugués, la probabilité pour aboutir à des résultats probants est réelle. Ainsi, après avoir encadré et équipé plusieurs villages de la RBDS dans l'apiculture, il fallait songer à un site de stockage pour conserver la production qui commençait à devenir de plus en plus importante. Intervenant presque dans la même zone l'UICN et le PGIES pour optimiser leurs actions ont décidé de construire ensemble pour le compte des populations locales une miellerie à Sanghako afin de stocker et commercialiser le produit.

L'UICN et la DPN ont également travaillé ensemble dans l'élaboration et la mise en œuvre du premier plan de gestion participatif de la RBDS en 1999.

Ces quelques exemples démontrent que le champ de la conservation n'est pas traversé que par des conflits entre ces différents acteurs, mais aussi par une coopération. Elle n'est certes pas aussi fréquente que les conflits, mais elle devrait être, de plus en plus l'objectif de tous les acteurs de la biodiversité dans la RBDS. Parce que la gestion de la biodiversité est un travail vaste et complexe. Elle touche à tous les aspects du vivant, du biologique au culturel et du naturel au social, et chaque domaine constitue à lui seul un champ extrêmement large qu'aucune science ou savoir n'est parvenu à maîtriser dans sa totalité.

Il faut ajouter à cela les multiples interactions entre les différents champs qui produisent des formes insoupçonnées de complexités qu'une seule approche disciplinaire ne peut éclairer ou une seule institution intervenant dans un champ particulier de la biodiversité. Seule la mise en commun des expériences acquises à travers les processus d'intervention et l'acceptation du savoir local comme étant un élément du système global d'informations peuvent conduire à éclairer la problématique de la conservation de la biodiversité.

10-3 : LES PRESUPPOSES THEORIQUES DES SAVOIRS MIS EN ŒUVRE DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Tout savoir est une construction sociale. Qu'il soit technico administratif ou local, il véhicule une certaine idéologie qui renvoie à une vision du monde. Ainsi, les savoirs technico administratifs qui sont mis en œuvre dans la gestion des ressources naturelles, sont fondés sur le principe que l'homme constitue un élément perturbateur de l'équilibre de l'écosystème. Cette théorie développée par Odum, stipule que l'homme est détaché de la nature et qu'il peut la protéger sans en être partie prenante. C'est donc sur cette base que seront construites en général la plupart des stratégies de conservation des ressources naturelles au Sénégal et celles de la RBDS en particulier.

Dans la RBDS les décisions et les procédures de classement étant le fait de l'administration coloniale, les zones qui recélaient une grande richesse en biodiversité étaient ciblées, un zonage du milieu était effectué et un décret pris pour officialiser le classement d'une forêt. Ce sont les étapes décisives qui président au processus de classement d'une forêt.

Les décisions brusques et les procédures unilatérales reflètent la surprise de Mr Mané chef du village de Soukouta riverain de la forêt de Sanghako classée en 1936, par ces termes « A l'époque nous étions des enfants ; lorsque nous avons vu les blancs, avec leurs instruments de mesure entrain d'effectuer des relevées topographiques, on se disait que ces blancs étaient devenus fous. Qu'est ce qu'ils peuvent bien fabriquer autour de la forêt ? Même nos parents n'ont rien vu venir. C'est après, lorsque le classement avait été déjà effectué qu'on nous a informé que nous n'avions plus le droit de pénétrer dans la forêt alors que nos champs y étaient. C'était dur. Les premières années, certains ont bravé l'interdiction et les sanctions furent très sévères. Arrestations et tortures leur étaient réservés ».

Comme le note d'ailleurs R. Maillé (2000) pour caractériser la mentalité du colonisateur vis-à-vis du colonisé pour le respect de la réglementation : « l'indigène ne respectera une forêt que si on lui montre tracées sur le terrain les limites très apparentes qu'il ne doit pas franchir et s'il est certain qu'il est bien gardé et qu'une sanction l'attend au cas où il enfreindrait l'interdiction ». C'est sur cette psychologie du noir qu'est fondée la politique de conservation qui avait été menée par l'administration coloniale et plutard post coloniale.

Les procédures de classement qui sont menées sans consultation des populations locales vont provoquer de grands changements au niveau des structures sociales et économiques de ces communautés. Dans la mesure où ces populations mis à part les activités agricoles avaient un usage socio économique de ces couverts forestiers qui déterminaient souvent et déterminent toujours, leur reproduction. La chasse, la pêche, la collecte de produits alimentaires, l'abattage du bois de construction, le ramassage du bois de chauffe... sont autant d'activités indispensables aux sociétés rurales (Prieur et al, 1996).

Cette crise sociale sans précédent, provoquée par l'administration coloniale, suscitera de vives contestations auprès des populations locales dont les champs sont confisqués et intégrés dans les forêts classées. Les rares espaces qui sont restés étaient insuffisants pour satisfaire une population certes pas nombreuse mais confinée sur quelques hectares de terres arables.

Malgré une politique résolument répressive de gestion de ces forêts leur dégradation ira crescendo. Parce que l'Etat colonial et post colonial sont incapables d'assurer une

surveillance continue et régulière de ces espaces, faute de personnel suffisant et de moyens logistiques (Soumaré, 1995). De ce fait, les populations qui n'ont jamais accepté le statut de ces forêts classées vont opérer des prélèvements frauduleux ou servir de complices aux exploitants clandestins étrangers ; d'après M. Seck, chef du Centre D'Expansion Rurale de Toubacouta.

Par contre selon Mbass, chef du village de Médina Sanghako, ce sont les agents chargés de la surveillance des forêts qui l'exploitent clandestinement à des fins personnelles où commerciales.

Pour enrayer cette dynamique de dégradation des ressources naturelles, les autorités coloniales en 1955 et post colonial en 1984 avaient mis en œuvre les contrats de cultures.

Pour Mbass « les contrats de culture furent une bonne chose ; car ils nous ont permis de reprendre nos activités agricoles tout en luttant contre la dégradation de la forêt. Parce qu'en coupant un arbre et en replantant un autre cela ne dégrade en rien la forêt ».

Ces contrats de culture ont en outre bien d'autres avantages qui ont été évoqués par les populations comme la réduction des conséquences néfastes dues aux feux précoces. En fait, l'aménagement des parcelles de cultures constituaient des sortes de pare-feux pour les flammes.

De même par l'entremise de ces contrats l'administration forestière arrivait à faire accepter aux populations locales une mission de surveillance en les responsabilisant par rapport au contrôle ; ce qui a permis de réduire l'exploitation clandestine. Cette tâche les populations comme celles de Soukouta, l'assumaient d'autant plus efficacement qu'elles étaient conscientes que leur avenir en dépendait. D'après Diatta, agent des eaux et forêts : « les populations étaient à cette époque très motivées dans la surveillance des forêts. Nous avons noté durant cette période plusieurs dénonciations et arrestations opérées par les populations à travers les comités de surveillance ».

L'arrêt des contrats de culture s'explique d'après Diatta par les résultats mitigés auxquels on a abouti dans cette opération. Son objectif était d'amoindrir les charges de la mission de reboisement de l'Etat. A ce jour, bien qu'aucune évaluation n'ait été effectuée, l'administration forestière pense que les forêts ont été agressées durant ces périodes.

Une thèse contestée par Mbass qui soutient que la plupart des arbres qui ont été coupés dans la forêt, l'ont été après le retrait des contrats de cultures. La volonté de protection des massifs forestiers a été annihilée par la dépossession de l'activité qui donnait une raison aux populations locales de conserver la ressource.

A ce jour, les populations ont perdu tout pouvoir de contrôle et d'interdiction d'une exploitation frauduleuse ; même si les autorités administratives, par l'entremise du préfet et du représentant de l'IREF, le leur ont demandé.

C'est donc à travers ces rapports difficiles entre populations locales riveraines de la forêt classée de Sanghako et les services de l'Etat chargés de sa gestion, que les autorités coloniales et post coloniales vont initier concomitamment de grands projets de reboisement à travers le pays au début des années 1930 (PAF, 1993).

Ce programme continuera jusqu'à la fin des années 60 pour voir les autorités changer de cap et s'orienter vers des projets de moindres envergures dénommés bois villageois et impliquant davantage les populations locales. En effet il a été reproché aux grands projets de reboisement en régie d'adopter une réglementation mal adaptée aux nécessités du développement. Elle était très rigide par rapport au mode de vie et trop restrictive par rapport

aux besoins en milieu rural. La conséquence a été l'annihilation de l'esprit de conservation des populations et développe des actions préjudiciables à la pérennité des formations.

Cependant, d'après l'administration forestière, le maintien de la prépondérance des grands projets de reboisement en régie par rapport aux actions diffuses en milieu rural s'explique plus par le fait des principaux bailleurs de fonds que par la volonté des autorités nationales qui tendent de plus en plus à privilégier l'implication des populations locales dans des actions de moindre envergure, plus diffuses mais dont l'impact sur les systèmes ruraux à terme est plus certain (PAF, 1993).

Cette période est donc marquée par l'entrée en jeu dans les politiques de conservation de partenaires au développement. Les périodes de sécheresse qui se sont succédées durant cette décennie et qui ont affecté durablement le Sénégal, expliquent cette nouvelle forme de coopération au développement dans le domaine de l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

En plus de leurs ressources financières, les partenaires au développement ont apporté également leurs savoirs et leurs pratiques qui ne sont pas forcément en adéquation avec les réalités locales. Comme le note d'ailleurs Waast(1995) en parlant du soubassement des savoirs technico administratifs : « l'idéologie franco alémanique est imprégnée d'ethnocentrisme, elle demeure une source de décisions et de projets mal adaptés à la spécificité des milieux physiques tropicaux comme aux besoins des populations, dont la vie voire la survie est liée aux forêts et à leurs ressources multiples ».

En outre, l'activisme et l'importance des institutions internationales et des ONG dans la conservation de la biodiversité s'apparentent selon Escobar (1998) à une forme de bio impérialisme. C'est à dire au nom de la gestion de la biodiversité, ces institutions s'arrogent le droit de dicter comment un Etat souverain doit mener sa politique de conservation.

En imposant leur point de vue et leur vision du monde de la gestion de la biodiversité les institutions internationales dépossèdent les acteurs nationaux et locaux de leur droit le plus élémentaire qui est de se prononcer par rapport au devenir de leurs ressources.

Les institutions internationales dominantes comme la Banque Mondiale et les ONG internationales (WWF, UICN...) monopolisent non seulement la construction du discours sur la biodiversité en mettant en avant leurs propres normes et valeurs mais également se fondent sur une logique de la gestion de cette biodiversité dictée par des institutions comme le World Ressource Institute(WRI), (1995).

Ces dernières sont des instances d'organisation et de légitimation du savoir et du pouvoir (Ferguson et Escobar, 1998). Ce savoir qui est construit suivant une logique administrative : approche en terme de plan de développement qui privilégie une démarche bureaucratique fondée sur un modèle rationnel légal, consacre la primauté du savoir scientifique au détriment du savoir local méprisé et ignoré. C'est le cas des programmes de reboisement des eaux et forêts dont selon Diatta le mode de conception ne répond pas aux besoins et aspirations des populations locales. Par exemple le choix des essences qui est opéré est effectué sans consultation des communautés bénéficiaires. C'est toujours après que le projet ait été bouclé que les populations sont informées.

C'est pourquoi, dans la plupart des cas même s'il y a une mobilisation pour les activités, elle débouche rarement sur un suivi par les populations locales. Ce qui garantirait le succès de l'opération. Cela s'explique généralement par une désaffection des populations pour les essences étrangères qui n'ont souvent pas d'intérêt économique ou alimentaire pour elles.

Par ailleurs, même s'il demeure que les savoirs administratifs mis en œuvre dans le cadre de ces politiques appréhendent les besoins physiques et économiques de l'arbre pour les communautés locales, les fonctions sociales, religieuses ou sacrées restent encore mal connues (Niang, 1990). Comme la cession de la forêt sacrée de Sountoutou à la SAPAD par l'administration forestière en vue de son aménagement. Une chose que les populations locales considèrent comme une profanation des lieux sacrés.

Mais le rapport socioculturel à l'arbre dans les sociétés africaines ne résume pas l'ensemble des représentations environnementales ; elle en est simplement une illustration pouvant servir à l'identification d'un fil conducteur pouvant servir les relations profondes et complexes que les sociétés en question entretiennent traditionnellement avec leurs écosystèmes (Niang, 1990). C'est sous ce rapport qu'il faut comprendre aussi la source et l'importance des savoirs locaux dans le village de Soukouta concernant la gestion de leurs pêcheries. Pour appréhender pertinemment les modes d'organisation de l'accès et du contrôle des ressources halieutiques à Soukouta, il faut remonter vers 1810 date à laquelle le village a été fondé.

Ayant quittés le village de Dionwar, l'une des plus grandes îles de la RBDS vers les années 1800, les populations de Soukouta ont migré vers la terre ferme à la recherche d'espaces cultivables qui manquaient sur l'île.

En effet, l'île de Dionwar a connu durant cette période une surpopulation qui a contraint nombre de ces habitants à la migration.

Ceux qui se sont implantés à Soukouta ont continué leurs principales activités auxquelles ils s'adonnaient avant de quitter l'île. Elles étaient principalement l'agriculture, la chasse, et la cueillette. L'agriculture, était itinérante et les spéculations pratiquées étaient l'arachide, le mil et le maïs.

Cette pratique permettait selon Senghor un ancien de Soukouta de conserver les sols en favorisant leur régénération et éviter la dégradation de la forêt. En laissant le sol se reposer pendant une période de trois à cinq ans par le mécanisme de la culture itinérante, les terres laissées en jachère se reconstituaient et se ré-enrichissaient en matières organiques après cinq ans d'exploitation.

La cueillette s'effectuait comme complément à l'alimentation de base sous forme de condiments. Elle était principalement le domaine des femmes.

C'est également le cas de la collecte des fruits de mer activité menée par les femmes durant la saison sèche. Les produits tirés de cette activité sont soit destinés à la consommation, soit commercialisés dans des marchés hebdomadaires. Les produits halieutiques constituaient donc un appoint à l'activité principale qui était dominée par l'agriculture.

De ce point de vue, durant tout l'hivernage presque personne n'allait en mer et cela jusqu'à la fin de la saison. Cela s'explique au moins pour trois raisons :

- la première est sans doute liée à la prédominance de l'activité agricole, qui ne laissait quasiment pas de temps libre aux femmes pour la cueillette des fruits de mer ;

- la deuxième tient au fait que l'exploitation et le séchage des produits halieutiques (huîtres, murex...) s'accommodent mal avec la période hivernale, où la fréquence des pluies ne permettait pas de sécher convenablement au soleil les ressources ;
- enfin, une troisième raison est fondée sur la conviction que les huîtres et autres produits de mer se reproduisent et grandissent pendant l'hivernage. Constat qui a été fait par les femmes de Soukouta ; quant à la prolifération des juvéniles durant cette période de l'année et l'ouverture des coques qui est un signe de leur développement.

L'arrêt de l'exploitation des produits halieutiques durant cette période finira par s'institutionnaliser à Soukouta et apparaître comme une pratique courante.

Elle sera remise en question dans les années trente, après le classement de la forêt de Sanghako. Ceci aura une double conséquence. D'une part, sur l'état de la ressource et d'autre part sur l'organisation sociale de la communauté.

D'une activité d'appoint, l'exploitation des produits halieutiques va devenir une activité de subsistance principale avec une spécialisation : des hommes à la pêche au poisson et les femmes à la cueillette des fruits de mer (mollusques, crustacés).

Les modes d'exploitation dans les deux catégories ont été artisanaux. Les hommes avec des embarcations non motorisées, péchaient tout juste ce dont ils ont besoin pour la subsistance de la famille.

Au niveau de l'organisation sociale qui reposait sur l'exploitation des ressources halieutiques durant la saison sèche ; elle va progressivement disparaître. D'une part à cause des contraintes de survie de la communauté ; qui ne compte plus que sur une seule ressource pour vivre. L'exploitation qui se faisait jadis sur une partie de l'année va maintenant s'effectuer sans interruption.

D'autre part, face aux difficultés du secteur agricole, les autorités conscientes de la contribution de la pêche à la satisfaction des besoins alimentaires, à l'emploi et aux exportations, ont institué des dispositifs d'appui au secteur. Alors que les sources traditionnelles de devises (phosphate et arachide) s'essoufflaient, une première série de mesures a encouragé la commercialisation externe. Cela a été le cas des statuts de point franc et d'entreprises franches d'exportation, de la Convention de Lomé, de la subvention aux exportations, de la dévaluation du franc CFA et des accords de pêche.

La seconde catégorie d'interventions s'adressait plus particulièrement à la pêche artisanale responsable de la majorité des débarquements (80%). Les plus importantes sont la motorisation des pirogues et l'introduction de la seine tournante. Ces deux grands projets ont bénéficié d'un vaste programme de soutien financier. Moteurs, engins de pêche et pièces détachées sont détaxés, et le carburant pêcheur bénéficie d'une péréquation de 51% de son prix total.

Ce soutien à la pêche artisanale va provoquer d'importants reports d'efforts de pêche. Globalement, près de 60% de l'approvisionnement des usines exportatrices de poissons sont assurés par les unités de pêche artisanale (Programme des Nations Unis pour l'Environnement (PNUE), 2002).

Cela va se traduire dans les bolons, qui sont des zones de frayères et de croissance des juvéniles qui avaient connu jusque là une exploitation soutenable ; par l'arrivée d'engins de pêche inadaptés à l'écosystème locale comme les sennes tournantes et les filets maillants encerclant (PNUE, 2002).

Tous ces facteurs combinés ont contribué à dégrader gravement les ressources halieutiques au Sénégal en général et dans la RBDS en particulier.

A Soukouta la raréfaction de la ressource était perceptible au niveau des débarquements qui étaient de plus en plus réduits alors que dans le même temps les séjours en mer s'allongent de plus en plus. Concernant les fruits de mer (mollusques, crustacés) la collecte s'amenuisait progressivement et les femmes allaient davantage plus loin sans une grande amélioration de la récolte.

Le forum organisé par l'UICN en 2001 à Soukouta va révéler tous ces constats et inciter les populations de la RBDS à réagir par rapport à cette situation. Parmi les mesures qui ont été envisagées figurent la restauration des écosystèmes de mangrove et la réglementation de l'accès aux pêcheries locales pour favoriser une exploitation rationnelle et durable.

Pour ce faire, à Soukouta avec le concours de l'UICN, les femmes vont décider de revenir à l'ancien mode d'exploitation des ressources halieutiques avant le classement de la forêt. Une pratique qui avait cours mais qui a disparu du fait de la reconfiguration des droits d'accès et d'usage des ressources suite à l'avènement de la forêt classée de Sanghako et à la libéralisation du secteur de la pêche.

Ce mode d'organisation locale des ressources permet de respecter les cycles de reproduction et de maturation de la ressource. Il est très similaire au TURFs (Territory User Right Fisheries) ou en français DUTP (Droit d'Usage Territoriaux dans les Pêcheries). Cette pratique en effet existe depuis les débuts de l'empire romain il y a environ deux millénaires. Le principe de la Zone Economique Exclusive (ZEE), reconnue par la conférence des Nations Unies de 1982 serait une forme généralisée de DUTP.

Ce concept qui s'oppose au principe « d'accès libre » dans les pêcheries présente les avantages suivants :

- une exploitation plus rentable des pêcheries en soutenant les pêcheurs locaux ;
- une amélioration des conditions de vie des pêcheurs et une bonne gouvernance des zones de pêche par la participation des populations locales à la surveillance des côtes et des AMP mises en œuvres.

Pour contrebalancer le manque à gagner provoqué par les dispositifs de conservation qu'elles ont adoptées, les femmes de Soukouta ont misé sur la diversification de leurs activités et l'amélioration du système de transformation des produits halieutiques.

Parmi les activités que les femmes ont, entre autres développées figurent : le maraîchage et le petit commerce. Pour pouvoir pratiquer cette activité, les femmes ont introduit une demande auprès de l'IREF pour obtenir un lopin de terre à proximité de la forêt classée de Sanghako. Le puit et le bassin ont été financés par l'UICN. Chaque femme dispose d'un plan où elle développe la spéculation qui la convienne. Les produits récoltés sont destinés, pour une partie à la consommation domestique et pour l'autre à la vente sur le marché local.

Le petit commerce est lié aux opérations de micro-crédit octroyé par l'UICN aux femmes de Soukouta. A travers les crédits qui leur sont alloués, les femmes s'adonnent au commerce par l'achat de marchandises en gros, puis revendent au détail aux autochtones. Par ces activités les femmes arrivent à gérer convenablement leur foyer.

Avec l'encadrement de l'ANCAR, la transformation des produits halieutiques à Soukouta a considérablement évolué. Avant l'arrivée de cette institution, les femmes avaient une longue tradition de transformation des produits halieutiques. Un savoir faire qu'elles se sont transmises de génération en génération.

En effet, les femmes de Soukouta maîtrisent les techniques de séchage et de conservation du poisson et autres fruits de mer depuis leurs ancêtres. Ces techniques permettaient, selon N. Ndao de pouvoir conserver pendant des mois le poisson et les huîtres, pour les consommer lorsque la saison sera fermée.

Dans le passé, puisque pendant l'hivernage personne n'allait en mer ; le poisson et les huîtres séchées remplaçaient les produits frais. Le séchage permet également lorsqu'il y a surproduction de conserver l'excédent pour éviter qu'il ne se détériore.

La contribution de l'ANCAR dans l'amélioration des techniques est très significative. Elle a permis aux femmes d'intensifier leurs activités en les dotant d'infrastructures comme les tables de séchage (voir photo 1), et en améliorant la technique de dosage du sel sur les poissons à sécher. Ceci a donc favorisé non seulement une augmentation des capacités de transformation, mais également permis l'amélioration de la qualité des produits finis.



Photo 1

Cette collaboration entre les femmes et l'ANCAR a mis à jour un système performant de production et de transformation des produits halieutiques qui a su combiner savoirs locaux et savoirs scientifiques.

La transformation occupe à l'heure actuelle une place de choix dans les activités des femmes de Soukouta. Le village est même devenu une plate forme dans la collecte et la transformation des produits halieutiques.

D'une manière générale, les savoirs locaux dans le domaine de la gestion de la Biodiversité dans la RBDS ont mis en évidence un système complexe qui combine un certain nombre de principes :

- les tabous ou restrictions d'usage d'ordre religieux, par exemple l'interdiction d'accès à certains endroits de la forêt comme celle de Sountoutou ou du bolon de Laga avec la mythologie qui l'accompagne, stipulent qu'en cas de transgression la sanction peut aller jusqu'à la mort. Le but conscient de ces pratiques restrictives n'est pas la conservation des espèces ; mais elles ont sans aucun doute une influence sur la gestion des ressources ;

- la régulation sociale : le contrôle social s'exerce d'une manière directe et immédiate parce que l'univers social y est restreint et que tous les membres se connaissent. Dans un village comme Soukouta ou Néma Ba, le déviant est vite repéré et subit une sanction presque immédiate. La raison en est que dans une communauté restreinte vivant repliée sur elle-même, le contrôle de chacun par tous s'exerce d'une manière presque constante. Et parmi les mécanismes de contrôle dans ces sociétés, il faut accorder une place particulière au commérage (Rocher, 1968). Le commérage en effet rompt la monotonie et la routine de la vie quotidienne, il tient lieu de presse écrite ou parlée. Il apporte un élément de nouveauté et aussi de gaieté à une vie sociale qui en manque souvent, d'autant plus que l'imagination ne manque pas de s'y mêler. On comprend alors que le commérage soit un puissant facteur de contrôle social ;
- la connaissance : ce sont généralement des connaissances empiriques qui sont le fruit d'une patiente et attentive observation des choses. Elles se construisent par l'accumulation de renseignements détaillés et fragmentaires. Ses fondements ne sont ni la déduction ni l'expérimentation en laboratoire, mais plutôt une longue tradition d'exactitude. Elles peuvent s'appuyer par exemple sur le fait que telle espèce est plus adaptée que telle autre sur tel type de sol comme à Néma Ba ;
- le principe d'économie : pour éviter parfois que le surplus pêché ne se détériore, il est transformé en poisson séché conservable pendant plusieurs mois ;
- la protection des stock : une période de repos biologique est observée pour la reproduction de la ressource et la croissance des juvéniles. Cette période correspond à la saison de fraie et coïncide à la pause hivernale pratiquée à Soukouta.

Les savoirs locaux ont joué donc un rôle déterminant dans la gestion au sens conservatoire du terme de la biodiversité dans la RBDS.

Cependant, les savoirs locaux ne peuvent jouer aujourd'hui le même rôle, ni avoir la même portée qu'autrefois. Entre temps le contexte a beaucoup évolué.

Sur le plan politique, c'est l'émergence et la prépondérance de l'Etat et de ses services déconcentrés qui assurent le pouvoir et l'autorité au niveau local. La gestion des ressources naturelles n'est plus à la charge des chefs coutumiers mais à l'autorité publique.

Sur le plan économique, c'est la domination de l'économie de marché qui instaure une libéralisation dans tous les secteurs et une compétition dans tous les domaines. Ceci a eu pour conséquence une accentuation de la pression sur les ressources disponibles, ce qui a occasionné de nombreuses disparitions d'espèces et une menace sur la biodiversité.

Sur le plan social, une forte pression démographique a caractérisé ce contexte avec une pauvreté de plus en plus croissante des masses paysannes et des restrictions de plus en plus importantes pour l'accès aux ressources.

Actuellement les savoirs locaux ne peuvent constituer que des instruments d'innovation sociale. Autrement dit, ils doivent être des techniques, des pratiques et des

comportements auxquels il faut s'inspirer pour bâtir des modèles de cogestion de la biodiversité adaptés à chaque contexte et à chaque ressource. A ce titre l'AMP de Bamboung constitue une parfaite illustration où la gestion d'une ressource locale par les populations locales, dans un cadre formel est devenue une réalité.

S'il est encore prématuré de tirer une conclusion définitive par rapport à ce modèle, les résultats auxquels il a abouti après trois années de mise en œuvre, autorisent bien des espoirs.

CHAPITRE 11 : LES NOUVELLES FORMES DE VALORISATION DE LA BIODIVERSITE DANS LA RBDS

Si les populations de Soukouta disposent dans leur répertoire de savoirs locaux de réelles compétences dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, il n'en demeure pas moins que ces connaissances et savoir faire restent généralement limités à la gestion au sens conservatoire du terme. Mis à part l'unique exemple d'intensification mené par un agriculteur de Néma Ba, aucune autre initiative n'a été constatée dans ce domaine. Que ce soit dans les domaines de la pisciculture, de l'ostréiculture, de l'apiculture ou d'un quelqu'autre secteur qui recèle des potentialités certaines dans la zone de la RBDS, aucune parmi ces activités n'est développée sérieusement par les populations locales

Pourtant, ce n'est pas parce qu'elles ignorent ce qu'est le développement ou parce qu'elles ne savent pas comment procéder pour développer les ressources de leur localité. Les femmes de Soukouta ont en fait une parfaite maîtrise des procédés d'élevage des huîtres et des crevettes. Les jeunes pour la plupart ont reçu une formation en apiculture et en pisciculture.

Ces connaissances ont été acquises dans la majorité des cas grâce à l'action des institutions de développement comme la JICA et la coopération taiwanaise, ou celle d'ONG comme l'UICN ou des institutions étatiques comme l'ANCAR.

L'expérimentation de ces connaissances concernant le développement d'activités de conservation dans le domaine de l'ostréiculture, de l'apiculture et de la transformation de poisson par fumage a montré que les populations de Soukouta ont de réelles capacités à mener des actions de développement écologiquement viables.

En effet, l'expérience des guirlandes qui est une technique japonaise de conservation des huîtres a été initiée par la JICA en 1999 en collaboration avec les femmes de Soukouta.(voir photo 2).



Photo 2

Elle consiste à attacher autour de quatre piquets formant un carré des cordes sur lesquelles plusieurs coquilles d'huîtres sont raccordées. Les cordes sont enroulées du haut vers le bas des piquets. Avec le phénomène de la montée de la marée, la guirlande est immergée et les huîtres peuvent se reproduire sur les coquilles accrochées aux cordes. C'est le même principe que pour les ardoises ; une technique de conservation mise en œuvre par la coopération tawanaise en 1998 (voir photo 3).



Photo 3

La différence pour cette technique, c'est que les coquilles d'huîtres sont mises dans un sac en nylon perforé et posé sur l'ardoise à proximité de la mangrove. Au bout de deux à trois mois les huîtres commencent à se développer dans le sac.

Toutes ces techniques qui utilisent dans la plupart des cas du matériel local et une technologie artisanale ont été adoptées facilement par les femmes de Soukouta.

Cette adoption est d'autant plus réelle que pour les guirlandes, les femmes ont procédé à quelques réaménagements techniques de l'ouvrage pour le rendre plus performant. Dans son installation par le technicien japonais les coquilles de la guirlande étaient trop proches les unes des autres, ce qui retardait le développement des huîtres et bloquait l'efficacité du système ; lacunes auxquelles le technicien n'a pas pu remédier. Ce sont les femmes qui ont identifié les dysfonctionnements et procédé à la rectification de la disposition des coquilles d'huîtres. C'est après cela que l'ouvrage a commencé à fonctionner normalement. C'est dire donc qu'il y a une appropriation technologique de ce savoir faire issu d'autres contrées.

C'est aussi le cas des activités d'apiculture initiées par l'UICN pour les jeunes de la RBDS (voir photo 4).



Photo 4

Dans ce projet les jeunes sont formés à la fabrication de ruches et au système d'exploitation du miel. Cette activité devait s'effectuer en forêt, les jeunes de Soukouta l'ont adapté à la mangrove. Ils ont en effet constaté que plus ils s'approchaient de la mangrove plus le miel qui était récolté était de bien meilleure qualité. Ainsi, l'apiculture à Soukouta se fait à proximité de la mangrove ; ce qui leur permet d'avoir du bon miel.

Les fours pour la transformation des produits halieutiques construits par le Projet de Promotion des Micro-Entreprises Rurales (PROMER) servaient à la production de poisson fumé aux femmes de Soukouta (voir photo 5).

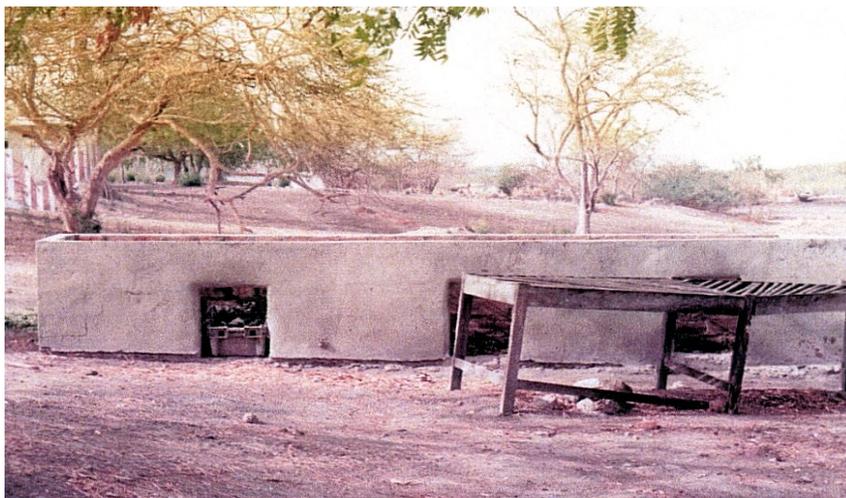


Photo 5

Produit très prisé dans la région, le poisson fumé constitue pour les femmes de Soukouta une source de revenu très importante. Cependant les femmes ont décidé

d'abandonner le fumage par les fours parce qu'ils sont très « gourmands » en bois. Alors que le bois se fait de plus en plus rare, l'inefficacité énergétique de ces fours est posée par les femmes comme une contrainte à la poursuite de leurs activités. Elles ont donc demandé au PROMER de modifier les fours de façon qu'ils soient plus efficaces. Cette attitude des femmes révèle on ne peut plus clairement la conscience environnementale de cette catégorie sociale.

Par ailleurs, l'écotourisme occupe de plus en plus une place importante dans les activités des populations de la RBDS. Ainsi, la multiplication des constructions de campements touristiques et des retombées économiques générées par la filière auprès des populations locales les amène à prendre conscience de la richesse dont elles disposent. En effet, les populations ont compris que ce qui attire les touristes dans leur zone c'est la mangrove. Si cette dernière venait à disparaître c'est toute l'activité touristique qui s'en ira avec elle.

La volonté de maintenir et de développer l'écotourisme incite les populations de Soukouta à plus de motivation dans la conservation de la biodiversité. Selon E. Ndao « nous avons conscience que depuis des années nous avons contribué parfois consciemment ou inconsciemment à la dégradation de cette mangrove. Mais aujourd'hui nous sommes persuadés qu'à cette mangrove est liée toute la richesse naturelle de la RBDS et c'est pour elle que les touristes font le déplacement. Si donc la mangrove disparaît nous même nous disparaîtrons ».

CONCLUSION

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les politiques de conservation des ressources naturelles sont initiées au Sénégal depuis la période coloniale. Elles ont connu une certaine évolution aussi bien dans le fond que dans la forme. D'une politique fondamentalement réglementaire et répressive, on est passé à une politique incitative et participative. Les logiques qui fondent cette mutation sont à chercher à travers les résultats mitigés des différentes stratégies de gestion de la biodiversité qui ont été menées jusque là et les nombreux conflits qui en découlent.

L'accent mis par le Sénégal sur la conservation de la biodiversité en procédant à la mise sur pied d'aires protégées résulte d'une politique qui privilégie la conservation des espèces et des écosystèmes et tend à écarter les populations autochtones de la gestion de la biodiversité.

Cette option non seulement n'a pas empêché la progression de l'érosion de la biodiversité mais elle est à l'origine de multiples tensions entre populations locales et agents de l'administration chargés de la gestion de ces sites.

Cette crise environnementale sans précédent qui n'est d'ailleurs pas spécifique à l'Etat du Sénégal va faire l'objet de plusieurs négociations qui aboutiront à l'adoption de traités et de Conventions relatifs à la gestion de l'environnement. Cette internationalisation de la problématique de la conservation des ressources naturelles a permis de soulever des problèmes cruciaux comme ceux liés à la reconnaissance des droits des peuples autochtones sur leurs ressources naturelles et la prise en compte de leurs savoirs, savoir faire qui ont un impact positif dans la conservation de la biodiversité.

Cette volonté si elle est présente dans les discours des institutions de la biodiversité depuis les années 80, elle n'a été admise comme disposition officielle que depuis 1992 à travers la Convention sur la diversité biologique.

L'implication des populations locales et le principe de la cogestion de la biodiversité apparaissent donc comme les nouveaux paradigmes dans le champ de la conservation. Cependant, depuis 1992 date de la ratification par le Sénégal de la convention sur la biodiversité, les institutions gouvernementales et non gouvernementales qui interviennent dans la RBDS dans le domaine de la conservation n'ont pas officiellement élaboré un cadre d'actions qui permet l'identification, la documentation et la prise en compte des savoirs locaux.

Alors que ces derniers existent et font parti des différentes stratégies qui dictent l'adaptation de ces communautés à leur environnement. Les savoirs locaux présents dans le domaine de la conservation de la biodiversité marine à Soukouta et dans celui de la gestion des ressources forestières à Néma Ba constituent des exemples éloquentes. La mise en valeur de ces connaissances par des institutions comme l'UICN, l'OCEANIUM, l'ANCAR... est aussi la preuve que ces savoirs existent.

Leur prise en compte a été facilitée par un changement d'approche qui rompt avec celle prônée par les modèles classiques qui privilégient les savoirs technico-administratifs pour adopter les nouveaux modèles qui cherchent à impliquer les populations locales par la valorisation de leurs connaissances et pratiques.

Au niveau institutionnel, malgré la ratification par le Sénégal de la Convention sur la biodiversité, beaucoup de dispositions restent encore sans application. C'est le cas notamment des questions relatives à la reconnaissance et à la prise en compte des savoirs locaux dans la

conservation et le partage des rôles, responsabilités et bénéfices de la conservation de la biodiversité.

Si ces dispositions sont évoquées à travers la Stratégie Nationale de la Biodiversité (1998), le document n'en définit ni la stratégie ni les modalités de son application, se contentant de rappeler l'importance des savoirs locaux pour une bonne gestion de la biodiversité.

Pour favoriser la prise en compte des savoirs locaux à travers les systèmes actuels de gestion de la biodiversité, l'Etat doit prendre des mesures allant dans le sens de définir une politique qui vise la reconnaissance et recommande l'intégration de ces savoirs.

L'Etat doit encourager et soutenir des programmes de recherche à travers les Universités et Instituts de recherche en vue d'identifier et de codifier les savoirs locaux pour éviter leur disparition définitive.

Ainsi, dans les domaines aussi variés comme l'agriculture, la pêche, l'élevage, la gestion de l'environnement, la santé...des recherches pointues sur les savoirs locaux doivent être menées afin de préserver notre patrimoine cognitif et impulser de nouvelles technologies pour assurer un développement économique et social durable.

Pour ces études, les communautés locales doivent être informées de l'usage de ces connaissances.

Des mécanismes de partage des avantages liés à l'utilisation de ces savoirs doivent être définis et discutés avec les populations locales.

Les difficultés liées à la collecte pour la valorisation des savoirs locaux se situent à deux niveaux : d'une part la réticence à partager certaines connaissances du fait de leur caractère sacré ou ésotérique et d'autre part à une certaine perte de confiance vis à vis des connaissances à cause du mépris dont elles ont longtemps fait l'objet.

Pour amener donc les communautés locales à participer à la production du savoir dans la conservation de la biodiversité, il faut favoriser l'apprentissage interactif entre acteurs institutionnels et populations locales.

Les opérateurs sur le terrain travaillant pour le compte des institutions doivent faire preuve de beaucoup d'humilité et rester ouvert dans la conception et la mise en œuvre des politiques de conservation de la biodiversité.

Ils doivent se comporter à l'égard des communautés locales comme des acteurs en quête de savoir et pas comme des acteurs qui le détiennent déjà. La posture de la quête est uniquement celle qui peut favoriser l'échange et le partage entre savoirs locaux et savoirs technico administratifs.

Pour leur codification, les savoirs locaux comportent une particularité : c'est qu'ils ne sont pas écrits. Ils sont fondés selon Dupré (1991) sur la liaison du savoir et du faire. Ainsi, l'on ne peut les saisir que de deux manières : observer les gestes et les techniques, décrire leurs enchaînements et leurs résultats. Ceci constitue la manifestation des savoirs dans les actes. D'autre part, mener des enquêtes spécifiques des acteurs sur ce qu'ils savent.

Les savoirs locaux ne sont pas enfin une panacée. Ils ne sont donc pas la solution miracle à tous les problèmes de gestion de la biodiversité. Mieux certains savoirs locaux constituent un réel danger pour le maintien de la biodiversité.

Il est donc important de comprendre que les savoirs locaux ne sont qu'un outil parmi tant d'autres pour réussir l'entreprise de cogestion de la biodiversité.

BIBLIOGRAPHIE

- Albarello L.** (1999), *Apprendre à chercher : l'acteur social et la recherche scientifique*, De Boeck Université.
- Aubertin C. et Vivien D.-F.** (1998), *Les enjeux de la biodiversité*, Economica.
- Bâ M.** (1984), *L'homme et l'environnement étude du rapport entre l'homme, l'arbre et la forêt en Basse Casamance : le cas d'Oussouye*, mémoire de DEA en sciences de l'environnement, ISE.
- Banque Mondiale** (1998), *Les savoirs locaux au service du développement un cadre d'action*, Centre pour le Savoir et le Développement des Connaissances, région Afrique.
- Camara T.** (1994), *Biodiversité et forêts sacrées en Casamance*, UNESCO-Dakar.
- Dabo M-F.** (1994), *Valorisation des savoirs locaux et adaptation de technologies nouvelles en matière de gestion des ressources naturelles*, cours séminaire régional organisé par l'Institut du Sahel, Bamako, Mali.
- Dia I.** (1985), *Des hommes et leur forêt : le cas des Saré Lamine en moyenne Casamance*, mémoire de DEA en sciences de l'environnement, ISE.
- Diouf P.S. (2004), la biodiversité dans les écosystèmes aquatiques, cours ISE.
- Disso N°1.** (2004), *bulletin d'information du programme GIRMaC.*
- Dupré G. et al.** (1991), *Savoirs paysans et Développement*, Karthala, ORSTOM.
- Escobar A.** (1998), *Political ecology of social movements*, Journal of political ecology, vol.5.
- Fikret B.** (1993), *Traditional ecological knowledge: in traditional ecological knowledge concepts and cases*, edited by Julian T Inglis.
- Foucault M.** (1966), *Les mots et les choses*, éditions Gallimard.
- Gouvernement du Sénégal** (2001), *Lettre de politique sectorielle de l'environnement, période 2001-2005*, Ministère de l'environnement.
- Gouvernement du Sénégal**(1993), *Plan d'Actions Forestier vol 1*, Dakar.
- Gouvernement du Sénégal**(1997), *Plan National d'Action pour l'Environnement*, Dakar.
- Hountoudji P.-J.** (1994), *Les savoirs endogènes : piste pour une recherche*, Karthala.
- Institut des Sciences de l'Environnement** (2003), *Gestion des ressources naturelles et développement local : expérience de la structure d'appui pour l'aménagement et le développement du delta du Saloum*, rapport de sortie pédagogique.
- Institut des Sciences de l'Environnement** (2000), *Récupération des terres salées dans la communauté rurale de Djilor*, rapport de sortie pédagogique.
- Introduction aux concepts, approches et méthodes en anthropologie** (2004), support du cours de C-I –Niang, ISE.
- Journal of the African itinerant college for culture and development** (2002), *the cultural approach to development in Africa*, AICCD.
- Kanté S. et Defoer T.** (1991), *La connaissance de la classification et gestion paysanne des terres: rôle dans l'orientation des actions de recherche et développement*, IIED.
- Lévêque. C.** (1994), *Environnement et diversité du vivant*, cité des sciences et l'industrie, Pocket.
- Lore.** (1992), *traditional ecological knowledge*, edited by M. Johnson, Dene Cultural Institute.
- Maëlle R.** (2001), *La réserve de biosphère du delta du Saloum : action environnementaliste et stratégies de réajustements*, mémoire de DEA en sociologie rurale, Université de Nanterre Paris X, Institut National Agronomique.
- Ministère de l'environnement et de la protection de la nature** (1999), *Stratégie nationale et plan national d'action pour la conservation de la biodiversité*, FEM, PNUD.
- Morin E.** (1984), *sociologie*, Fayard.

- Moscovici S.** (1994), *La société contre nature*, éditions du Seuil.
- Niang C-I.** (1990), *Des crises écologiques en occident au défi énergétique en Afrique* in, *Revue Internationale des Sciences Sociales*, N° 124.
- PADLOS.** (1997), *la gestion décentralisée des ressources naturelles dans trois pays du sahel : Sénégal, Mali et Bourkina Faso*, Ouagadougou.
- Programme des Nations Unis pour l'Environnement** (2000). *Integrated assessment of trade liberalization and trade-related policies: a country study on fisheries sector in Senegal*, UNITED NATIONS.
- Pinton F.** (2003), *Savoirs traditionnels et territoires de la biodiversité en Amazonie brésilienne*, RISS N°178.
- Prieur M. et Doumbe-Billé S.** (1996), *Droit, forêt et développement durable*, Bruylant-Bruxelles.
- Quivy R. et Campenhoudt L.-V.** (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.
- Revue Internationale des Sciences Sociales** (2002), *Les savoirs autochtones*, N°173, UNESCO/ érès.
- Ribot J-C.** (1999), *Un historique de la peur : les pronostics de déforestation des forêts des zones sèches de l'Afrique Occidentale*, Havard University.
- Roué M.** (2003), ONG, *Peuples autochtones et savoirs locaux : enjeux dans le champ de la biodiversité*, RISS N°178.
- RAMAO.** (2005), *la gestion participative quelques concepts, méthodes, outils et conseils*.
- ROCHER G.**(1968), *l'organisation sociale*, éditions HMMH, Ltée.
- Sardan J.-P.-O.** (1995), *Anthropologie et développement : essai en socio- anthropologie du changement social*, Apad –Karthala.
- Soumaré A.** (1995), *Contribution à l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion intégrée du parc national du delta du Saloum et sa périphérie*, mémoire de DEA en sciences de l'environnement, ISE.
- Tall A.** (2004), *Les populations du delta du Saloum se sont –elles appropriées du concept « conservation » ? ou la gestion de la durabilité ? : Etude de cas de Bétanty*, rapport du projet quinquennal de gestion intégrée de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum.
- UICN** (1998), *Forum mondial sur la diversité biologique*, douzième rapport, Dakar-Sénégal.
- UICN** (1995), *Programme de gestion intégrée de la réserve de biosphère du delta du Saloum*.
- UNESCO** (1996), *Réserve de biosphère : La stratégie de Séville et le Cadre Statutaire du Réseau mondial*, UNESCO, Paris.
- Universite Chiekh Anta Diop** (1998), *la Régionalisation*, Actes du Colloque International de Dakar, CREDILA.
- Van Ectevelde P.A.** (1998), *L'homme et sa vision du monde dans la société traditionnelle négro-africaine*, Academia- Bruytlant.
- Waast R. et al.** (1995), *Nature et environnement, les sciences hors d'occident au XX^{ème} siècle*, Paris, ORSTOM.
- [http:// www.worldbank.org/afr/ik/default.htm](http://www.worldbank.org/afr/ik/default.htm)
- [http:// www.iitap.iastate.edu/cikard/cikintro.html](http://www.iitap.iastate.edu/cikard/cikintro.html)
- <http://www.conservation.org>
- <http://www.idrc.org>

Annexes

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES INSTITUTIONS (Recherche exploratoire)

- 1) Depuis combien de temps vous intervenez ici ?
- 2) Quels sont vos axes d'intervention ?
- 3) Travaillez-vous avec les populations ?
- 4) Si oui : de quelle façon ?
- 5) Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrer avec les populations ?
- 6) Comment sont vos rapports avec les populations ?
- 7) Avez-vous identifié chez les populations un savoir spécifique différent de celui que vous utiliser ?
- 8) Comment il se présente ?
- 9) A quelle occasion les populations l'utilisent ?

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LA POPULATION (Recherche exploratoire)

- 1) Connaissez vous des institutions qui travaillent sur la gestion des ressources naturelles ?
- 2) Dans quel domaine elles travaillent ?
- 3) Ces institutions travaillent-elles avec les populations ?
- 4) Comment percevez-vous les rapports entre populations et institutions ?
- 5) Participez-vous aux activités de ces institutions ?
- 6) Aviez-vous un système de gestion des ressources naturelles avant la mise sur pied du parc ?
- 7) A quoi il consiste ?
- 8) Ce savoir est-il toujours utilisé ?
- 9) Par qui ?
- 10) Sous quelle forme ?
- 11) Comment vous l'appréciez par rapport aux techniques modernes de gestion des ressources naturelles

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES INSTITUTIONS

QUESTIONS	CIBLES : Institutions Locales	REPONSES	COMMENTAIRES
01- Comment les populations sont elles impliquées ?	UICN, PGIES, ANCAR, EAUX & FORETS		
02- Quelles initiatives prennent elles ?	* * * *		
03- Sur la base de quels savoirs ?	* * * *		
04- Comment se pose la problématique de la conservation en agriculture ?	ANCAR		
05- Comment les savoirs locaux sont mobilisés dans ce domaine pour gérer l'agro biodiversité ?	ANCAR		
06- Votre institution a-t-elle contribué à la promotion des savoirs locaux ? si oui comment ? si non pourquoi ?	* * * *		
07- Quels sont les types de savoirs promus ? pourquoi ?	* * * *		
08- Qu'est ce que les AMP ont apporté ?	UICN		
09- Comment le savoir faire et le savoir être des communautés se manifestent-ils ?	* * * *		
10- Comment expliquez vous la non prise en compte des savoirs locaux dans les stratégies de conservation ?	* * * *		
11- Rapport des autorités locales avec le savoir local ?	Conseil Rural		
12- Techniques de conservation proposées par les populations locales ?	* * * *		

Questions	Cibles : Institutions Locales	Réponses	COMMENTAIRES
13- Quelle était cette pratique agricole dans les forêts classées ?	UICN, PGIES, Eaux & Forets		
14- Quels sont ces déterminants ? Qui en sont les acteurs ?	* * *		
15- Quel est leur impact sur les ressources forestières ?	* * *		
16- Avant les RNC qu'est ce qu'il y a eu ?	PGIES		
17- Qu'est ce qui justifie les RNC ?	PGIES		
18- Qu'est ce que l'approche participative a apporté de nouveau dans la gestion des ressources naturelles ?	* * * *		

* représente une institution.

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES AGRICULTEURS & LES ANCIENS

Questions	Cible : agriculteurs/anciens	Réponses	Commentaires
01- Les origines et la forme des conflits entre Etat et populations locales ?	Agriculteurs et Anciens		
02- Quels enjeux les sous tendent ?	* *		
03- Quels problèmes posent les procédures d'accès à la forêt classée ?	* *		
04- Disposez vous d'un système de récupération des sols gagnés par la salinité ?	* *		
05- Comment faites vous pour améliorer la fertilité des sols ?	* *		
06- Quels sont les mécanismes de résolution des conflits fonciers ?	* *		
07- Quels sont les mécanismes de partage de ces connaissances ?	* *		

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES FEMMES

Questions	Cible : les femmes	Réponses	Commentaires
01-Comment est organisée l'exploitation des huîtres ?	*		
02- Cette organisation est- elle toujours de mise ?	*		
03- Qu'est ce qui la détermine ?	*		
04- Qu'est ce qui arrivait en cas de transgression ?	*		
05- Quels sont les fondements du repos biologique pratiqué par les femmes de Soukouta ?	*		
06- Comment il est mis en œuvre ?	*		

GUIDE D'ENTRETIEN POUR L'OCEANIUM

Questions	Cible : agents de l'Oceanium	Réponses	Commentaires
01- Cadre juridique des AMP	*		
02- Sont elles (AMP) une initiative purement traditionnelle ?	*		
03- Quelle est la situation antérieure aux AMP et les problèmes qui lui sont associés ?	*		
04- Quelles sont les étapes de mise en œuvre ?	*		
05- Quels problèmes cherchent on à régler avec les AMP ?	*		
06- Qu'est ce qui les caractérisent ?	*		
07- Comment le savoir faire et le savoir être des communautés locales se manifestent-ils ?	*		